

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'agriculture et du tourisme

Lundi 16 novembre 2015

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	1
<i>Auditions</i>	1
La filière bois	1
<i>Audition de MM. De Meersman, Hubert, Hoffmann et Frère, Secrétaire général, Président de la section exploitation forestière et partenaires de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO), M. Frère, partenaire de l'Union nationale des entreprises du bois (UNEBO).....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Evrard, M. Frère, partenaire de l'Union nationale des entreprises du bois (UNEBO), M. Hubert, Président de la section exploitation forestière de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO), MM. Desquesnes, Courard, M. Hoffmann, partenaire de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO), M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO), M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région	6
<i>Reprise de la séance</i>	15
<i>Orientations budgétaires de la Région pour l'année 2016</i>	16
<i>Question orale de M. Dister à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'accessibilité des loisirs aux personnes précarisées »</i>	16
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	16
<i>Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, M. Dister.....	16
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Evrard.....	20

<i>Orientations budgétaires de la Région pour l'année 2016 (Suite)</i>	20	
<i>Échange de vues</i>		
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Evrard, Sampaoli, Mme Ryckmans, MM. Courard, Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, MM. Dister, Mottard, Mme Brogniez, M. Prévot.....	20	
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	35	
<i>Reprise de la séance</i>	35	
<i>Interpellations et questions orales</i>	35	
<i>Question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la fonction d'animateur numérique »</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Onkelinx, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	35	
<i>Question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les sites de réservation en ligne et leurs dérives dans le secteur de l'hôtellerie et la restauration »</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	36	
<i>Question orale de M. Sampaoli à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le projet de fusion des maisons du tourisme » ;</i>		
<i>Question orale de M. Dister à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la réduction du nombre de maisons du tourisme » ;</i>		
<i>Question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les conditions relatives aux horaires d'ouverture des bureaux d'accueil des syndicats d'initiative et des offices du tourisme ».....</i>		37
<i>Question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'annonce de la création d'un village sportif à Marche-en-Famenne »</i>		
Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	37	
<i>Question orale de M. Sampaoli à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'accessibilité et le financement des piscines publiques »</i>		39

Question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les aménagements des cours d'eau »

Intervenants : M. le Président, M. Stoffels, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....39

Question orale de Mme Lecomte à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'échinococcose alvéolaire »

Intervenants : M. le Président, Mme Lecomte, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....40

Question orale de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'interdiction de la chasse au grand gibier dans les territoires clôturés »

Intervenants : M. le Président, M. Mouyard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....41

Question orale de Mme Zrihen à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la future fédération de pêche du sous-bassin de la Haine »

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 43

Question orale de M. Prévot à Monsieur M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'impact du grand cormoran sur les rivières wallonnes »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....44

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la lutte contre le braconnage »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....45

Question orale de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le nourrissage du grand gibier »46

Question orale de M. Fourny à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la modification du cahier général des charges des ventes de bois » 46

Question orale de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le projet de révision des directives européennes relatives à la protection de la nature » 47

Question orale de M. Destrebecq à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la sauvegarde de la perdrix grise et de la sarcelle d'hiver »

Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 47

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à, sur « le modèle « Faircoop » »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 48

Question orale de Mme Lecomte à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le broyage des poussins mâles en Région wallonne »

Intervenants : M. le Président, Mme Lecomte, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 49

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le suivi des dossiers relatifs à la prime pour la vache allaitante »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 50

Question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la politique de promotion du lait »

Intervenants : M. le Président, M. Stoffels, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 51

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les conventions de reprises et l'aide à l'installation »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 52

Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'Observatoire du foncier agricole »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 53

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les conventions de reprise et l'aide à l'installation »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 54

<i>Question orale de Mme De Bue à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les effets cancérigènes de la charcuterie et de la viande rouge »</i>	55
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'élevage de porcs »</i>	55
<i>Question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le développement de la filière laine »</i>	55
<i>Liste des intervenants</i>	56
<i>Abréviations courantes</i>	57

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

Présidence de M. Bellot, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 8 minutes.*

M. le Président. - La séance est ouverte.

Avant de commencer notre réunion, je voudrais que nous puissions observer une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats. Je pense que c'est la première réunion officielle que nous avons au Parlement de Wallonie après ce week-end.

Je vous invite donc à observer une minute de silence.

(L'assemblée observe un moment de silence)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

M. le Président. - Les questions orales ou interpellation(s) de :

- M. Courard, sur « les abeilles » ;
- M. Desquesnes, sur « le dépassement du superprélèvement 2014-2015 » ;
- M. Desquesnes, sur « la stratégie de communication relative à l'alimentation » ;
- M. Courard sur « le paiement des aides européennes » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sont transformées en questions écrites.

AUDITIONS

LA FILIÈRE BOIS

Audition de MM. De Meersman, Hubert, Hoffmann et Frère, Secrétaire général, Président de la section exploitation forestière et partenaires de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur la filière bois.

M. de Meersman a un PowerPoint, nous allons pouvoir regarder. Le temps d'intervention est de 20-25 minutes et un même temps d'échanges entre les membres de la commission et vous-même.

La parole est à M. de Meersman.

M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les députés, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour l'attention que vous portez à la filière bois par l'intermédiaire de cette audition.

Je me présente, François de Meersman, je suis Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois et je suis venu accompagné du Président de notre exploitation forestière, M. André Hubert. Mais également de nos partenaires de la Fédération nationale des scieries à savoir, M. Hugues Frère, Secrétaire général et Werner Hoffmann, Vice-président, avec qui nous collaborons de manière importante. Notamment pour tous les problèmes d'approvisionnement et de politique forestière qui sont, aujourd'hui, le thème de notre audition, étant d'une importance capitale pour nos différents secteurs.

Je commencerai par présenter, brièvement, l'Union Nationale des Entreprises du Bois. Notre union fédère les secteurs des travaux forestiers, les secteurs de l'exploitation forestière et le secteur du négoce de bois.

L'objectif de notre union est en fait de tenter de fédérer l'ensemble des secteurs de la commission paritaire 125, c'est-à-dire en plus des secteurs évoqués, des secteurs des scieries et d'importations.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé au secteur des scieries de nous accompagner aujourd'hui, étant donné que nous collaborons de manière importante.

Je vais laisser la parole à M. Frère qui va présenter la Fédération nationale des scieries.

M. le Président.- La parole est à M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries.

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries. - La Fédération nationale des scieries regroupe différents secteurs. Tout d'abord, cela ne s'invente pas, le secteur des scieries, à savoir scieries feuillus et scieries résineux, mais également ce que l'on appelle les industries connexes comme le tranchage, le déroulage ou l'imprégnation de bois pour une meilleure durabilité.

M. le Président.- La parole est à M. De Meersman.

M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO). - Avant de présenter les difficultés de nos secteurs, il nous semblait utile de rappeler l'importance de ces secteurs qui sont directement liés à la forêt en Région wallonne.

Comme vous le constaterez sur le tableau, le secteur des travaux forestiers et de l'exploitation forestière représentent 357 entreprises en Région wallonne. Ceci pour un total d'emplois de 2042 personnes, essentiellement de l'emploi indépendant pour le secteur de l'exploitation forestière.

Le secteur de scierie est par contre, lui, représenté par 85 entreprises en Région wallonne et 1091 travailleurs.

Nos deux secteurs fournissent donc de l'emploi direct à plus de 3000 personnes auxquelles il faut, évidemment, ajouter l'emploi indirect dont, notamment, le secteur du transport. Il est à noter que c'est un emploi rural et local dans sa grosse majorité.

Pour la filière bois, au niveau de la Région wallonne dans son ensemble, c'est plus de 18 000 personnes. Par rapport aux chiffres qui sont évoqués ici, il faut ajouter le secteur de la deuxième transformation du bois, le secteur de la pâte à papier, le secteur de la construction, les menuisiers, et caetera.

M. le Président.- La parole est à M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries.

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries. - Pour vous donner un petit peu une idée de l'évolution et ici, je vais aborder l'aspect évolution de l'emploi et du nombre de scieries dans le secteur des scieries. Sur le graphique de gauche, vous le remarquez clairement, le nombre de scieries a chuté drastiquement puisque l'on vient de plus de 300 scieries avant les années 1990. Le graphique, ici, débute en 1993 avec un peu moins de 300 scieries et comme vous le voyez, il y a eu une chute importante jusqu'en 2008.

Chute qui a légèrement diminué pour les années suivantes, mais qui continue, malgré tout, cette diminution.

Par contre, en termes de nombre d'ouvriers, on suit grosso modo, la même évolution, avec peut-être un petit décalage, c'est-à-dire que l'affaiblissement de cette chute en termes de nombre d'ouvriers débute à partir de 2010, mais, malheureusement, il continue, il ne cesse de croître.

Quelles sont les raisons ? J'espère que vous le comprendrez, en tout cas, en partie, dans notre présentation et on va, pour cela, aborder maintenant l'aspect consommation et production de bois.

En ce qui concerne la consommation de bois rond, ce que l'on appelle bois rond, ce sont principalement des grumes c'est-à-dire des troncs ébranchés en Région wallonne, nous avons tenté une comparaison simplement par secteur, scierie feuillus, scierie résineux, panneaux et pâte à papier et on a comparé seulement quatre ans. Quatre ans, c'est très peu sur la vie d'un arbre. Il faut savoir qu'un arbre, un résineux, c'est grosso modo à 70 ans que l'on commence à les exploiter, deux siècles pour les feuillus. Donc, vous voyez quatre ans c'est extrêmement court. Et pourtant, la consommation diminue dans à peu près tous les secteurs, sauf la pâte à papier qui a légèrement crû. Mais en ce qui concerne les scieries feuillus, les scieries résineuses et les panneaux, on voit clairement qu'il y a une forte diminution de la consommation en bois rond, avec la plus forte diminution, certainement, qui se manifeste au niveau des scieries résineuses.

Ici, excusez-moi pour le manque de clarté, mais je vais vous demander un petit peu de concentration parce que, il y a énormément d'informations sur le même slide.

On aborde ici, des aspects de superficie forestière et superficie forestière productive en Région wallonne.

Concentrons-nous d'abord sur les premiers chiffres où on a fait une comparaison des chiffres entre 2000 et 2010 et on va voir qu'il y a près de 122 000 m3 par an qui ont été perdu, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus productifs. Il faut savoir que ces 122 000 m3 par an correspondent à, grosso modo, 406 emplois, c'est une estimation qui est faite sur base de différentes recherches, d'une transformation entre un volume et un nombre d'emplois.

La situation est encore plus critique lorsque l'on remonte un peu plus, qu'on remonte à 1984 et on compare les chiffres de 2010 avec ceux de 1984 : vous voyez donc une perte en volume de 519 000 m3 par an, soit 1731 emplois.

La situation, vous l'avez compris, est tout à fait critique dans le secteur du bois. On a comparé, par exemple, vous le voyez pour les feuillus, à la première

ligne du tableau, on s'aperçoit que le pourcentage en surface des feuillus a augmenté entre 1984 et 2000, et entre 2000 et 2010. Par conséquent, on a une sorte de capitalisation, si vous voulez en superficie forestière.

Par contre, en résineux, la situation est tout à fait critique. Il faut savoir qu'en résineux, c'est l'épicéa en Région wallonne qui est principalement représenté et si vous regardez la troisième ligne, on s'aperçoit qu'entre 1984 et 2000, et même entre 2000 et 2010 sur une période encore plus courte, on a une diminution extrêmement importante de la superficie d'épicéas. Cette diminution extrêmement importante impacte la superficie de résineux, épicéas, pins, Douglas, et cetera, de manière très importante. On voit, ne fût-ce qu'entre 2000 et 2010, que 16 000 ha ont été perdus. Entre 1984 et 2010, c'est près de 40 000 ha qui ont été perdus.

Comment s'est faite la compensation de cette perte en résineux ? En partie par une augmentation de feuillus, mais, inévitablement par une augmentation de la partie de forêt improductive. Cela veut dire que cette partie-là, on ne la récupère pas pour le moment. Cette partie-là, nécessairement, elle est immédiatement liée à des pertes d'emplois, inévitablement.

Sous forme de graphique, on voit très bien que cette proportion de feuillus a augmenté, en tout cas en feuillus, en résineux, elle a diminué.

Il faut savoir que nous avons un Code forestier depuis 2008, mais qui a été validé et qui est entré en vigueur en 2009, et qu'il évoque un équilibre entre les feuillus et les résineux. C'est, si je me souviens bien, le 1er article qui indique clairement qu'il faut 47 % de résineux, 53 % de feuillus.

Cette tendance-là est inversée. C'est-à-dire que l'on a beaucoup plus de feuillus que de résineux actuellement.

M. le Président. - La parole est à M. De Meersman.

M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO). - Pour poursuivre, comme on vient de vous le présenter, les besoins de la filière sont importants.

L'évolution des superficies forestières a fortement évolué au cours des 25 dernières années, alors que les besoins des entreprises de la transformation sont très importants, surtout en résineux.

Ces entreprises ont fait des investissements très importants ces dernières années dans les outils de transformation, dans des séchoirs, dans des unités de valorisation. Or, les superficies résineuses diminuent de manière importante et nous prélevons même actuellement, le capital résineux, étant donné que l'on prélève 133 % de l'accroissement annuel en épicéas et sur le total des essences résineuses, on prélève 123 %. Cette situation est très préoccupante à moyen terme pour l'avenir de la transformation résineuse en Région

wallonne, car malgré un prélèvement largement supérieur à l'accroissement, la disponibilité en bois résineux est insuffisante pour approvisionner l'ensemble des unités actuelles.

Des informations nous font part de la perte encore de 300 à 500 000 mètres cubes par an, à moyen terme, dans les années qui vont venir.

Par contre, en feuillus, la demande des unités de transformation locales était essentiellement axée sur le chêne. Malheureusement, les unités de transformation de hêtre ont, pour la majorité, disparues bien qu'une nouvelle exploitation vient d'être reprise dernièrement et nous espérons que ce sera positif pour la transformation de cette essence en Région wallonne.

Les unités de transformation de chêne ont des difficultés à approvisionner. Leur demande est plus importante que l'offre, étant donné que deux grosses scieries françaises viennent également approvisionner en Région wallonne.

Ces difficultés d'approvisionnement existent alors que malheureusement, nous ne prélevons que 63 % de l'accroissement en chêne en Région wallonne. Il nous semblerait donc important de pouvoir prélever les 30 % pour correspondre et avoir un équilibre entre l'accroissement et le prélèvement pour l'essence chêne en Région wallonne.

Enfin, pour finaliser cette partie relative à l'approvisionnement, je souhaitais également faire part de la problématique de la populeculture – production de peuplier – en Région wallonne, car le secteur s'inquiète de sa disparition. Cette essence qui a un potentiel de production très important a tendance à ne plus être plantée, alors que la demande est très importante au niveau des unités de transformation qui font notamment des cagots pour les fruits, des emballages pour les fromages, des palettes pour tout ce qui est bois d'emballage, mais également une essence qui peut être utilisée en construction.

Le peuplier est une essence particulièrement bien adaptée aux terrains humides et notamment, en Région wallonne et plus particulièrement dans la région limoneuse qui est son terrain de prédilection. Il permet de valoriser ces terrains peu valorisables avec d'autres essences. Nous avons l'impression que ces terrains plus humides sont laissés aujourd'hui à l'abandon. L'inventaire forestier nous signale d'ailleurs que, en dix ans, nous avons perdu 25 % de la superficie peupicole en Région wallonne.

M. le Président. - La parole est à M. Frère.

M. Frère, partenaire de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO). - En ce qui concerne les recommandations du secteur et plus spécifiquement la filière des résineux, j'en ai déjà parlé, le Code forestier l'évoque clairement : il faut veiller à avoir un équilibre

et cette définition de l'équilibre est précisé avec un équilibre de 53 % en superficie de feuillus, 47 % en résineux.

Comment rétablir cet équilibre puisque nous n'y sommes pas, nous n'y sommes plus ? Clairement – et ce sont là les revendications du secteur – c'est avoir un plan ambitieux de régénération des résineux. C'est veiller à une régénération des peuplements après mise à blanc et ne plus avoir comme cela se voit de manière très fréquente – et j'ai souvent des appels de scieurs qui le manifestent – des peuplements qui ont été coupés, qui ne sont jamais replantés. C'est donc stopper clairement un phénomène de désenrésinement et c'est veiller à avoir, par exemple, des outils pour être des incitants à la plantation, mais également stopper les mises à blanc prématurées. C'est-à-dire avant que les arbres aient atteint le terme de stabilité, c'est-à-dire le meilleur rapport grosso modo entre leurs dimensions et leurs revenus que l'on peut en avoir.

M. le Président. - La parole est à M. De Meersman.

M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO). - Pour continuer par rapport à cette filière résineuse, il nous semblait important aussi de faire des recommandations par rapport à la qualité des bois qui sont produits, notamment la qualité pour une production en structures. Les besoins captatifs des entreprises sont importants et le secteur a de nombreuses craintes par rapport à la qualité suite à la sylviculture actuelle appliquée. Les transformateurs se sont tout d'abord inquiétés des écartements de plantation. Suite à des discussions que nous avons eues avec l'administration, nous sommes finalement arrivés à un accord qui prévoit d'arriver à 2 000 plants vivants avant les premières éclaircies pour produire du bois de qualité.

Par contre, nous nous inquiétons toujours de précocité des premières éclaircies, car les consignes sont de réaliser les premières éclaircies lorsque le peuplement a atteint 13 mètres de hauteur dominante. Ce qui a malheureusement tendance à mettre les peuplements en lumière de manière trop importante et à engendrer l'apparition de branches de gros diamètres qui produisent malheureusement un bois d'une qualité technique insuffisante pour une utilisation en structures.

Notre préconisation, c'est plutôt de faire les premières éclaircies lorsque les peuplements sont âgés de 20 ans.

Nous nous inquiétons également de l'augmentation des dégâts de gibier dans certaines régions. Localement, il y a des pertes importantes au niveau des quantités de bois propres au sillage. Pour limiter cette tendance, nous préconisons soit d'augmenter les prélèvements de cervidés dans les régions où un déséquilibre sylvo cynégétique est fort important, soit de protéger les peuplements contre les dégâts de cervidés pour éviter

cette problématique.

Enfin, pour ce qui concerne la qualité des bois résineux, les entreprises de la filière s'inquiètent de la volonté de procéder de plus en plus régulièrement à une régénération naturelle selon la méthode appelée Pro Sylva. Cette méthode peut produire du bois de qualité, mais elle nécessite un suivi et une gestion réguliers. Nous ne sommes malheureusement pas certains que vu les effectifs actuels au niveau de la gestion forestière, ce suivi et cette gestion soient optimal pour la production de résineux de qualité lorsque l'on procède à la régénération naturelle.

Nous tenons également à faire remarquer que cette méthode de gestion entraînait par contre, des frais de récolte plus importants pour les entreprises du secteur ; frais qui sont à déduire des prix d'achat offerts aux propriétaires.

M. le Président. - La parole est à M. Frère.

M. Frère, partenaire de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO). - Cela en fait des recommandations, mais concernant toujours les recommandations du secteur et la filière des feuillus maintenant, clairement, notre souhait est d'encourager et de continuer de favoriser les ventes de gré à gré. Quand on dit les encourager, c'est mettre à disposition plus de bois qu'il n'était pas prévu initialement d'exploiter lors des coupes suivantes, mais également d'encourager et d'avoir un plan très ambitieux en ce qui concerne le prélèvement des feuillus et surtout en chêne.

M. De Meersman l'a évoqué dans son graphique, soixante-trois pour cent seulement de l'accroissement est prélevé. Par conséquent, nous avons encore de la marge, nous capitalisons. Cette marge-là, on pourrait envisager raisonnablement de prélever plus de chêne pour le secteur. Comme cela a été évoqué avec les problèmes de popiculture, veiller à avoir un plan ambitieux de régénération du peuplier.

En ce qui concerne les ventes de bois plus précisément, vous avez peut-être entendu récemment certaines actions du secteur dans certaines ventes de bois et plus précisément le mesurage et le cubage des bois. Clairement, il y a actuellement, une hétérogénéité dans le système de mesurage et de cubage des bois. Je parle des bois issus de forêts publiques. Étonnamment, alors que cela a l'air relativement facile de pouvoir cuber un bois, il existe différentes méthodes et il n'y a pas d'homogénéité à ce niveau-là ; ce qui crée clairement des différences d'interprétations, des erreurs et ce qui mène au fait que les acheteurs du secteur perdent leur confiance dans les mesures qui sont données par l'administration. Notre demande est donc très claire. Elle vise à garantir aux acheteurs une indication en ce qui concerne la circonférence, se mettre d'accord sur la hauteur de mesure de la circonférence, mais également, de marquer par un trait, à quelle

hauteur cette mesure a été faite, afin d'avoir une homogénéisation, afin de parler la même langue.

D'ailleurs, à ce titre-là, nous souhaitons remercier l'initiative actuelle du ministre Collin, qui veille à aboutir à cette homogénéisation.

M. le Président. - La parole est à M. De Meersman.

M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UREBO).- Pour terminer, nous souhaitons aborder avec vous deux préoccupations importantes du secteur. Il s'agit, notamment, des ventes de bois de chauffage.

En Région wallonne, l'Office économique wallon du bois, nous signale que la consommation de bois de chauffage est d'environ 733 000 mètres cubes par an. Toutefois, malgré cette consommation importante, il n'y a pas vraiment de filière bois de chauffage professionnelle en Région wallonne.

Quelle en est la cause ? Elle est probablement à rechercher dans la concurrence qui est exercée par une filière parallèle à la filière professionnelle. En effet, de nombreux acheteurs particuliers peuvent acheter du bois en forêt, notamment en forêt publique. Certains d'entre eux achètent des lots d'un volume très important, pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de mètres cubes. Clairement, ces quantités ne peuvent pas servir à une consommation personnelle. Or, les professionnels ne peuvent pas concurrencer ces acheteurs, qui n'ont évidemment pas les mêmes charges qu'eux.

À cet égard, il nous semblerait nécessaire de mettre en oeuvre un système via les cahiers des charges de ventes de bois en forêt publique, qui obligerait, par exemple, l'acheteur à apporter la preuve d'un numéro de TVA ou d'un registre de commerce pour acheter tout lot d'un volume supérieur à 35 mètres cubes, étant donné que nous ne voulons pas, non plus, empêcher les particuliers d'acheter du bois en forêt pour leur consommation personnelle.

Clairement, une mesure telle que celle-ci permettrait de créer de l'emploi supplémentaire dans le secteur et favoriserait la création d'une véritable filière du bois de chauffage en Région wallonne.

Enfin, le dernier point que nous souhaitons évoquer, c'est la problématique de la logistique et de la rentabilité du secteur.

À partir du 1er avril 2016, va être mis en oeuvre, en Région wallonne, mais également dans les autres Régions du pays, un prélèvement kilométrique sur le transport. Le transport de bois va être particulièrement impacté par cette mesure, étant donné que, généralement, un camion de bois parcourt entre 100 000 et 150 000 km par an. Cela engendrera, pour eux, des charges supplémentaires d'environ 10 000 euros par an par camion ; tout cela pour un transport d'une

marchandise qui n'a pas une valeur ajoutée très importante. Ces charges seront, pour la plupart des entreprises du secteur, à ajouter à l'Eurovignette, étant donné que la plupart des transporteurs travaillent également dans les pays frontaliers où l'Eurovignette sera toujours d'application.

Ces charges seront également d'application pour le transport de bois transformé qui, même s'il a une valeur ajoutée supérieure au bois rond, reste un produit à valeur ajoutée relativement faible.

Il nous semblerait, dès lors, nécessaire, afin de ne pas trop impacter le secteur, que des mesures compensatoires puissent être mises en place. Les camions de bois, les grumiers, sont notamment adaptés au transport de charges supplémentaires aux 44 tonnes actuellement autorisées en Belgique.

Par exemple, en France, une législation spécifique permet aux transporteurs de bois ronds de transporter des charges allant jusqu'à 48 tonnes, s'ils sont équipés de cinq essieux, et même de 57 tonnes, s'ils sont équipés de six essieux et plus.

Il nous semblerait donc important, afin de maintenir une certaine rentabilité, aussi bien pour les propriétaires forestiers que pour la filière bois, afin de promouvoir aussi une transformation locale, qu'une adaptation puisse être mise en place en vue d'autoriser le transport de charges supplémentaires de bois pour les camions qui sont adaptés, comme cela existe en France, par exemple.

M. le Président. - La parole est à M. Frère.

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries. - Imaginez un monde sans bois ! Vous ne seriez sans doute pas en train d'écrire, vous ne marcheriez pas sur un revêtement relativement agréable. Imaginez, en regardant dehors, un monde sans bois, avec, conséquemment, des maisons sans toit. Actuellement, on est dans une situation où le bois nous entoure, où le bois est autour de nous, où le bois a un rôle tout à fait important.

Le bois permet d'avoir un emploi rural et l'utilisation d'une ressource naturelle abondante en Wallonie.

Pour ce faire, il est absolument indispensable d'accorder à la forêt un rôle multifonctionnel, que la filière bois ne nie certainement pas, en n'oubliant pas, avant toute chose, que son premier rôle doit être un rôle productif. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, si la forêt ne rapporte pas, la forêt n'existe pas. C'est comme cela.

En effet, si le propriétaire n'a pas de retour financier sur son investissement forestier, il est très probable – je donne souvent cette image malheureuse – que cela devienne un parking avec une friterie au milieu. C'est certainement une image malheureuse, mais toujours est-il que cela reflète, dans une certaine mesure, la réalité.

Le premier rôle de la forêt est un rôle productif, qui n'est absolument pas indissociable des autres rôles de la forêt : un rôle récréatif, un rôle naturel, un rôle de protection des sols, et cetera. Mais il faut passer par une forêt productive.

Que permet cette forêt productive ? Je l'ai dit. Elle permet : d'avoir un emploi rural ; de développer toute une économie rurale : de maintenir un emploi réel et important, que l'on vous a évoqué en termes chiffrés ; d'avoir une rentrée pour les communes et, pour les forêts privées, pour les propriétaires privés.

Vous l'avez vu au travers des chiffres, la situation est critique, la filière bois se meurt. Pourquoi ? Parce qu'il y a un réel abandon ou une négligence de cette fonction productive. Donc, à notre sens, il est capital que l'on veille à cette fonction-là.

Bien sûr, à côté de cela, il faut que l'on assure une concertation entre les propriétaires vendeurs, les gestionnaires et les acheteurs de bois qui permettra d'avoir une meilleure adéquation entre la qualité du matériau, le type de matériau produit et ses usages, mais également, par exemple, entre les contraintes d'exploitation et la rentabilité du propriétaire.

Actuellement, on connaît une problématique relative à des cahiers des charges particuliers pour les ventes publiques qui créent de réels problèmes et qui mettent réellement des bâtons dans les roues pour les exploitants forestiers.

Il est indispensable que l'on aide la filière bois à transformer son matériau. Il faut, à cet égard, bien avoir en tête que transformer le matériau, ce n'est pas faire disparaître la forêt, c'est la faire vivre.

Enfin, nous tenons clairement à souligner, ici, le rôle capital – vous avez pu l'apprécier, parce que vous avez entendu M. Defayt, qui y occupe le poste de directeur général - de l'Office économique wallon du bois et l'importance de l'encourager.

Je vous remercie grandement pour votre attention.

Nous sommes tout à fait ouverts à vos questions.

(Mme Moinnet, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Échange de vues

Mme la Présidente. - Je vous remercie pour les exposés, qui devaient être très intéressants. Je m'excuse d'être arrivée en retard, mais j'étais retenue à Bruxelles.

Je suppose que les commissaires auront un certain nombre de questions à évoquer suite à votre exposé.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je remercie les intervenants pour cet exposé clair, qui s'inscrit, finalement, dans la lignée de ce que l'on a déjà pu entendre.

En début d'exposé, vous avez insisté sur l'importante perte d'emplois au niveau du secteur, qui constitue, bien sûr, un élément préoccupant, même si l'on sait que, au travers de la modernisation des infrastructures, notamment des scieries, l'on traite de plus gros volumes et que l'on mécanise de plus en plus, ce qui fait que, inévitablement, c'est au niveau de l'emploi que cela se ressent. Toutes choses étant égales par ailleurs, étant entendu que si l'on produisait plus et bien, on pourrait, d'une certaine manière, maintenir un niveau d'emploi similaire à celui que l'on a connu dans le passé.

J'ai une question qui porte sur un tableau que vous avez montré, qui concernait, notamment, la diminution de la consommation en termes de bois rond. Je dois vous avouer que cela me perturbe un petit peu.

En effet, d'un côté, vous nous expliquiez que les chiffres – et on le voit, ici, en termes de mètres cubes – diminuent et d'un autre côté. D'un autre côté, votre discours est de dire – et on le sent bien dans l'ensemble de la filière et du secteur – qu'il y a des besoins qui sont importants.

Or, ici, dans le tableau, on voit le contraire. Est-ce parce que l'on n'intègre pas, en tout cas dans votre secteur d'activités, tout ce qui est bois-énergie, et qui viendrait alors en concurrence des chiffres dont les scieries ont besoin ? Je voulais vous entendre là-dessus, parce que ce tableau démontre que si une consommation diminue, cela est contradictoire avec le fait de dire qu'il manque du bois.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Frère.

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries (UNEBO). - Vous avez raison, merci pour votre sens de l'observation. Effectivement, il y a une diminution de la consommation en bois rond. Tout d'abord tout simplement parce qu'il y a moins de bois disponible, c'est une première chose. On l'a vu dans le tableau qui suit. La diminution en surface productive est réelle et engendre nécessairement des pertes d'emplois. Vous avez raison qu'indépendamment de cela il est évident que l'efficacité des entreprises, de par leur mécanisation, est supérieure et que par conséquent l'on peut faire un volume plus important avec en partie moins d'emplois. Néanmoins, ici, le problème majeur est la disponibilité de bois, tout simplement.

En dehors de cela, il y a également une compétition tout à fait claire avec le bois-énergie et les chiffres relatifs au bois-énergie ne sont pas repris ici dans nos

chiffres. Toujours est-il qu'il y a de plus en plus une compétition pour la même matière première. J'ai envie de dire que, quelque part, pour le moment, on profite du réchauffement climatique. C'est une plaisanterie. Je veux dire par là que l'on a eu les deux derniers hivers qui étaient relativement doux. Par conséquent, en terme de bois-énergie, la demande est extrêmement faible. Il y a des stocks qui sont plutôt importants, et donc on a un peu moins ressenti cette concurrence-là. Néanmoins, elle existe. C'est une menace qui subsiste toujours, à savoir une concurrence pour une matière première identique. C'est cela qui est grave.

La planche qui est utilisée au niveau du plancher, là – je vous le souhaite – dans 50 ans, normalement, si rien ne change, elle sera toujours là. Par conséquent, cette planche-là stocke du CO₂, c'est du CO₂ stocké à long terme. On a parfaitement participé aux objectifs environnementaux. Actuellement, il y a une concurrence pour la même matière première, c'est-à-dire que l'on pourrait brûler cette planche-là, cela s'est déjà vu. Des bois de cette qualité-là peuvent être brûlés. Par conséquent, l'objectif au niveau CO₂ est tout à fait nul ; la production de CO₂ a été rejetée immédiatement dans l'atmosphère.

Maintenant, peut-être qu'un complément de réponse pourrait être apporté par les professionnels du secteur. Je ne sais pas si vous avez des éléments à ajouter ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hubert.

M. Hubert, Président de la section exploitation forestière (UNEBO). - La diminution de consommation est due au manque de production. Il n'y a plus de bois sur le marché, c'est uniquement cela. Les scieries sont capables d'en transformer beaucoup plus, elles ont la capacité de transformation, on a les outils. Le problème c'est que l'on n'a pas de matière. C'est cela. En fait, cette diminution de consommation n'est que la diminution de la production.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Donc, il y a une notion importante, c'est bien différent des besoins. Cela ne correspond pas aux besoins, les besoins pourraient être bien plus grands.

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries. - À ce qui est réellement consommé exactement. C'est clair que les besoins pourraient être plus grands.

Mme la Présidente. - Je vous remercie pour ces réponses.

On va peut-être prendre les questions de MM. Desquesnes et Courard, pour un premier tour de questions. Vous pourrez, de la sorte, y répondre globalement. Ensuite, on reviendra pour un deuxième tour de questions.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous remercie pour votre présentation.

D'abord, il y a quelques éléments que j'aimerais bien comprendre. On a eu une partie des éclaircissements ici, mais les chiffres qui sont présentés concernent uniquement la Wallonie. Quelle est la partie de valorisation de notre patrimoine naturel que sont les forêts qui n'est pas exploitée en Wallonie ? En effet, vous expliquez que, aujourd'hui, les scieries, les infrastructures wallonnes travaillent en sous-régime, et que donc on valorise moins, et ce, à peu près dans tous les secteurs, sauf la pâte à papier. Dès lors, vu que l'on est dans un marché unique, un marché ouvert, une partie de nos forêts ne part-elle pas ailleurs ?

On a vu, lors de l'exposé qui avait été fait par l'Office économique wallon du Bois, qu'il y a énormément de traitement de bois en Flandre. On peut donc imaginer, vu la situation de la forêt flamande, qu'une partie de la production wallonne est envoyée en Flandre, voire ailleurs. J'aimerais bien vous entendre sur cette réalité-là. Parce qu'il ne suffit pas d'augmenter la capacité de production ou d'adapter mieux la forêt wallonne aux besoins si, au bout du compte, ces quantités produites partent à l'extérieur. Et qu'est-ce qui explique que ces quantités produites quittent la Wallonie ?

Vous avez parlé de forêt improductive. J'aimerais que vous nous expliquiez – je ne suis pas un spécialiste en la matière – les enjeux de cette forêt improductive.

Sur la populiculture, qu'est-ce qui pourrait changer ? Je suis originaire d'une région limoneuse, où l'on a pas mal de plantations de peupliers dans les zones humides. Qu'est-ce qui fait, aujourd'hui, la difficulté plus particulière du secteur de la populiculture ?

Vous avez émis une série de recommandations intéressantes en ce qui concerne, par exemple, le fait de faire la première éclaircie à 20 ans, et puis à 13 mètres de hauteur. J'imagine que ces recommandations valent pour la forêt publique. Est-ce cela que vous ciblez ?

(Réaction d'un intervenant)

Les deux. Quels sont les outils dont on dispose pour influencer le travail de propriétaires privés ? La forêt wallonne est majoritairement dans les mains de multiples propriétaires privés. Que peut-on faire concrètement ? Il y a des recommandations, on les comprend bien. Et là, c'est davantage avec l'opérateur DNF, et donc sous l'autorité du ministre, que les choses peuvent être faites. Concrètement, quels sont les leviers pour faire changer ou améliorer la façon dont la forêt privée wallonne est mise en place ?

Plus généralement, puisque vous avez montré des chiffres concernant l'activité en volume, en emploi, en

entreprises, comment jugez-vous la qualité de la situation économique du secteur ? Aujourd'hui, chez les entrepreneurs d'exploitations forestières de la première transformation, que vous représentez, y a-t-il de gros projets d'investissements qui sont encore menés ? Vers quoi s'oriente le métier aujourd'hui ?

Sur le plan plus qualitatif et le plan de l'innovation aussi – car je pense que dans un système de compétition, de marché européen très large, de marchés mondiaux, c'est sur la différence que l'on peut apporter, sur l'innovation, que l'on peut créer la différence – j'aurais aimé entendre votre vision d'entrepreneur du secteur forestier plus particulièrement.

Mme la Présidente. - On passe aux questions de M. Courard. Ensuite, je vous laisserai un temps de parole.

La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - À mon tour de présenter mes excuses. Je viens de Bruxelles également : c'était compliqué sur la route, ce qui fait que j'ai manqué une partie de votre exposé. Peut-être qu'il a déjà été répondu à certaines remarques ou questions, et je m'en excuse auparavant.

Je voudrais revenir sur ce que j'ai entendu par rapport aux achats de bois particuliers. Effectivement, je pense que l'idée que vous mettez en exergue doit être réfléchie, à savoir de limiter, parce que l'objectif des communes est d'offrir la possibilité aux gens de faire leur bois et cela c'est une solution qu'il faut maintenir à tout prix. Je crois que cela fait partie de ce qui se fait dans les communes rurales. Mais cela ne doit pas devenir une exploitation excessive. Il ne faut pas non plus jouer sur les mots, il y en a qui, grâce à cela, se font un petit complément. Cela n'est pas dramatique. Maintenant, il ne faut pas que cela devienne industriel, donc il faut peut-être réfléchir à une certaine limitation, si ce n'est que, comme les gens peuvent en acheter dans différentes communes et certains font toutes les ventes de bois de toutes les communes, c'est évidemment un système de contrôle qui est compliqué à mettre en place.

Je voulais aussi en venir à une question que je suis en train de préparer, et que j'adresserai à M. le Ministre. Je profite aussi de cette occasion pour l'évoquer devant vous.

Il me revient que lorsque l'on vend des bois, on vend souvent des lots de manière assez globale. Vous avez pris l'exemple du chêne – je vais y revenir dans quelques instants pour reprendre un peu vos idées – mais le chêne, semble-t-il, est vendu de manière très globale avec des qualités fort différentes, ce qui fait que celui qui achète, qui est intéressé par un type de qualité de chêne est obligé d'acheter un lot bien plus important, avec du chêne qu'il ne veut pas et qu'il est obligé de revendre de manière parfois inadéquate.

Ne serait-il pas plus intelligent, de la part des autorités, de découper les lots en leur donnant plus de spécificité par rapport à la qualité inhérente au bois, ce qui permettrait de s'adresser plus précisément à un marché et peut-être d'obtenir un prix supérieur ?

Cela ne ferait peut-être pas vos affaires, je n'en sais rien. Peut-être que cela ne serait pas adéquat, car, évidemment, dans la pratique, si je veux acheter 100 mètres cubes de quelque chose, et que je dois en acheter 3 000 mètres cubes, et que j'ai quatre catégories, et que je dois me débarrasser de 2 900 mètres cubes qui sont d'autres catégories et d'autres qualités, par la force des choses, je vais mettre un prix qui est moins intéressant que si l'on me faisait une offre plus précise.

J'aurais voulu votre opinion en la matière.

Vous avez évoqué que la forêt devait, avant tout, être productive et économique. Par la suite vous vous êtes bien rattrapés, mais, si je puis me permettre, je pense qu'il ne faut pas opposer la production aux loisirs, au combat contre le CO₂. Je crois que la forêt est multiple ; elle doit pouvoir bénéficier à tout le monde. Vous avez toutefois raison de souligner, parce qu'on l'a parfois trop oublié, que l'aspect économique est évidemment important.

Je voudrais éviter que l'on tombe dans un intégrisme d'une surexploitation stupide, comme on l'a déjà fait à certains endroits et à certains moments. Heureusement, on n'est plus à cette époque. Il ne faut pas non plus aller vers un intégrisme où l'on ne toucherait plus à la forêt, on laisserait faire la nature et les petits oiseaux.

Dans ce cadre, il faut être attentif à vos revendications, car elles me paraissent tout à fait légitimes. Dans ce cadre-là, je l'ai déjà évoqué, lors d'entretiens comme ceux-ci, je demande également à voir ce que l'encensement naturel qui est pronostiqué sur certaines parcelles va donner et que l'on puisse faire une étude en la matière pour déterminer comment les choses peuvent évoluer en la matière.

On a évoqué le bois-énergie, mais vous ne l'avez pas beaucoup évoqué, ce qui est tout à fait légitime, puisque vous êtes des entrepreneurs.

J'ai assisté à quelques conférences et visites en Suisse, voici quelques années. Les choses ont peut-être changé où le bois-énergie était préconisé. Dans ce cadre, certaines entreprises ramassaient le bois mort dans les forêts. J'étais parti de l'idée que ce n'était absolument pas rentable et que c'était peut-être, économiquement, un non-sens que de ramasser ces bois tombés dans les forêts. En voyant que les Suisses le faisaient, je me pose quand même la question : aujourd'hui, cela peut-il être réalisé dans notre Région ? Est-ce économiquement faisable ? Si cela s'était fait dans un pays où l'on rétribue très peu la main d'œuvre, je suppose que l'on m'aurait peut-être objecté : « Regardez, la main d'œuvre, ce n'est

pas comme ici ! ». En Suisse, on ne peut pas dire que le coût de la main-d'œuvre soit inférieur à ce qui est pratiqué chez nous.

Vous avez évoqué les coupes de chênes à 60 %. Je n'ai pas retenu le chiffre exact. Clairement, le message est de dire qu'au niveau du DNF, on fait de la rétention dans le potentiel de chêne qui est à vendre. Est-ce cela qu'il faut comprendre dans ce que vous avez indiqué ?

Je voulais également savoir par rapport aux autres essences que celles du chêne, si vous ne trouvez pas que, parfois, les bois qui sont coupés, sont « trop vieux ». On aurait peut-être pu les couper plus tôt. À un moment donné, dans leur croissance et dans leur intérêt économique et écologique, on a perdu un certain nombre d'années, alors que les couper un peu plus tôt et replanter aurait été plus favorable. Je sais que l'on y est plus attentif qu'avant. J'avais l'impression que l'on voulait faire de certaines parcelles communales, des sanctuaires, et que ce n'était pas toujours adéquat avec un intérêt économique.

Mme la Présidente. - Je vous laisse la parole pour répondre aux questions des deux commissaires.

La parole est à M. Frère.

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries. - Nous avons 20 minutes pour répondre à 54 questions. Est-ce bien cela ?

(Rires)

Rassurez-vous, on va vous répondre. On essaie de se structurer en improvisant. Je vais passer la parole à un premier professionnel, scieur de résineux.

M. le Président. - La parole est à M. Hoffmann.

M. Hoffmann, partenaire de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO). - Bonjour à tout le monde. Mon nom est Bernard Hoffman, je gère une scierie de bois résineux à Saint-Vith.

J'aimerais répondre à votre première et à votre dernière question. Vous souhaitiez, tout d'abord, savoir si la matière première wallonne s'exporte toujours loin dans les pays tiers, ou même en Flandre, pour ainsi dire.

À cet égard, je peux répondre pour la partie concernant les bois résineux.

Il y a 30 ans, il est vrai que les bois étaient transformés, en Wallonie, en scierie, et étaient valorisés dans d'autres régions, comme beaucoup en Flandre. Aujourd'hui, c'est juste l'inverse. Les bois sont réellement travaillés et valorisés en Wallonie. C'est un cycle qui a débuté dans les années nonante, suite à des incitations politiques intelligents, qui consistait à dire : il y a une richesse naturelle, elle doit être valorisée et développée. Au départ, nous avons connu des aides

comme les aides à l'installation de séchoirs et les concours d'architecture et de construction en bois. Cela a beaucoup évolué. Il y avait un facteur d'initiation très favorable.

Aujourd'hui, nous connaissons beaucoup d'entreprises qui ont investi dans le séchage, le rabotage et le profilage, la fabrication de lamellé-collé dans des centres d'usinage et la fabrication de maisons à ossature en bois. Si l'on visite le salon Bois et Habitat à Namur, on pourra constater qu'il connaît un très, très grand succès. Ce succès est, entre autres, le fruit de cette politique de mise en valeur des bois.

À ce niveau là, pour le résineux, j'estime qu'il n'y a plus de souci. Les bois restent ici, ils sont mis en valeur ici.

Quelle est la perspective, pour en venir à votre dernière question, et quelles sont les technologies qui sont visées ? Je pense que nous n'allons pas réinventer la roue, mais nous développons les secteurs les plus favorables, c'est-à-dire la fabrication de lamellé-collé, la construction de maisons en bois, surtout l'ossature en bois.

Le développement des zonings industriels spécialisés en matière de travail du bois, comme, par exemple, celui de Burtonville, à Vielsalm, ou le nouveau pôle bois à, on peut l'applaudir. Ce sont de grands exploits, qui sont devenus des centres de mise en valeur du bois local, avec différentes activités, mais je pense qu'il faut surtout souligner les quatre opérations que je viens de citer : le séchage, le rabotage et le profilage, la fabrication du lamellé-collé et l'usinage sous forme d'ossature bois, *carports* et combles.

Je cède la parole pour ce qui concerne l'exportation des grumes en bois feuillu.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Frère.

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries. - Juste peut-être un petit complément par rapport à cette première question pour les bois résineux.

Il faut savoir qu'effectivement, et je rejoins totalement ce que vient de dire M. Hoffman, la Flandre et la Wallonie ne réalisent pas le même genre de sciage. La Flandre est, en effet, plus centré sur ce que l'on appelle le sciage dans l'emballage, qui est un sciage de qualité un peu plus faible. Il faut savoir que dans le domaine des scieries, principalement du transport de la matière première de la grume, dès que l'on commence à faire des kilomètres, c'est une perte d'argent.

Par conséquent, même aller jusqu'en Flandre, c'est une perte d'argent. Dès lors, on ne peut pas imaginer avoir de grosses productions de bois de structure en Flandre. Ils vont faire plus de l'emballage, ce que nous ne faisons pas. Nous le valorisons de manière différente

et, en général, avec des produits à plus haute valeur ajoutée. Il faut savoir, à titre complémentaire, qu'en termes de pourcentage, les scieries sont plus importantes en Wallonie qu'en Flandre.

Finalement, il y a assez peu de transferts de matière. Il y a également des différences d'habitudes. Nous avons réalisé une enquête construction bois, que je cite à titre d'exemple. Pour les constructions bois en Wallonie, les constructeurs utilisent 70 % de bois wallons. En Flandre, les constructeurs utilisent 5 % de bois belge, parce qu'ils ont des habitudes d'importation de bois qui remontent à pas mal d'années maintenant, voire même des siècles. Cela explique cette grande différence au niveau belge.

En ce qui concerne les bois feuillus, la situation est très différente parce que certains, la demande est supérieure à la production actuelle. Dès lors, on vous l'a montré, il y a un réel manque de matière sur le bois feuillu, nous espérons que cela change et surtout dans le domaine du chêne. Vous avez parlé de l'innovation avec l'Office économique wallonne du bois, il y a un groupe qui justement travaille sur la recherche du produit innovant. Au travers de produits innovants, je veux dire par là, par exemple il y a des habitudes constructives: 99 % des toitures que l'on voit, ce sont des toitures en résineux. Pourquoi pas ne pas inclure du bois feuillu dans ces toitures-là. Ce serait tout à fait possible en sachant que le prix du bois feuillu diminue malheureusement parce que pour certains bois en tout cas il y a des problèmes de déboucher et l'on pourrait très bien valoriser plus de feuillus pour ces mêmes constructions-là pour réaliser de nouveaux produits, de nouvelles poutres, et cetera.

Les projets d'investissement c'est également une réponse à votre question, il y en a. Il y a par exemple une série de feuillus et plus spécifiquement de hêtres, qui vient d'être reprise. Je crois que l'on ne devrait pas donner deux copecs en imaginant que quelqu'un reprenne cette série-là, et bien, c'est fait. Il investit très fortement dans des outils qui n'existent pas ou à peine au niveau européen pour développer de nouveaux produits et pour encourager l'utilisation de feuillus et en l'occurrence de hêtre.

Donc, je crois qu'il y a des choses qui se font, mais cela ne correspond pas à la majorité du secteur.

Alors, investissement oui. C'est vrai que nous sommes dans un domaine de très petites entreprises et de moyennes entreprises plutôt, de petites entreprises et de très petites entreprises ce qui fait que finalement on est souvent dans un contexte, un cadre assez familial avec beaucoup de tradition, le poids passé, on fait un peu comme papa faisait et un point c'est tout. Souvent et pour beaucoup, c'est gâcher les administrateurs, les administrateurs sont relativement âgés, il y a peu d'enfants pour reprendre la scierie. Mais bien sûr, mon voisin est une exception, vous l'aurez bien compris.

Donc, clairement, il y a tous ces problèmes-là qui se posent dans le domaine du sciage.

Par rapport au bois feuillu encore, on en entend suffisamment souvent parler, c'est d'une part la concurrence avec les marchés français, mais cela, peut-être que mon collègue vous en parlera. Mais il y a également l'exportation des grumes de chêne, donc, non transformé vers les marchés asiatiques. Ce qui est un réel problème comme je vous le disais dans le domaine du chêne, il y a de la demande. Donc, l'inconvénient est de trouver la juste mesure pour ralentir ces exportations-là. Nous pensons que les arrêter ce serait tout à fait absurde parce que de toute façon je ne pense pas que l'on aurait les débouchés pour autant de bois. Par contre, les freiner, ce serait tout à fait intéressant. La France met en place des dispositifs actuellement qui visent à freiner, à ralentir, à réguler les exportations de grumes.

Pourquoi ne pas mettre en place des dispositifs qui encouragent au contraire l'exportation de bois soit vers l'Asie, soit, mais des produits sciés. Maintenant, gardons notre savoir-faire et notre main d'œuvre et exportons des bois chez eux. Il faut savoir que le rendement d'une grume, c'est 50 %. Lorsque l'on exporte une grume, on exporte 50 % de produits que l'on appelle, produits connexes, pour ne pas les appeler déchets avec lesquels on peut faire des panneaux, soit. Mais pourquoi pas ne pas exporter la crème de la crème, c'est-à-dire le sciage, en avoir l'argent et maintenir finalement la majorité de notre main-d'œuvre et en garder toute la valeur ajoutée ?

François, peut-être sur la partie concurrence avec la France.

Mme La Présidente – La parole est à M. De Meersman.

M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UREBO). - Pour terminer sur ce point des exportations de bois, je crois que l'on a compris.

En résineux, on est plus importateur de grumes qu'exportateur. Par contre en feuillus, on exporte une partie. Au niveau du chêne, je crois que 75-80 % sont quand même transformés localement. Quand je dis transformé localement, c'est en Région wallonne et par deux grosses scieries qui sont juste à la frontière de la Région wallonne qui consomme des volumes assez importants.

Par contre, au niveau du hêtre, c'est vrai que malheureusement la transformation locale n'a plus ou quasiment plus – sauf une nouvelle scierie qui s'installe pour le moment. Donc, malheureusement pour le hêtre, la quasi seule valorisation à l'heure d'aujourd'hui, ...

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries. - Et les produits innovants.

M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UREBO). - ... et les produits innovants. Monsieur Dusquennes, vous parliez, vous demandiez ce que représentait la forêt improductive, ce qu'il faut savoir ici, c'est que tous ces chiffres-là proviennent de l'inventaire forestier permanent. Donc en fait, ce sont les données qui sont données par l'inventaire forestier permanent qui nous dit que depuis 1984 jusqu'en 2010, la forêt improductive a perdu 31 000 hectares. Je suppose qu'il s'agit majoritairement. Ce sont des zones sur lesquelles on ne produit plus donc il s'agit de zones de réserve naturelle, de gagnage, autre qui sont mis en repos.

Vous posiez également la question de la popiculture, ce qui pourrait changer, je crois que ce serait peut-être d'informer et de sensibiliser les propriétaires à la valorisation de leurs terrains, notamment en région limoneuse, leurs terrains qui sont plus humides sur lesquels on a tendance à l'heure d'aujourd'hui de ne plus produire alors que finalement le peuplier conviendrait très bien sur ces terrains-là pour la valorisation de ces terrains.

Enfin, vous nous demandiez par rapport aux recommandations que nous faisons. Il est clair qu'il est plus facile de faire des recommandations vis-à-vis des propriétaires publics vu qu'ils sont gérés par l'administration, que c'est plus compliqué au niveau des privés. Mais en tout cas ce que l'on remarque, au niveau de la gestion forestière privée, d'un point de vue qualitatif des bois en tout cas, c'est que généralement les propriétaires privés ont toujours une gestion sylvicole qui reste raisonnable avec des plantations à 2500 tiges à l'hectare, avec des éclaircies qu'ils font aux alentours de 20 ans et donc généralement pour les propriétaires privés qui produisent on a pas trop de soucis au niveau de la qualité des bois en tout cas.

(Réaction d'un intervenant)

Pardon ?

(Réaction d'un intervenant)

C'était au niveau de la qualité en tout cas c'était bien pour le propriétaire privé.

Par contre par rapport à la quantité, là, c'est clair que l'on voit une diminution des quantités produites par les propriétaires privés aussi. Là, les recommandations que l'on peut faire aux propriétaires privés, c'est plus compliqué à mettre en oeuvre, si ce n'est peut-être des incitants comme on l'a évoqué dans une des diapositives.

Il y avait une question de M. Courard par rapport à la valorisation des bois feuillus. Vous demandiez s'il n'était pas intéressant de vendre les bois de différentes qualités dans des lots séparés.

Il est clair qu'il y a eu un test de vente de bois

feuillus de très haute qualité sur un parc de grumes en France. Les chiffres qui nous ont été présentés nous semblaient en tout cas excessifs et l'on estimait que l'étude faite n'était pas totalement objective. En tout cas, de notre côté, c'est clair qu'à partir du moment où l'on scinde les lots en différentes qualités, finalement, on prend un petit peu le rôle de l'exploitant forestier et c'est justement son rôle d'acheter des lots où il y a différentes qualités, de faire les tris et puis d'essayer de les valoriser au mieux chez les différents clients transformateurs.

En tout cas, nos membres exploitants forestiers sont clairs par rapport à cela. Les prix qui sont offerts, généralement ils mettent aussi des prix très élevés pour des bois de qualité. Malheureusement quand on achète un lot complet, on ne voit pas que les 5 ou 10 mètres cubes de grume de très haute qualité ont été achetés à 700 ou 800 euros du mètre cube parce qu'il y a beaucoup de bois de moindre qualité dans le lot et donc c'est un mélange sur lequel on ne sait pas voir le prix, mais en tout cas, eux disent toujours que les bois de très haute qualité, ils mettent le prix et c'est la raison pour laquelle on avait proposé qu'il y ait une étude objective qui soit réalisée sur la question notamment par l'intermédiaire de l'Office économique wallon du bois qui aurait pu s'occuper de cette étude ; une étude concertée avec les secteurs bien évidemment.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Frère.

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries. - Toujours dans une question de M. Courard, on approche de la fin des 54 questions, vous parliez entre autres du ramassage du bois mort. Oui, c'est une possibilité. On avait évoqué d'ailleurs, je m'en souviens bien, il y avait eu un groupe de travail sur le bois énergie, l'exploitation et la valorisation finalement de tous les taillis de bord de route, bord d'autoroute, bord de route, et cetera qui pouvaient être valorisés également en bois énergie, ou au bord des voies ferrées. Il se fait que de nouveau le transport et les coûts de transport rendent quasi impossible la valorisation de ce genre de produits, mais surtout les quantités sont beaucoup trop faibles. Imaginez ramasser du bois mort en forêt, ce sont des risques d'abimer les arbres qui eux ont une haute valeur, et cetera. Les quantités de toute façon sont extrêmement faibles et puis il faut penser, et c'est le rôle multifonctionnel de la forêt, où vous ne voyez pas que l'aspect production, certainement pas, mais il y a nécessairement une volonté que le minéral contenu entre autres dans le feuillage et dans les plus petites branches puissent revenir au sol pour justement ne pas l'appauvrir.

Donc ce serait même dangereux d'imaginer une valorisation de ce que l'on peut trouver au niveau du sol, entre autres justement parce qu'il y aurait des risques d'appauvrissement du sol.

(M. Bellot, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Hoffmann.

M. Hoffmann, partenaire de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO). - Par rapport à l'une de vos questions, l'âge des arbres au moment où on les coupe, concernant cette question on peut peut-être dire qu'il faut se fier au bon sens du forestier ou de l'administration forestière. Il y a effectivement des cas où le terme d'exploitabilité était dépassé et donc on a assisté à des peuplements beaucoup trop vieux, notamment dans la région de Houffalize, par exemple, où nous avons toujours des bois qui sont des résineux, épicéas et douglas de l'âge de 120 ou 130 ans. Il faut dire que c'est trop vieux, ces bois sont premièrement une cible pour les insectes qui attaquent les bois les moins résistants. Un redressement est en train de se faire. Le propriétaire de ces forêts est en train de déboiser un peu plus fort que la normale. Par contre, il y a un phénomène inverse aussi, bien des coupes, surtout dans le privé, mais parfois aussi sur les propriétés publiques, sont exploitées prématurément sous la pression financière d'un propriétaire, donc une commune qui désire faire de l'argent pousse son administration à marquer des coupes et finalement des parcelles sont souvent aujourd'hui mises en vente alors qu'elles ne sont pas du tout à maturité. Donc qui font une moyenne de bois de 0,800 ou 0,900 mètre cube par bois au lieu d'atteindre 1,5 mètre cube ou deux mètres cubes.

C'est tout simplement à lancer un appel au professionnalisme du DNF de bien respecter le terme d'exploitabilité d'une parcelle. Les deux phénomènes. L'élément qui nous perturbe le plus c'est la diminution de la production de bois résineux, cela met en péril les entreprises, beaucoup d'emplois et aussi les rentrées financières des communes. En effet, si l'on voit une diminution par exemple des 30 000 hectares dont on a vu la diapositive, ces 30 000 hectares produisent par an et par hectare, 300 000 mètres cubes à un prix moyen de 50 euros, vous voyez où l'on arrive, on est vite à 15 millions d'euros de rentrées en moins pour l'ensemble des communes en Wallonie. C'est un problème : la diminution de l'emploi et la diminution du nombre d'entreprises.

Je crois que c'est le problème majeur à retenir.

M. le Président – La parole est à M. De Meersman.

M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UREBO). - Juste pour terminer sur cette question du prélèvement et en tout cas du manque de prélèvement – et je vais peut-être plus ici insister sur la partie feuillus – clairement, dans l'essence chêne, on retrouve des bois qui sont beaucoup trop gros en forêt wallonne. Ils deviennent même difficilement valorisables tellement leur dimension est importante. Par exemple, pour le chêne, nous préconisons d'exploiter les bois lorsqu'ils font 240, 250 centimètres de circonférence. Pour nous, c'est leur optimum de production pour une meilleure valorisation,

une meilleure rentabilité pour le propriétaire également. Or, en Région wallonne, on retrouve en tout cas, plus de 40 000 mètres cubes de chêne qui font plus de 300 centimètres de circonférence. Donc selon nous, ce sont des bois qui sont beaucoup trop gros et qui restent en forêt.

M. le Président – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci pour les différents éléments d'explications et les tenants et aboutissants de certaines difficultés auxquels vous devez faire face.

Par rapport à l'évolution tendancielle de réduction de la place, des hectares occupés par des résineux, on voit que c'est un phénomène qui est constant depuis plus de 30 ans.

Qu'est-ce qui motive cette tendance lourde et constante de diminution des hectares en résineux ?

J'avais une autre question, pour revenir sur les dégâts de gibiers, il y a des préconisations de davantage protéger le terrain, soit de mieux gérer la régulation du gibier. Avez-vous des échanges dans le cadre de différents organismes ou lieux de concertation, conseils cynégétiques et autres ? Y a-t-il un dialogue véritable qui existe ou bien est-ce difficile ?

M. le Président. - La parole est à M. Hubert.

M. Hubert, Président de la section exploitation forestière (UNEBO). - Par rapport à la première question, je crois que d'une manière générale, on a un peu tous tendance à faire cela, ce que nos ancêtres ont fait, on veut le changer. Les hommes politiques font souvent cela, ils ont envie de changer les choses.

On a l'impression qu'au niveau du résineux, c'est un peu un rejet parce que si l'on prend la forêt au 19e siècle, il y avait très peu de résineux ou pratiquement pas. Puis on a enrésiné très fort et, à un moment donné, des courants environnementalistes sont arrivés en disant que l'épicéa : dehors, il faut revenir à des forêts plus naturelles, et cetera.

D'année en année, on perd effectivement des surfaces importantes de résineux. À certains endroits c'est justifié parce que l'on avait mis de l'épicéa partout. On ne va pas le remplacer par du douglas partout, les sylviculteurs savent qu'il ne faut pas faire cela. Il y a un fichier écologique des essences qui dit qu'il y a des zones qui conviennent mieux pour certaines essences et pas pour d'autres. En attendant, il y a un courant environnementaliste qui a poussé le résineux pratiquement hors des forêts. On a perdu des milliers d'hectares que l'on a mis en projet Life, et cetera, ou on ne veut plus voir de résineux et même à certains endroits on a dit « Si vous replantez, c'est encore mieux de mettre du feuillu que du résineux ». Pourquoi ? On n'en sait rien. En tout cas, au niveau économique, c'est catastrophique. Quand on remplace un résineux

productif par un feuillu dont ne sait pas ce qu'il va donner. Je parle notamment de la Haute Ardenne, quand vous implantez des hêtres sur le Plateau de la Baraque Fraiture, cela fera peut-être un jour un bois de chauffage, mais en dehors de cela, cela ne fera jamais rien d'autre. On en a implanté des dizaines et des dizaines d'hectares. Je crois que le problème est de vouloir supprimer le résineux : haro sur l'épicéa !

M. le Président – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - J'imagine que ce n'est quand même pas uniquement dans les quelques hectares Natura 2000 ou autres qui justifient des chiffres de tendances qui datent depuis 1984 à une époque où Natura 2000 n'existait pas ?

M. le Président. - La parole est à M. Hubert.

M. Hubert, Président de la section exploitation forestière (UNEBO). - Non, il n'y a pas que Natura 2000, mais il y a tout ce courant de remplacement du résineux par du feuillu.

M. le Président – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - N'y a-t-il pas aussi une situation de rendement économique, à un moment donné, ou le prix, le rendement du résineux n'est-il pas aujourd'hui moindre et qu'il justifie des orientations économiques différentes des propriétaires ?

M. le Président. - La parole est à M. Hubert.

M. Hubert, Président de la section exploitation forestière (UNEBO). - Si l'on devait partir sur un rendement économique, il y aurait 99,9 % de résineux en Région wallonne !

M. le Président. - La parole est à M. Frère.

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries. - Vous savez, si l'on vous demande d'investir pour vos enfants, choisissez-vous un rendement à 70 ans ou à deux siècles ? Moi je préfère choisir un rendement à 70 ans et mettre du résineux pour mes enfants. Effectivement, il n'y a pas photo là-dessus.

En plus la filière transformatrice en scierie en tout cas, est beaucoup plus développée et beaucoup plus axée sur la valorisation du résineux qu'il y a beaucoup plus que malheureusement qui diminue plutôt que de feuillus.

M. le Président. - La parole est à M. Hubert.

M. Hubert, Président de la section exploitation forestière (UNEBO). - Si l'on prend uniquement l'aspect économique, je viens de dire que l'on devrait avoir 99,9 % de résineux, on devrait laisser des peupliers, parce que cela aussi, c'est intéressant. Même si pour le

moment on n'en veut plus. Si l'on prend un résineux implanté dans une zone qui ne lui convient pas, c'est-à-dire en Famenne par exemple, il est plus rentable qu'un chêne. Si l'on fait la rentabilité économique, une production de 10 mètres cubes de résineux ou d'épicéas à l'hectare qui sont vendus comme M. Hoffmann l'a dit, 50 ou 60 euros le mètre cube, c'est beaucoup plus intéressant que du chêne qui produit 4 mètres cubes et que l'on vendra peut-être un jour à 150 euros. Économiquement....

Heureusement que l'on ne prend pas uniquement le critère économique pour gérer la forêt sinon, en Région wallonne, il n'y aurait plus guère de feuillus.

M. le Président. - La parole est à M. Hoffmann.

M. Hoffmann, partenaire de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO). - Si vous le permettez, je vais juste ajouter que parmi les résineux, l'épicéa reste toujours l'essence la plus rentable au niveau du prix de vente.

Quand on voit les ventes de bois de cette année et des dernières années, c'est l'épicéa qui sort du peloton. Pourquoi ? Aujourd'hui, les maisons en bois se construisent avec du bois blanc, à savoir l'épicéa. Les autres essences ont leur qualité, mais en grande partie, elles sont rejetées par les constructeurs de maisons en bois parce que ces essences ont également des inconvénients. Par exemple, le douglas pousse très vite, à savoir 50 à 60 % plus vite que l'épicéa, mais il produit en même temps des nœuds très importants qui sont techniquement rejetés par les normes. Le mélèze qui est une essence très durable, mais très nerveuse. Ce bois bouge même après le séchage et le rabotage. Nous devons essayer de fournir au marché ce qu'il demande.

Mme la Présidente. - Je vous remercie pour vos réponses. Y a-t-il d'autres questions ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je n'ai pas entendu le dégât de gibier, la situation de dialogue ou des moyens des dialogues avec les responsables cynégétiques.

M. le Président – La parole est à M. De Meersman.

M. De Meersman, Secrétaire général de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UREBO). - Par rapport à cela, il est vrai que nous avons des contacts avec les représentants des chasseurs, avec qui nous sommes régulièrement en contact. Maintenant, réellement au niveau des avis qui pourraient être remis par l'ensemble des représentants et des associations qui sont en lien avec la forêt, nous avons déjà remis, mais également les autres associations, des devis par l'intermédiaire du Conseil supérieur wallon des forêts et de la filière bois. Il est vrai que cela pose peut-être un petit problème étant donné qu'il existe également un Conseil supérieur de la chasse. Il peut y avoir peut-être

des positions qui sont différentes entre ces deux conseils supérieurs. On trouverait intéressant qu'il puisse y avoir une discussion avec l'ensemble des représentants des utilisateurs de la forêt sur cette question.

Mme la Présidente. - M. Evrard, vous aviez une autre question ?

M. Evrard (MR). - Vous avez évoqué tout à l'heure notamment dans les communes des modifications ou en tout cas, des ajouts de contraintes au niveau des cahiers des charges d'exploitations. Cela avait d'ailleurs défrayé la chronique il y a quelques semaines. Je voulais un peu avoir votre avis. Ces modifications sont-elles justifiées d'un point de vue technique ou culturel ? Je pense que vous avez rencontré le cabinet du ministre. On pourrait peut-être poser la question directement au ministre : « Les choses vont-elles dans la bonne direction à ce niveau ? ».

M. le Président. - La parole est à M. Hubert.

M. Hubert, Président de la section exploitation forestière (UNEBO). - L'action qui a été menée par le secteur, c'est un petit peu un ras-le-bol, en fait. Tout à l'heure, on a dit quelles sont les perspectives pour le secteur. Y a-t-il des projets d'investissements ? Il y a des envies d'investir au niveau du secteur de l'exploitation forestière, de la transformation du bois. Il y a des zones qui ont été créées. Il y en avait une sur ma commune. Pour ce faire, maintenant, il faut de la matière. La question que l'on se pose, c'est de se dire : « Dans 10, 15 ou 20 ans, y aura-t-il encore de la matière ? » En forêt, elle va encore dire comme en politique : « On a des objectifs à long terme et pas à court terme », car quand on plante un arbre, on sait bien que même un peuplier cela met 30 ans à pousser et un résineux : un épicéa, 50 ans et quand on parle de feuillus, c'est encore beaucoup plus long. De ce côté, il y a des envies de défendre la profession pas pour demain, parce que demain c'est trop court. D'un autre côté, toutes ces contraintes qui nous arrivent, parfois environnementales au niveau des exploitations : traversée de ruisseaux, de cours d'eau. Cela s'est toujours ajouté. À un moment donné, le secteur dit : « On n'arrive plus à travailler ! » Le secteur du travail en forêt, cela reste quand même des métiers relativement lourds. Le bucheron qui doit traîner sa tronçonneuse toute la journée dans les pentes à 30 %, ce n'est quand même pas toujours évident. Si l'on ajoute des clauses particulières en disant que l'on doit utiliser la tronçonneuse plutôt qu'une abatteuse et brancheuse, c'est parfois logique, mais c'est parfois complètement illogique, aussi. On voit fleurir dans les cahiers de charges, tout un tas de conditions particulières et, à certains moments, qui nous semblent tellement injustifiées que l'on se dit que là l'on ne peut pas accepter. Notre action a été de dire : « Le DNF qui est notre interlocuteur premier et privilégié » puisque l'on est en contact quotidiennement dans notre métier avec eux, ne nous écoute pas, ne nous écoute plus. On va aller voir le politique. C'est son métier et on est allé voir

le politique. Là, effectivement, nous avons été entendus. L'idée, ce n'est pas de venir crier en disant : « Je veux que cela change », mais de dire : « Ce qui est actuellement, on ne peut plus l'accepter, car on trouve que cela va trop loin. Mettons-nous autour de la table pour en discuter afin de recréer ce climat de confiance entre le propriétaire ou le représentant des propriétaires, les élus communaux, le DNF qui est l'acteur de terrain et les gens du secteur de l'exploitation forestière qui sont en contact permanent avec le DNF. C'est cela que l'on souhaite. C'est arriver à une meilleure collaboration et repartir sur de meilleures bases pour essayer que tout le monde y trouve son compte et faire en sorte que l'on puisse continuer à investir dans le secteur de l'exploitation forestière. Comme nous sommes partis, je ne sais pas combien il y aura encore de travailleurs en forêts qui auront encore envie – un jeune de 20 ans – d'investir, de s'acheter du matériel pour être tous les jours avec des contraintes intenable. Il faut que cela soit rentable dans l'activité.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres questions parmi les commissaires ? Je ne sais pas si M. le Ministre peut intervenir.

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Merci. Je voudrais m'associer aux remerciements qui ont déjà été formulés par les parlementaires à votre égard pour la qualité et le volume d'informations prodigués lors de cette séance. Vous avez entendu je dirais des constats dont vous m'avez déjà fait part. Au moins à trois ou quatre reprises lors de réunions de concertation formalisées. Vous avez parlé de la diminution des volumes de bois commercialisés, de la diminution de la production forestière, de contraintes imposées parfois à l'excès dans certains cahiers de charges. Vous avez évoqué déjà une série de pistes auxquelles nous sommes arrivés ensemble notamment après une réunion du 17 juin dernier. Il y a une série de progrès que nous essayons encore d'enregistrer malgré certaines difficultés d'ordre juridique. Je pense notamment à ce que l'on appelle la griffe gros bois feuillu. On aura l'occasion d'en reparler. Je pense aussi que c'est avec raison que vous soutenez des revendications par rapport au volume, par rapport à la confiance qui doit exister sur le volume des bois qui sont mis en marché, il y a évidemment des choses à faire. On en discute toujours et je prendrai des initiatives l'année prochaine par rapport à tout ce qui est l'équilibre résineux-feuillus à côté de ce que l'on a déjà fait et je pense bien entendu aussi que même si c'est psychologiquement un sujet qui n'est pas facile par rapport au volume des bois de chauffage. Je crois que Philippe Courard a bien résumé quelle est notre opinion générale c'est-à-dire il n'y a personne ici qui plaide pour que l'on favorise une économie parallèle au détriment des gens dont c'est le métier et qui paient les charges

relatives à ce métier. À côté de cela, il y a cette tradition et c'est difficile, je vous l'avais dit dès que vous aviez formulé cette demande, de voir où l'on doit mettre le curseur. Je pense qu'à un moment donné, il faudra peut-être en tout cas le fixer pour aller dans votre sens. On a parlé populiculture, on y reviendra certainement parce qu'indépendamment de la sensibilisation et de l'information, vous en avez parlé, c'est nécessaire qu'il y ait cette sensibilisation et cette information, mais aussi qu'au niveau de l'agroforesterie, il y a peut-être des pistes, je ne dis pas de solution, mais en tout cas de progrès à cet égard.

Par rapport au cahier de charges, vous avez eu l'occasion déjà de dire vous-même et je préférerais que ce soit vous qui le disiez, combien finalement la concertation a permis d'améliorer les choses. En tous cas au niveau des intentions qui ont été exprimées, mais effectivement, il faut que tout le monde lève la tête au-dessus du guidon. Je vais dire, on a des fonctionnaires qui je dirais par respect du code forestier peut-être un peu trop loin dans l'interprétation de celui-ci, en fonction de leur conviction, en fonction de la spécificité du territoire dont ils ont la charge et puis qui, au nom d'une vocation qu'ils estiment totalement légitime, oublient qu'il y a d'autres composantes qui doivent intervenir. Et la composante de l'exploitation forestière et du côté productif évidemment de la forêt, c'est quelque chose de très important. Alors c'est vrai que ce n'est pas généralisé comme attitude, mais il y a eu l'un ou l'autre endroit où sans doute on a peut-être laissé un peu le bon sens de côté pour aller vers une forme de théorisation de la politique forestière et donc, je crois que le mot le plus important c'est la sensibilisation. Sensibiliser des propriétaires de fond lorsqu'il y a eu une mise à blanc sur l'intérêt de replanter, sensibiliser aussi les propriétaires sur le fait qu'il ne faut pas planter tout et n'importe quoi et il ne faut pas non plus planter simplement à la mesure de l'une ou l'autre conviction philosophique, mais il faut planter en fonction du sol et de l'endroit où l'on se trouve, en fonction aussi de l'avenir des générations futures. Et puis, sensibiliser aussi à la meilleure valorisation possible. Je pense que ce que l'on a fait par rapport au bois local c'est quelque chose d'important. C'est une démarche que l'Office économique wallon du bois a expliqué lors d'une dernière séance et que l'on veut continuer à promouvoir, sensibiliser aussi aux différents usages du bois et vous avez bien indiqué toute à l'heure, Monsieur De Meersman qu'il y a peut être encore des préjugés par rapport au type de bois que l'on peut utiliser alors qu'il y a une diversité de bois extrêmement grande et puis sensibiliser tous les propriétaires et notamment les communes et dire aux conseils communaux, aux collèges communaux surtout que lorsqu'il y a une clause particulière qui est proposée soit par l'administration, soit par un élu, il faut bien en peser le pour et le contre et les conséquences. C'est un travail que l'on fait ensemble, que l'on va continuer à faire ensemble. Je pense qu'il y a encore matière certainement à pas mal de progrès, parce que le défi, il est évidemment de taille.

Vous l'avez rappelé au travers des chiffres et au travers des tableaux.

En tout cas, je pense que vos interventions de cet après-midi ont été de nature à éclairer encore davantage le parlement et je vous en remercie à titre personnel.

M. le Président. - Je vous remercie Monsieur le Ministre pour son mot.

Je ne sais pas si vous souhaitez encore ajouter quelque chose sinon on va peut-être penser à conclure nos travaux.

M. le Président. - La parole est à M. Frère.

M. Frère, Secrétaire général de la Fédération nationale des scieries. - Promis, on conclut, je voulais en tout cas, nous voulions vous remercier pour votre attention et votre intérêt et vous dire apparemment nous nous sommes arrangés pour que vous obteniez nos présentations.

M. le Président. - Au nom de la commission je tiens également à vous remercier tous les quatre pour votre exposé très intéressant qui - je suppose - enrichira nos travaux dans les prochaines semaines sur la filière bois.

Je propose une suspension de quelques minutes pour vous raccompagner à la sortie.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 33 minutes.

(Mme Moinnet, Vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 38 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2016

QUESTION ORALE DE M. DISTER À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'ACCESSIBILITÉ DES LOISIRS AUX PERSONNES PRÉCARISÉES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les orientations budgétaires de la Région pour l'année 2016 ainsi que la question orale de M. Dister à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du

Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'accessibilité des loisirs aux personnes précarisées ».

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Trotta est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je ne vais pas vous imposer la lecture de ce document relativement long, je voudrais mettre en exergue quelques-uns des points qui correspondent aux priorités qui vont être les miennes dans l'année qui va prochainement s'ouvrir.

J'ai voulu d'emblée préciser que, à travers tous les secteurs qui sont dans le cadre de mes responsabilités, j'ai voulu mettre comme priorité la création d'emplois et le perfectionnement des vecteurs de développement économique et social. J'ai aussi voulu évoquer une notion qui m'affectionne particulièrement, qui est la notion de transversalité et de faire travailler parfois les responsabilités et les équipes entre elles, indépendamment des différences et de la distance que l'on pourrait imaginer exister entre certaines des responsabilités.

Vous comprendrez aussi que, comme ministre de la Ruralité, les spécificités et les enjeux du monde rural sont pour moi présents dans la totalité des compétences qu'il m'a été donné d'assumer. Puis, je n'en parlerai qu'à cette occasion-ci et, même si je ne l'ai pas développé, vous imaginez bien que la représentation à la Grande Région de la Wallonie est une responsabilité que j'affectionne particulièrement et qui, pour moi, peut représenter, avec l'ensemble de mes collègues du Gouvernement, un levier d'action dans toute une série de domaines.

Il est clair que la collaboration au-delà des frontières, qu'il s'agisse pour les matières fédérales comme la sécurité ou qu'il s'agisse de matière transversale comme la santé, qu'il s'agisse de matière communautaire comme la culture et le sport ou qu'il s'agisse de matière régionale comme le développement économique, la formation ou l'emploi, le déploiement des entreprises à l'exportation, chaque fois qu'il peut y

avoir des collaborations bilatérales ou des collaborations qui s'approfondissent dans le cadre de la Grande Région, c'est une plus-value.

Au niveau de la politique touristique, les chantiers principaux visent la réforme du paysage touristique. Dans le décret budgétaire qui vous sera soumis, vous verrez les dispositions qui ont été prises pour que, dès le 1er janvier 2016, la nouvelle maison de tourisme puisse postuler à un agrément du Commissariat général au tourisme. Le but est de travailler avec des bassins touristiques davantage cohérents.

Nous allons mettre en chantier une réforme du Code wallon du tourisme pour clarifier les rôles des organismes touristiques, pour également réorganiser les activités de l'ASBL Wallonie-Bruxelles Tourisme en tenant compte du fait que davantage de compétences touristiques ont été transférées aux régions depuis la sixième réforme de l'État. Nous voulons aussi, dans cette réforme, simplifier administrativement toute une série d'aides au secteur.

Il est clair que le CoDT devra également appréhender une série de matières qui sont proches de la politique touristique et qui y interfèrent. En ce qui me concerne, je vais revoir les conditions qui m'apparaissent trop restrictives pour donner accès aux aides de déploiement d'aires d'accueil pour les motorhomes.

Immowal, société anonyme, va être enfin opérationnalisée et va pouvoir permettre de renforcer l'offre touristique en valorisant financièrement une série de biens et en permettant de redévelopper une série de sites.

Le PWDR a deux mesures qui sont propres aux acteurs touristiques.

Les massifs forestiers seront également identifiés budgétairement, puisque nous souhaitons continuer l'opération de valorisation qui a été décidée il y a quelques années.

Le CITW a une mesure FEDER qui lui est dédiée pour continuer à améliorer la compétitivité touristique wallonne.

Il en est de même du tourisme d'affaire avec un financement FEDER qui échoit au Commissariat général au tourisme et qui va permettre de prolonger et de consolider le travail effectué dans la précédente programmation.

Le tourisme social sera bien présent. Il est notamment inscrit dans le Plan wallon de lutte contre la pauvreté.

Vous savez aussi, d'une manière plus générale, que j'ai décidé de dédier l'année thématique 2016 au vélo. Vous ne serez donc pas étonné qu'il y ait des appels à

projets spécifiques.

Inscrire le tourisme dans l'ère numérique sera également une priorité. Les territoires provinciaux seront en cela au cœur d'une démarche d'appui nouvelle que je présenterai d'ici quelques jours, puisque des animateurs numériques du territoire seront dédiés pour renforcer cette démarche.

Une démarche qualité sera également poursuivie. C'est une démarche qui vise à mettre la qualité du service au cœur de l'accueil de nos différents opérateurs.

Au niveau sportif, la qualité des infrastructures sportives est au cœur de la politique wallonne. Des chantiers 2016 ne manquent pas avec le plan Piscines qui devra se finaliser, avec notamment un accent sur des projets pluricommunaux, sur des partenariats public-privé, sur également l'analyse d'une rentabilité économique de certaines piscines.

On parlera aussi de terrains synthétiques. On en parle régulièrement lorsque l'on signe un dossier ou que l'on inaugure une infrastructure, mais on oublie aussi qu'il faut veiller à la pérennité de l'investissement. J'ai décidé qu'en 2016 on allait mettre à disposition des clubs ou des communes un spécialiste de l'entretien et de la valorisation de ces terrains synthétiques.

Il y a aussi la possibilité qu'a ouverte la modification du décret du 11 avril 2014 d'élargir aux établissements scolaires wallons la liste des bénéficiaires à la rénovation et à la construction d'infrastructures sportives. Il y aura un premier appel à projets qui va cibler la rénovation et la mise en conformité des revêtements de sol.

Je vous ai aussi parlé d'année thématique vélo au niveau du tourisme. Il y aura un prolongement bien naturel au niveau du sport où nous allons, là aussi, lancer un appel à projets pour l'attribution d'abris de vélos, de manière à ce que l'on puisse mobiliser 1 million d'euros au bénéfice des administrations communales, des clubs sportifs, des établissements scolaires et des centres sportifs locaux.

Le matériel sportif est subsidié à la fois dans le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aussi dans le cadre d'Infrasports. Nous avons voulu clarifier les choses et nous allons, avec une concertation entre les deux administrations, pouvoir établir un modèle de répartition rationnelle qui permettra notamment - ce sera une des conséquences positives de ce changement - compléter le cadasport avec l'ensemble des centres ADEPS.

Au niveau agricole, ma note reprend, comme d'ailleurs pour les autres responsabilités, la définition et les responsabilités des différents départements. Puis la note insiste sur les principaux chantiers 2016. Au niveau de l'agriculture, vous savez que 2015 a été une année de transition, une importante année, puisqu'elle a vu à la

fois la réforme de la PAC et le Plan wallon de développement rural approuvé.

Il faut donc continuer à veiller à être extrêmement attentifs à la situation des agriculteurs, tant au sein de notre Parlement que dans les autres instances. J'ai d'ailleurs quitté tout à l'heure le Conseil européen où, de nouveau, la situation des marchés était à l'agenda.

Il nous faut veiller à assurer un suivi personnalisé des agriculteurs qui sont particulièrement impactés par la réforme de la PAC. Il nous faut également veiller à optimiser les délais de paiement dans les délais impartis, améliorer la gestion opérationnelle des dossiers. La note reprend tout ce qui a été mis en œuvre au niveau de l'opérationnalisation et d'une meilleure efficacité pour que, véritablement, les agriculteurs soient le mieux servis possible par nos administrations.

La simplification administrative n'est pas un vain mot, elle est au cœur de la priorité telle que le commissaire européen à l'agriculture l'a définie. En ce qui nous concerne, nous y serons attentifs tant au niveau européen qu'au niveau des décisions qui dépendent de nous, par exemple, la déclaration annuelle du printemps, qui couvre de très nombreux domaines de la politique agricole.

La politique du foncier a permis, grâce à la régionalisation, d'entrer vraiment au cœur de la décision politique wallonne. Le Parlement de Wallonie devra bien entendu se saisir de cette importante matière. L'année qui vient a permis de poursuivre une série de contacts, a permis d'ailleurs à une série de réunions, de colloques très intéressants de se tenir. Nous allons pouvoir, dès le début de l'année 2016, entamer de manière officielle des concertations qui permettront, je l'espère, de trouver un point d'équilibre entre les intérêts des agriculteurs et les préoccupations des propriétaires.

L'adaptation de la législation sur le bail à ferme, le lancement d'un observatoire du foncier agricole et le lancement des bases d'une banque foncière wallonne seront à notre agenda.

Au niveau de la recherche agronomique, 2016 sera une année importante puisqu'il y aura aussi la mise en place d'un nouveau mandataire, mais surtout la définition d'un plan triennal de recherches agronomiques 2016-2018. Il faudra que l'on ait une meilleure adéquation entre la recherche et les besoins du monde agricole. Il faut une meilleure information des agriculteurs et il faut surtout des dispositifs qui permettent d'évaluer les différentes recherches. Il faut enfin qu'il y ait un bon positionnement entre les recherches du CRAW, les recherches menées par les universités et les recherches menées par le secteur privé.

La promotion de notre agriculture et de nos produits agricoles doit plus que jamais être au cœur de nos priorités. Il nous faut continuer à lutter contre les

discours réducteurs et qui font un tort tout à fait injuste au métier et aux produits de notre agriculture. Il nous faut améliorer encore en innovant certainement davantage dans les campagnes de promotion. Il nous faut harmoniser l'ensemble des bases de données, développer encore la plateforme « le clic local », la marque « agriculture de Wallonie » et de manière transversale, développer des collaborations et campagnes avec le VLAM pour essayer de faire des économies de moyens et essayer de faire davantage encore. Il faut, bien entendu, poursuivre les collaborations avec le Collège de producteurs, notamment dans le cadre de ce que j'ai nommé le centre d'informations sur les viandes.

La formation professionnelle agricole va sortir de cette année de transition, puisque l'on va avoir le lancement des appels à projets. Il nous faut continuer les opérations de diversification et de commercialisation. Vous savez qu'un premier appel à projets a déjà été lancé pour les halls relais agricoles. Nous en aurons les résultats au début de l'année.

Je pense aussi qu'une stratégie bio basée est absolument indispensable. C'est un projet totalement transversal. Cela concerne à la fois le bois énergie et la biomasse énergie. Plusieurs membres du Gouvernement wallon sont concernés par cette problématique, mais, de manière générale, forte de son tissu industriel et de ses connaissances en biotechnologie en pétrochimie, forte de ses ressources naturelles et de ses déchets, la Wallonie peut largement bénéficier de ce marché en termes d'emploi et de retombées socioéconomiques.

L'administration a travaillé à repérer les simplifications possibles dans la législation sur les calamités agricoles, législation qui est tombée dans l'escarcelle du Parlement de Wallonie. J'ai demandé également que l'on analyse les modèles en vigueur dans les régions voisines, de manière à simplifier le travail de constat des dégâts et à mettre le futur décret en phase avec les outils techniques actuellement disponible.

Dans le domaine forestier, nous venons d'avoir, avec les auditions, la démonstration qu'il est indispensable de continuer à la fois à valoriser le label bois local, à travailler au déséquilibre entre feuillus et résineux et à essayer de le rectifier le plus rapidement possible, à concilier les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux avec les fonctions productives de la forêt.

Natura 2000 reste une de nos priorités, puisqu'il faut poursuivre et finaliser l'ensemble des arrêtés nécessaires pour tous les territoires. Je vous ai dit, il y a quelques mois, vouloir développer un vrai réseau Wallonie nature qui compte à la fois sur l'axe réserve naturelle, sur l'axe Natura 2000 mais aussi sur l'axe développement de la nature partout et pour tous. Vous l'avez vu avec une nouvelle opération qui visait les lieux très particuliers que sont les cimetières mais aussi, vous avez vu les initiatives pilotes qui ont été mises au point avec le

secteur du sport et par exemple aussi la signature de charte avec les zones d'activité économique.

Il faut véritablement qu'il y ait des partenariats en matière de nature, valoriser le travail des associations de conservation de la nature mais aussi évaluer, comme je l'ai déjà dit, le financement des différentes opérations. Le développement des parcs naturels, dont le nombre a cru et croîtra, je l'espère, encore, le travail des contrats de rivière, l'amplification du plan Maya, tout cela est important. Je souhaite aussi et il est en gestation, mettre au point un vrai plan destiné à la vie faune des plaines.

L'année 016 sera aussi une année importante pour les cours d'eau non navigables dont la législation, qui date de 1967, devra être revue. On parlera dorénavant de programmes d'actions sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée, ceux-ci étant à établir pour chaque sous-bassin hydrographique.

La ruralité est au cœur de mes démarches politiques. Je l'ai dit d'emblée de jeu, avec aussi, bien entendu, des politiques spécifiques comme celles des opérations de développement rurale, avec des budgets qui leur seront encore alloués de manière importante, avec aussi un cadre nouveau défini dans une circulaire qui vise la simplification administrative, la promotion de la supracommunalité et également l'accélération de certaines procédures.

Nous avons communiqué, au niveau du Gouvernement wallon, les premiers groupes d'action locale qui ont été retenus. Nous allons, au premier trimestre 2016, donner les résultats de la deuxième opération de sélection. Les groupes d'action locale seront donc sur les rails avec un travail important qu'ils ont entrepris pour certains depuis quelques années et pour d'autres, qu'ils vont commencer à entreprendre, puisque de nouveaux cadres ont été créés.

Les voiries agricoles continueront à être également dans nos préoccupations. Il est important de favoriser les conditions de travail des exploitants mais aussi d'améliorer la qualité de vie dans nos campagnes.

Je terminerai avec les infrastructures d'accueil de la petite enfance où il faut mettre en œuvre le volet 2 du Plan cigogne 3. Vous connaissez les décisions prises en février dernier, mais vous savez que suite à l'appel à projets, des constats ont été dressés, certaines régions restant en déficit de places d'accueil. Une analyse en profondeur doit être menée dans le courant de l'année prochaine, à la suite de quoi un plan d'action visant à dégager différentes mesures concrètes permettant de soutenir la création de nouvelles places d'accueils doit être mis au point.

Je pense aussi qu'il faut être innovant et se rappeler que, pour l'instant, les infrastructures classiques dans le cadre des infrastructures d'accueil de la petite enfance, ne concernent que 39,02 % du nombre de places

disponibles. Toute une série de milieux d'accueil ne peut bénéficier pour l'instant de soutien en matière d'infrastructure et c'est une de mes préoccupations.

Je vous remercie de votre attention. Je suis à votre disposition pour des explications complémentaires.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dister. Pour poser sa question.

M. Dister (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez annoncé au Gouvernement vouloir intégrer le tourisme dans la lutte contre la pauvreté en proposant un prix réduit aux attractions touristiques wallonnes tant publiques que privées. Ce projet serait proposé au public précarisé, un préprojet d'opérationnalisation est planifié fin 2015 et la concertation avec les partenaires touristiques et sociaux démarrerait début 2016. Un projet pilote devrait voir le jour avant l'été 2016. Un bureau dédié ainsi que les CPAS et les associations présentes sur le terrain serviraient d'intermédiaire aux ménages intéressés. Une réunion de concertation a d'ailleurs déjà eu lieu, si mes informations sont bonnes, le 22 septembre dernier.

Si vos intentions sont louables, je ne peux qu'y souscrire, ce problème me pose problème à deux niveaux : vous introduisez une inégalité entre les bénéficiaires des aides sociales du CPAS et les personnes qui travaillent et qui n'ont pas les moyens de s'offrir ce type de loisirs. Je pense aux travailleurs ayant un bas salaire, aux familles monoparentales et toutes autres personnes qui ont aujourd'hui difficile à boucler les fins de mois.

Je pense donc que le projet actuel ne va pas assez loin. Aussi, ce projet va apporter aux CPAS une surcharge de travail pour laquelle il n'y a vraisemblablement aucune compensation financière de la part de la Wallonie.

Monsieur le Ministre, à quel type de profil socioéconomique s'adresse ce projet ? Quel rôle jouera le fameux bureau dédié ? Suite à la réunion du 22 septembre, quels objectifs de travail avez-vous définis ? Quelles pistes de collaboration avez-vous identifiées ?

Vous avez déclaré dans la presse que ce système ne coûtera pas très cher, l'effort sur le prix étant consenti par l'opérateur. Cette démarche aura néanmoins un coût : à combien l'estimez-vous ? Il s'agira d'une charge supplémentaire pour les CPAS, la Région compte-t-elle intervenir ? Avez-vous un budget prévu à cet effet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Il n'y a rien de finalité, il y a une volonté forte

à la fois dans le chef du Commissariat général au tourisme et dans le chef de l'ensemble des membres du Gouvernement wallon puisqu'un plan Pauvreté a été établi et est totalement transversal. C'est dans le cadre de ce plan Pauvreté qu'il a été demandé au Commissariat général au tourisme et aux opérateurs touristiques d'envisager de manière innovante toute une série de nouvelles formules qui permettent d'amener davantage de personnes, un peu ou très précarisées, vers des loisirs. Le loisir est un droit pour chacune et chacun.

Lorsque c'est par exemple le cas pour la culture avec les articles 27, des dispositifs sont mis en place. Il y a forcément une série de critères qui doit être définie.

Ici, le but est de ne rien imposer aux opérateurs touristiques. On est ici dans une démarche où l'autonomie de la volonté est omniprésente. On est aussi dans une démarche où nous allons veiller à donner des incitants, qu'ils soient logistiques, pas nécessairement financiers, ou qu'ils soient promotionnels, pour faire connaître la possibilité pour chacune et chacun de visiter notamment la Wallonie de manière plus importante.

Des opérateurs ont bien compris qu'il était aussi de leur intérêt de pouvoir élargir leur base de « clientèle ». Rassurez-vous, il n'y a absolument rien de défini pour le moment. Il n'y aura certainement rien de discriminatoire de manière négative ; s'il y a des discriminations, ce sera de manière positive. Je pense que celles et ceux qui ont imaginé de faire cette démarche l'ont fait dans un souci légitime d'humanité, de respect de chacune et de chacun dans sa différence sociale et également de promotion générale de nos opérateurs touristiques.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. On partage, évidemment, cette volonté, je l'ai dit d'emblée. Je me réjouis que ce projet ne soit pas finalisé parce que je pense qu'il faut élargir la base, le nombre de personnes qui souhaite profiter de ces activités, de ces sites touristiques et être plus larges que celles qui émergent au CPAS.

Vous avez dit que c'était une démarche volontaire. J'irais un peu plus loin dans la réflexion à l'égard des acteurs qui ont accès aux subsides publics. Pour ces acteurs, la démarche devrait être plus que volontaire et peut-être imposée par la Wallonie ou en tout cas dans le cahier des charges, lorsque l'on octroie les subsides, on devrait leur imposer d'avoir un tarif social – je ne sais pas comment il faudrait l'appeler, on l'appellera sans doute autrement – d'avoir un tarif qui permette à ce public qui a difficile de se rendre à ce genre d'activités de pouvoir le faire.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Sur le plan du fonctionnement, aborde-t-on la discussion par division organique ou de manière globale ?

Mme la Présidente. - Par thématique.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

M. Evrard (MR). - Par thématique, cela me paraît plus facile pour la clarté des discussions, plutôt que chaque groupe s'exprime sur l'ensemble, mélangeant des choses.

Mme la Présidente. - On pourrait alors commencer par le tourisme

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION POUR L'ANNÉE 2016

(Suite)

Échange de vues

Mme la Présidente. - Nous allons commencer notre échange de vues par le tourisme. Qui souhaite prendre la parole sur ce sujet. M. Evrard, M. Sampaoli, Mme Ryckmans.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre exposé, qui constitue une première, puisqu'il s'inscrit dans les nouvelles directives. Pour un premier exercice, on est déjà satisfait de la note que nous avons reçue. J'ai appris quelques éléments complémentaires. Dans la sémantique des mots, on peut parfois mieux cerner ce qui se cache derrière des lignes budgétaires.

C'était l'aspect positif de mieux comprendre quelles sont vos lignes directrices. C'est une première, on va donc vous accorder le bénéfice de la première fois.

Par contre, on aurait souhaité, dans cette note de politique générale, aller un peu plus loin. On se rend compte que, dans des tas de paragraphes développés, dans des tas de thématiques abordées, on n'a pas toujours des détails. Votre texte est caractérisé par toute une série d'imprécisions, de flous qui entourent les intentions que vous nous proposez aujourd'hui.

On a aussi quelques termes que je vais qualifier de savants. Je souhaiterais en savoir plus sur ce que vous appelez une approche ascendante. Vous avez parlé de transversalité, on le comprend bien.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

J'imagine. Ce sont des termes qui font très jolis sur le plan du discours politique, mais que se cache-t-il derrière ces termes ? Pour l'approche déconcentrée, on devine, mais ce n'est pas très clair.

Puis, par rapport à des tas de chapitres, on a des intitulés qui sont relativement vagues. Si je prends l'exemple du chapitre sur le CGT, vous parlez des actions spécifiques. C'est bien, mais lesquelles ? Il serait intéressant d'avoir les actions spécifiques que vous souhaitez développer.

On parle des chantiers touristiques 2016. Vous dites qu'il y a de nombreuses opportunités de développement. Lesquelles ? Il serait aussi intéressant de les connaître.

On parle de la réforme du paysage touristique. Là aussi, c'est pareil au niveau des massifs forestiers.

Vous parlez du renforcement de l'offre, mais finalement laquelle ?

On parle du tourisme social. Vous allez soutenir plusieurs dossiers, mais lesquels ?

Bref, on souhaiterait avoir beaucoup plus de précisions en la matière.

En matière de rationalisation du paysage des maisons du tourisme...

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Se pose la question de la rationalisation des maisons du tourisme. On voudrait en savoir plus.

Par rapport aux structures touristiques de Wallonie, on souhaiterait aussi en savoir plus. Voilà les questions sur lesquelles je voulais vous entendre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je serais relativement bref. Merci, Monsieur le Ministre, pour cette note de politique générale, qui nous apprend un certain nombre de choses.

J'aurais voulu, premièrement, souligner le fait que j'étais content de voir que l'on allait faciliter nos subventions pour le déploiement des aires d'accueil pour motor-home. Il y a de plus en plus de concitoyens qui utilisent ce mode de transport et d'hébergement pour leurs vacances.

J'aurais voulu vous poser une question par rapport aux maisons du tourisme. Vous avez annoncé que certaines fusions auraient lieu début 2016. J'aurais voulu savoir si vous aviez eu des difficultés particulières pour mettre en place cette fusion. On sait que, du côté de la province de Namur, cela n'a pas toujours été très aisé, que les positions des uns et des autres étaient un peu différentes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette présentation. Comme on l'a dit, c'est un exercice nouveau, intéressant, différent d'un ministre à l'autre. Il y a encore une certaine harmonisation à obtenir. Vous êtes à la fois assez précis et pas beaucoup, dans le sens où vous décrivez par le menu toutes vos compétences et les différents projets, tout en restant relativement général. J'aurais quelques questions précises, en particulier sur le dossier tourisme.

Quand vous dites que l'objectif dans le tourisme est, je vous cite, « de rendre prioritaires des opérations de valorisation du secteur, porteuses de valeur ajoutée en terme d'emploi », ce qui est un lien très fort avec l'agriculture qui est votre autre compétence. J'aurais voulu savoir comment traduisez-vous cela, ou comment envisagez-vous de traduire cet appui prioritaire dans le sens d'une valeur ajoutée en terme d'emploi ?

Dans la réforme du paysage touristique, vous annoncez un décret budgétaire qui se traduira par un Code wallon du tourisme en 2016. On va donc revoir la clé de répartition des subventions et simplifier le processus de reconnaissance. Pouvez-vous déjà nous dire dans quel sens cela va ? Cela reste-t-il bien en phase ou en respect avec la charte associative, par exemple ? Comment cela se traduirait-il par des moyens, si vous avez déjà une idée, budgétaires qui vont être dédicacés ? Au moins, nous donner un ordre de grandeur.

Concernant le CoDT, vous parlez de l'importance de créer des zones d'enjeux régionaux pour mener des projets régionaux récréatifs et touristiques. Avez-vous déjà des projets d'envergure en vue ? Quand vous dites que le CoDT allégera la procédure pour la création de villages de vacances ou de terrains de camping, avez-vous entre les mains une évaluation de cette nécessité de créer des villages de vacances ou des terrains de camping ? Y a-t-il une évaluation des besoins alors qu'il y a peut-être dans certaines régions en tout cas, un nombre assez important de structures de ce type ?

Quand vous évoquez les aires d'accueil pour les motor-homes, pourquoi allez-vous, si j'ai bien compris, vers un allègement des conditions pour recevoir des aides ? Qu'en est-il ? Vers quoi allez-vous ? On sait que c'est important et qu'il n'y a pas suffisamment d'offres, mais cela veut-il dire allègement des procédures ou des conditions pour avoir de l'aide ? C'est ce que j'ai compris dans la note. Si vous pouvez nous en dire plus...

Dernier point sur l'année du vélo, l'année 2016. Vous rappelez l'importance du vélo, vous dites que ce n'est pas seulement une question de loisir, mais aussi une question de mobilité. J'aurais voulu comprendre la cohérence ou l'articulation entre les actions pour le vélo, en matière touristique, sportive, mobilité puisque ce

sont des choses proches et que c'est le même vecteur, le même moyen de déplacement, mais qu'il faut que ce soit concerté. Je n'imagine pas que vous puissiez, par exemple, donner des appuis ou faciliter des moyens budgétaires pour mettre en place des parkings à vélo devant des écoles ou les terrains de sport, puisque vous avez cette compétence, mais qu'au même moment, on en a besoin à la gare, par exemple, ou pour relier les transports en commun. Voilà les questions posées sur cet aspect touristique. Merci.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Monsieur le Ministre, merci pour cette présentation. Je voulais préciser que l'on est dans le cadre d'une note de politique générale, donc elle est générale. Si l'on doit entrer dans chaque détail, on va y passer la semaine. On fait le budget en même temps, comme cela on est tranquille pour tout.

Vous voyez bien qu'il n'y a pas de redondance et qu'il ne s'agit pas d'occupationnel pour députés. Il importe que l'on ne reproduise pas le même débat lorsqu'on parlera du budget.

J'ai deux ou trois éléments de réflexion sur le tourisme. Je souhaiterais vous encourager, par rapport au vélo, à collaborer aussi avec vos collègues, parce que ce qui est important, c'est aussi le maillage au niveau des pistes, pour le rendre plus touristique ; il faut que l'on puisse se rendre d'un endroit à l'autre. De gros efforts ont été faits ces dernières années, il faut les poursuivre. Il faut encourager dans les projets locaux à tenir compte plus du vélo.

Je reviens sur le camping, vous l'avez indiqué, il a profondément évolué, mais il reste quelque chose de très attractif. On ne va plus, dans les mêmes conditions, faire du caravanning ou de la tente. Il faut que les infrastructures annexes soient de qualité.

Rappeler aussi, comme vous l'avez rappelé dans votre note, que le tourisme est un vecteur économique important, 6,12 % du PIB wallon, emploi non délocalisable, c'est important que le Gouvernement travaille sur cette problématique.

Je voudrais vous dire aussi que je me réjouis de voir qu'on va travailler sur de nouvelles orientations, destinations à l'égard de toute une série de projets. Vous citez le domaine de Hottemme, Tilf, les dolimarts, et cetera, c'est dans la note. C'est important qu'on puisse réfléchir et avancer dans le cadre de ces projets. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, merci pour cet exposé, qui constitue une première, ici, en Commission de l'agriculture, de l'environnement et de la ruralité et des forêts. C'est à la fois une nouveauté, mais

c'est aussi compliqué. On vous reproche, on dit que ce n'est pas assez précis, mais d'autre part, dans une note de politique générale, si c'était déjà ce que l'on a exécuté, ce serait davantage un bilan que des projets.

D'autre part, il faut aussi garder un espace pour le dialogue avec le secteur, c'est important. Le rôle d'un ministre est de donner un cap par rapport à une déclaration de politique régionale fixée, mais de le faire aussi main dans la main avec les opérateurs touristiques et en particulier les fédérations professionnelles.

Je me ciblerai sur un élément qui est une forme de question, c'est l'avenir de Wallonie-Bruxelles tourisme. On sait que l'évolution de cet organisme, qui est une forme de coopération entre la Wallonie et Bruxelles, c'est vrai qu'on peut penser que dans une logique plus régionale, il y a des outils de coopération qui existent, mais on voit leur fragilité au vu de certaines velléités de nos amis bruxellois de donner davantage de poids et de force à Bruxelles tourisme, aux nouvelles structures qu'ils mettent en place.

Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre, comment vous envisagez les choses. Prépare-t-on, anticipe-t-on certaines décisions de nos amis bruxellois ou, au contraire, les signaux que Bruxelles donne sont des signaux de continuer de fonctionner avec WBT ? Quand je parle de continuer à fonctionner avec WBT, c'est au niveau d'investissement actuel de la part des deux entités que sont la Wallonie et la Cocof.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je remercie M. Courard d'avoir cadré l'exercice. Je pourrais déjà prendre deux heures pour répondre aux questions posées. J'ai à répondre d'abord à la remarque générale de M. Evrard qui me dit « c'est un peu flou, vous parlez d'approche ascendante, vous n'expliquez pas bien ce que c'est, vous ne l'expliquez pas du tout ».

L'approche ascendante, *ascendere* en latin – pour de bons catholiques comme nous, on sait ce que cela veut dire – cela vient de la base. Pour ne reprendre que deux ou trois exemples, M. Desquesnes m'y fait penser, les opérateurs touristiques, c'est évidemment avec eux, en priorité, que l'on doit discuter lorsqu'on veut réformer un Code wallon du tourisme. C'est évidemment avec la population que l'on doit dialoguer, que l'on doit écouter, lorsqu'il y a des opérations de développement rural qui sont menées par les communes, d'abord en consultation, et puis dans le cadre d'une CLDR. Puis, c'est aussi cette démarche ascendante qui est celle qu'il faut privilégier lorsqu'on veut faire choix notamment dans les priorités des infrastructures sportives.

Vous me dites qu'il n'y a aucun détail. Effectivement,

il n'y a aucun détail. Les détails sont dans le budget. Ils seront dans l'exposé du budget et ils seront dans toutes les questions, en tout cas que la lecture du budget et son écriture auront permis d'imaginer, sachant qu'un budget, c'est toujours aussi une prévision et que vous n'allez pas me demander aujourd'hui, comme vous avez eu l'air de le faire tout à l'heure, quelles sont, par exemple, les auberges de jeunesse que je vais subsidier en 2016. Je ne le sais pas encore. Je ne sais pas encore les dossiers qui me seront soumis. Je sais ceux que je vais encore subsidier en 2015 avec l'aide du Gouvernement wallon.

Vous avez dit, par exemple, c'est fou parce que vous parlez d'actions spécifiques au niveau du CGT, je relis la phrase lorsque je rappelle ce qu'est le CGT, je dis simplement ceci « Au travers des actions spécifiques, c'est-à-dire différentes, menées par les directions opérationnelles du CGT, le budget traduit la politique touristique dans tous ses aspects ». Je prends un exemple. Il y a une direction opérationnelle qui s'occupe des hébergements. Voilà, les actions spécifiques, c'est une aide à l'hôtellerie, c'est une aide au camping, c'est la reconnaissance, par exemple, des soleils pour les attractions, et cetera. Vous avez une autre direction qui s'occupe de tout ce qui est numérique, qui essaie de mettre en place la fameuse banque pivot, avec une ambition en concert avec les territoires provinciaux, de développer peut-être même un jour une base de réservation qui pourrait fonctionner au niveau wallon.

Vous dites « Vous me dites que vous allez valoriser les massifs touristiques forestiers, mais vous ne dites pas comment. » Si, c'est une note de politique qui est globale et qui dit qu'en 2016, j'ai même été très précis là et c'est une nouveauté, il y aura une ligne budgétaire spécifique à la valorisation touristique des massifs forestiers. On sait que c'est une politique qui a été imaginée il y a quelques années. Il y a des massifs qui ont été candidats. Il y a des massifs qui ont été retenus. Il y a des plans d'action qui ont été déterminés. Il y a des appels à projets qui vont être lancés dans le cadre notamment du PWDR. Le Gouvernement, dans le projet de budget, a voulu carrément indiquer qu'il allait se soucier de ce canal spécifique de promotion touristique, puisqu'il a accepté que, pour la première fois, il y a une ligne budgétaire.

Que va-t-on promouvoir ? Cela, vous êtes – aussi, je le sais – ancré dans un territoire dont vous n'êtes pas ignorant de ce qui s'y passe. Que promeut-on dans la valorisation touristique des forêts ? Soit, c'est une promenade balisée. Soit, c'est un circuit particulier. Soit, c'est une activité. Soit, ce sont des légendes qu'on met en scène. Soit, c'est un produit promotionnel particulier. Soit, c'est une journée qui est organisée. Soit, ce sont encore des hébergements qui se qualifient à travers cet accueil forestier et ces activités forestières. Soit, ce sont encore des équipements spécifiques qui seront proposés. Bref, il y a tout un volet et c'est en fonction de chacun des massifs touristiques.

Au niveau de M. Sampaoli, par rapport au *mobile home*, ce qui est essentiel dans la démarche que je veux promouvoir, c'est une simplification. C'est notamment M. François Bellot qui, à une des premières réunions de commission, m'avait dit en aparté « Dans ma commune, j'ai un projet d'installation d'un accueil pour *mobile home*, mais c'est dommage qu'il y ait un nombre trop restreint de *mobile homes* qui puissent être acceptés. » Ce qui avait été imaginé à l'époque, c'était un espace. L'espace, visiblement dans pas mal de cas, a été imaginé de manière trop restreinte. Donc, on va un peu ouvrir et permettre, pour que l'infrastructure ait davantage de sens et d'efficacité, de pouvoir un petit peu agrandir un petit peu la zone.

Y a-t-il des difficultés particulières de la définition des maisons de tourisme ? Oui, il y a beaucoup d'endroits où les choses se passent bien. Je pense que c'était très bien que l'on annonce tout de suite la volonté du Gouvernement de réduire le nombre. C'était aussi, à mon avis, nécessaire et légitime qu'on dise tout de suite qu'on ne toucherait pas au personnel, de manière à ce que les discussions puissent se passer le plus sereinement possible. Il y a des territoires où les choses sont finalisées. Il y en a d'autres où elles sont plus qu'en bonne voie et il en reste l'un ou l'autre où il y a plusieurs variantes.

Les causes sont différentes. Il y a plusieurs variantes dans certains cas parce qu'il y a vraiment plusieurs cohérences possibles. Cela a du sens qu'une commune rejoigne à gauche ou à droite parce qu'elle partage des deux côtés le même bassin touristique, ou en tout cas des bassins touristiques qui sont totalement complémentaires. Par contre, je suis parfois un petit peu surpris – cela ne me fait pas plaisir, mais voilà c'est comme cela – que certains font des choix ou voudraient faire des choix qui ne sont pas liés à la cohérence du bassin touristique, mais simplement aux affinités qu'ils ont avec les uns ou les autres, et pas nécessairement des affinités politiques. Il y a des gens qui me disent « Moi, je n'ai pas envie d'aller à droite parce que j'ai l'habitude de travailler avec les gens de la commune à gauche et on s'entend bien. Par contre, quand on met une activité, la commune de droite ne vient jamais à nos activités. » J'ai entendu ce type de raisonnement. Je le respecte. Il est humain, mais je veux dire que ce n'est pas cela qui doit faire la décision.

La Province de Namur, puisque M. Vincent Sampaoli évoque spécifiquement ce territoire-là, on n'a pas eu les..., je dirais, l'exercice ne nous a pas été tellement facilité parce que c'est une des provinces où on n'a pas eu une proposition très approfondie de la fédération provinciale. Je ne jette pas la pierre, je fais le constat, par rapport à d'autres provinces où, là, il y a tout un exercice, et même de concertation, qui a été mené. Ici, dans la Province de Namur, on nous a fait état de quelques principes, mais on n'a pas eu de propositions très concrètes. Les choses ont, néanmoins, l'air de bien avancer. Je pense, je peux vous rassurer.

Par rapport à Mme Ryckmans, au niveau de l'emploi, comment cette priorité peut se traduire dans le chapitre du tourisme ? Je rejoins votre deuxième question qui concerne le Code wallon du tourisme. C'est clair que, dans le Code wallon du tourisme, il y a notamment les aides aux hébergements. On donne des aides aux gîtes chambres d'hôtes. On donne des aides aux hôtels. On donne des aides aux campings. On donne des aides pour d'autres types d'hébergement. Je pense que les secteurs qui sont les plus créateurs d'emplois ou consolidateurs d'emplois, les plus créatifs d'emplois, c'est – je pense – l'hôtellerie et le camping. Il y a un service qui est presté, et forcément il y a des emplois. Je pense qu'il faut bien analyser les paramètres actuels. Je pense que, dans certains cas, on doit pouvoir mieux les aider. Je ne dis pas que cela doit être davantage de budget, mais mieux les aider. Cela veut dire revoir les conditions, revoir peut-être les plafonds, parce qu'évidemment les montants n'ont plus été changés depuis un certain nombre d'années et ne sont sans doute plus non plus d'actualité.

Au niveau du Code wallon du tourisme, bien sûr qu'on respectera la Charte associative. Je veux dire, il n'y aura pas de révolution, mais on doit tenir compte – je dirais – du fait que les maisons du tourisme vont être plus importantes géographiquement, elles vont être moins nombreuses. Il y a des dispositions transitoires qui seront proposées dans le décret budgétaire pour 2016 pour le financement. On fera une évaluation pour 2017 et les années suivantes. C'est clair, cela a été dit que, de toute façon, on ne diminuera pas le budget global consacré aux maisons du tourisme. Il n'y a pas de crainte à avoir. On n'en a pas beaucoup parlé pour le moment, pourquoi ? Parce que je privilégie, pour l'instant, toutes les discussions techniques qui se font avec les différentes fédérations : la Fédération de l'hôtellerie, la Fédération des gîtes, la Fédération des campings, tout ce qui est tourisme social, et cetera. Il y a donc toute une série de réunions techniques. Le Code wallon du tourisme, c'est notamment aussi beaucoup de normes techniques, des classifications, des normes de sécurité, d'autres normes, et cetera. Il y a donc tout cela qui est en cours et qui prend pas mal de temps.

Par rapport au CoDT, je l'ai mentionné dans la note parce qu'on pourrait ne pas en parler, c'est mon collègue de l'aménagement du territoire qui porte évidemment la réforme du CoDT, mais il l'a dit lui-même qu'il voulait relativement assouplir les choses au niveau de certaines infrastructures. Si je prends l'exemple des campings, ce sont notamment les campings à la ferme qui sont visés où l'on va permettre aux agriculteurs qui veulent se diversifier de le faire plus facilement qu'auparavant.

Je ne suis pas sûr qu'il faille beaucoup de projets d'envergure, pour reprendre votre expression, supplémentaires par rapport à ce qui existe, mais il est clair qu'il y a toute une série d'endroits où il faut de la rénovation et aussi que s'il y a une opportunité et notamment dans ce que l'on qualifie de logement

innovant d'habitat léger, et cetera, il ne faut pas se couper de cette nouvelle offre qui existe ailleurs et dont on sait aussi que nous avons chez nous des promoteurs totalement qualifiés pour les mettre en œuvre.

J'ai évoqué tout à l'heure, en répondant à M. Sampaoli, la question sur le motor-home.

Par rapport au tourisme social, je pense ne pas avoir répondu à M. Evrard. Je ne vais pas dire maintenant comment ces allocations budgétaires vont être dépensées en 2016, mais dans le tourisme social, il y a trois notions qui apparaissent de manière simpliste.

La première, des hébergements hôteliers sont qualifiés de tourisme social parce qu'ils répondent aux critères du tourisme social et ils ont des projets d'investissement. Dans ce type d'hébergement et d'accueil, il y a notamment des hébergements spécifiques auberges de jeunesse. Je leur réserve une définition particulière puisque le public est bien particulier.

Puis, il y a alors cette approche que j'ai pu évoquer tout à l'heure avec la question de M. Dister où nous souhaitons ouvrir davantage des attractions touristiques wallonnes à un public qui n'a peut-être pas les moyens suffisants que pour envisager régulièrement de les fréquenter.

Au niveau du vélo, tant à M. Courard qu'à Mme Ryckmans, je vais répondre que j'ai dédié l'année touristique au vélo, mais je ne pouvais pas, comme ministre des Infrastructures sportives et des Sports à la Fédération, ignorer aussi ce que le sport pouvait apporter au tourisme et vice-versa d'ailleurs, par rapport à cette thématique. On le voit dans les grands événements, mais on le voit aussi dans la manière dont, au niveau local, une série d'initiatives qui sont fort heureuses et qui sont prises, touche à la fois l'attractivité touristique et au développement de l'activité sportive.

Il y aura un appel à projets piloté par Infrasports et dont les bénéficiaires seront les acteurs locaux du sport, c'est-à-dire les communes, les régies communales, les clubs essentiellement.

Puis, il y aura un appel à projets qui sera dédié aux opérateurs touristiques dans lesquels je replacerai de nouveau les communes parce que les communes sont aussi des opérateurs touristiques, mais pas exclusivement, bien entendu. Il y aura aussi le secteur privé qui sera concerné.

Ces appels à projets seront menés par des niveaux d'administration bien spécifiques avec des conditions spécifiques et avec des objectifs spécifiques, mais qui sont complémentaires.

Évidemment, nous avons aussi pensé à travailler davantage avec mes collègues concernés que sont le ministre des Infrastructures et le ministre de la Mobilité

et il y a une *task force* qui existe, qui se réunit et qui va essayer d'optimiser cette thématique et la dynamique qu'elle est censée créer dans des décisions nouvelles pour assurer un maillage plus important d'infrastructures et pour aussi, dans la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons – ce n'est pas parce qu'on s'adresse aux touristes que cela ne peut pas avoir des effets positifs par rapport aux citoyens wallons – essayer d'accroître la pratique du vélo. Dans une autre vie, j'ai créé ce qu'on appelle un week-end des paysages. Je l'ai fait dans un objectif touristique dans ma province, mais je pense aussi que, finalement, il y avait un objectif complémentaire de sensibilisation de la population qui habite cette province. Il y a donc parfois des objectifs – et heureusement d'ailleurs – qui se cumulent et qui sont totalement conciliables.

Par rapport à la question de M. Desquesnes sur Wallonie-Bruxelles Tourisme, il y a des choses qui bougent, il y a des réunions de concertation. Nous sommes pour l'instant en discussion avec une année 2016 qui sera une année sans doute de transition, mais qui débouchera certainement sur un repositionnement en tout cas de Wallonie-Bruxelles Tourisme avec des accents régionaux beaucoup plus forts. C'est la sixième réforme de l'État qui l'a déjà finalement préfigurée et avec la prise en compte des marchés spécifiques prioritaires qui ne sont pas les mêmes que si l'on est bruxellois ou si l'on est wallon. Pour prendre deux exemples, Bruxelles est beaucoup plus concernée par le marché espagnol et la Wallonie est beaucoup plus concernée par le marché hollandais. Donc, forcément, la volonté d'investir sur ces deux marchés-là ne peut pas être évaluée de la même manière si l'on est responsable de la politique touristique à Bruxelles ou en Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je voulais simplement remercier M. le Ministre, effectivement, à travers nos questions, on a eu l'occasion d'avoir toute une série de détails par rapport aux thématiques abordées et c'était dans ce sens-là que notre demande allait. C'était d'avoir une énumération des politiques que vous allez mettre en œuvre et qui nous permettront, à travers le budget, de pouvoir finalement voir si les paroles et la note d'intention sont en adéquation avec le budget.

Je peux comprendre que c'est une note d'orientation, on aura l'occasion en tout cas, dans l'analyse des chiffres notamment, de reparler des techniques budgétaires notamment de l'utilisation de cavaliers budgétaires en ce qui concerne la réforme des structures touristiques et plus particulièrement au niveau des maisons du tourisme puisque j'intègre mieux la notion d'ascendance. J'espère que les parlementaires auront l'occasion, notamment sur ce décret de révision des maisons du tourisme, de s'exprimer sur la question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses, ce qui me permet d'ailleurs de retirer ma question sur le projet de fusion des maisons du tourisme puisque M. le Ministre a répondu.

Mme la Présidente. - Nous pouvons passer à la division organique 13 consacrée aux infrastructures sportives.

La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Je voulais dire, avant de rentrer dans le vif du sujet, comme c'est une note d'intention et pas une note de politique générale, je vais concentrer mon intervention et la résumer le plus possible.

Il y a peut-être une incompréhension de la part des parlementaires par rapport au document et, pour rebondir sur les propos de M. Courard, soit, il faudrait que l'on puisse analyser les deux documents en même temps, ce qui est peut-être compliqué, soit, il faudrait renommer le document parce qu'une note de politique générale, en tout cas moi, je suis assez nouveau dans l'institution et comme municipaliste, une note de politique générale, c'est quand même quelque chose de très engageant. Quand on fait une note de politique générale et qu'on présente au conseil communal, c'est un document sur lequel le collègue s'engage et le budget ne vient que confirmer les engagements qui ont été pris en les détaillant un peu plus. Je trouve que c'est un peu compliqué comme exercice ici. Peut-être que si on l'appelait note d'intention ou alors on aurait une discussion générale simplement sur des grands principes.

Ici c'est un peu compliqué parce qu'en fait on a des éléments, mais pas assez. En fonction des ministres, c'est plus ou moins détaillé, il y a des documents qui font 60 pages, d'autres qui en font 20. On ne sait pas très bien comment on peut réagir par rapport à cela et je comprends très bien qu'au niveau du budget, que va-t-on faire ? On va faire une deuxième fois le même débat donc c'est sans doute inutile.

Il faudrait peut-être revoir au niveau du Gouvernement la procédure, pour voir comment l'on peut... C'est un exercice, c'est la première fois qu'on le fait, ce n'est pas une critique, simplement une proposition.

(Réaction d'un membre)

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je n'ai pas le même état d'âme parce que ce n'est pas un état d'âme, mais je me suis posé les mêmes questions que vous et je me les pose encore. C'est au niveau du Parlement, le Gouvernement est à la disposition du Parlement.

Il y a eu une Conférence des présidents, il faudrait

qu'il y ait une définition précise de l'exercice qui est attendu à la fois des ministres et à la fois des commissions parce que je me suis dit tout à l'heure deux ou trois fois que si j'avais en même temps l'examen du budget, on pouvait à la fois aller plus loin dans les réponses et j'essaye malgré que je sois bavard naturel de me freiner un peu parce que je sais que je vais devoir répéter une série de choses sur des questions que vous allez me poser lors de l'examen du budget.

Donc je m'étais dit, cela n'engage que moi donc j'avais sûrement tort, que l'on allait rester dans des généralités aujourd'hui par rapport à cette note et que c'était surtout à l'occasion de l'examen du budget que vous reviendrez à la fois sur les allocations budgétaires et à la fois aussi sur une série d'intention que j'ai exprimé dans cette note.

Je suis à la disposition du parlement, je pense que mes collègues étaient dans le même état, non pas d'improvisation puisque c'est une note que l'on a écrite, donc elle n'est pas du tout improvisée, vous aurez d'ailleurs observé, je ne suis pas là pour faire ma promo, je sais que vous en avez fait une lecture attentive sinon vous ne poseriez pas autant de questions, il y a quand même une série de choses qui sont nouvelles et qui se trouvent dans le texte parce que j'ai estimé que ce que je devais faire par rapport à vous aujourd'hui, c'était surtout de vous dire que les priorités, cela va être cela, et les nouveautés, cela va être cela.

Les expliquer aujourd'hui dans le détail, je ne l'envisageais pas. Je vous l'ai dit, je suis à la disposition du Parlement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Je vais rentrer dans le sujet de l'infrastructure sportive. Je vais essayer de résumer, de ne pas parcourir toute la note que j'ai préparée. De manière générale, quand on lit la note sur l'infrastructure sportive, il y a des motifs pour se réjouir, il y a des motifs d'inquiétude. Se réjouir parce qu'il y a une série de nouvelles initiatives comme vous venez de le dire, qui sont pour certaines dans le bon sens et l'on ne fait pas le débat du budget, mais l'on a évidemment, aucune information et c'est là qu'est l'inquiétude, sur les budgets, sur les moyens qui vont être mis en œuvre, qui vont être mis à la disposition du ministre pour financer ces nouvelles politiques.

Peut-être d'une manière très générale, pouvez-vous me dire si les initiatives qui sont prises aujourd'hui, notamment l'élargissement des associations pouvant obtenir des subsides, donc les écoles, les SCRL, et cetera. Si ces nouvelles associations qui peuvent être subsidiées vont travailler avec le budget qui est en place ou y aura-t-il une nouvelle allocation budgétaire spécifique pour ces nouvelles cibles ou le budget va-t-il être augmenté ou bien maintenu ? C'est-à-dire que les associations, les clubs de sports ont finalement le même

à gâteau à se partager à plus.

On sait aujourd'hui que c'est quand même déjà assez compliqué pour les clubs. On a la grande chance d'avoir aujourd'hui un sport professionnel qui fonctionne très bien. Toutes les semaines au week-end sportif, on est champion du monde, champion d'Europe, on gagne. Tout cela, c'est très bien. Le sport professionnel c'est un peu l'arbre qui cache la forêt aujourd'hui. Je pense que dans le sport amateur, c'est plus compliqué.

Je ne dis pas que c'est la faute de la Région ou de la Communauté française, je ne vais pas faire le débat du sport ici, je sais que c'est une grande difficulté de ne pas pouvoir mêler les deux ensemble. Je ne suis pas régionaliste particulièrement, mais l'on pourrait peut-être être plus cohérent pour ces deux matières-là.

Il y a quand même dans les clubs, je fais partie d'une petite commune relativement sportive, on sent quand même qu'il y a de moins en moins de bénévoles, de moins en moins de moyens, tout est de plus en plus compliqué, les fédérations compliquent les choses. C'est vraiment de plus en plus difficile pour les clubs. Alors si en plus de cela, les moyens pour subventionner les infrastructures sportives sont réduits, pas l'enveloppe globale, mais de par le fait que l'on partage le gâteau avec plus de personnes. Ce ne sera pas un très bon signal pour les nombreux bénévoles qui s'occupent du sport amateur aujourd'hui.

J'aurais voulu savoir par rapport à l'enveloppe qui avait été annoncée dans le cadre des nouvelles dispositions décrétales, l'élargissement des infrastructures sportives, votre prédécesseur avait annoncé une enveloppe de cinq millions d'euros, je voulais simplement voir si elle était prévue.

(Réaction d'un membre)

Une enveloppe de cinq millions d'euros pour financer les nouvelles mesures décrétales liées à l'élargissement aux écoles, aux SCRL et autres, cela avait été annoncé dans la presse. Est-ce une erreur des journalistes ? Ou un effet d'annonce du Ministre précédent. Je voudrais savoir s'il y a quelque chose à ce niveau-là.

Même question pour les abris à vélo dont vous parlez dans la note budget d'un million d'euros. Est-ce un budget supplémentaire ou est-ce un budget qui est repris sur l'enveloppe existante ?

Un petit mot sur les terrains synthétiques auxquels il faudrait sans doute ajouter les terrains multisports qui ont été souvent soulignés par d'autres ministres, mais en fait, qui rentrent dans la même problématique et qui sont gérés aussi par les mêmes autorités. Les terrains multisports qui sont aussi en synthétique, il faudrait les inclure dedans.

Le fait d'avoir une personne qui conseille les

communes, c'est une bonne chose, je pense qu'il va être vite dépassé. Une personne pour une centaine de terrains actuels plus ceux que l'on fera après plus les terrains multisports, cela fait beaucoup. Il faudrait peut-être en tout cas pour les nouvelles subventions, agir peut-être en amont, en imposant une formation au gestionnaire d'infrastructures sportives sur l'entretien. Cela ne doit pas être très long, en une demi-journée, l'on doit pouvoir former un gestionnaire aux bonnes pratiques.

Peut-être imposer dans les cahiers des charges ou dans le chef de l'association qui reçoit les fonds de souscrire un contrat d'entretien qui répond à un cahier des charges type. Je l'ai vécu, je n'y connaissais rien au départ. On fait confiance aux sociétés, on prend des contrats qui ne correspondent pas nécessairement à ce qu'il faut faire. Peut-être qu'il faudrait imposer au bénéficiaire de ce type de subvention de souscrire à un contrat, de vérifier que ce contrat s'inscrit dans la durée et de faire un cahier des charges précis des choses qu'il faut faire. Je pense que c'est un minimum. C'est une gestion en bon père de famille pour ceux qui en bénéficient.

Enfin, juste pour la problématique des piscines, je pense à juste titre que la solution est dans la supracommunalité, je voulais voir ce que vous envisagez à ce niveau-là. Alors que l'on sait que dans ce domaine-là comme dans beaucoup d'autres, on est plutôt dans le sous-localisme et donc je veux voir comment vous comptiez inciter les acteurs, les communes à avoir une approche supracommunale. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, sans vouloir entrer dans le débat budgétaire parce que ce n'est pas l'objet. En lisant votre note, il est fait référence au financement alternatif, j'aurais voulu savoir, mais vous n'êtes pas obligé si vous n'avez pas la réponse aujourd'hui, j'aurais voulu savoir le solde budgétaire du financement alternatif. Si je n'ai pas la réponse aujourd'hui, ce n'est pas grave, mais comme cela, ce sera une question pour le débat budgétaire.

Je voudrais intervenir en trois points.

Au niveau piscine et cela me permet de rebondir sur la question orale que j'avais déposée par rapport aux piscines. Je vois avec satisfaction que vous envisagez d'aller vers des projets pluricommunaux. Je pense qu'une piscine n'est plus supportable pour la majorité des pouvoirs publics puisque l'on estime grosso modo, dans ma ville c'est 350 000 euros, la charge annuelle d'une piscine, le déficit budgétaire. J'aurais voulu savoir si il y avait ou si l'on envisageait une aide à la gestion au niveau des infrastructures sportives. Je vois qu'au niveau des piscines, on met une série de choses en place : cahier de charges type pour les différents modèles de

financement, plan de formation à l'entretien. Puis, on parle de conception, réalisation, gestion. À titre personnel, c'est ce que l'on appelle les DBNF, ce n'est pas trop ma tasse de thé et je n'y crois pas trop.

Ce qui m'inquiète aussi, c'est la définition d'un nouveau canevas sécuritaire. Je sais que c'est important la sécurité en piscine, mais je suis de ceux qui expriment que le risque zéro en piscine n'existe pas et que peut-être on va tendre vers le zéro en additionnant les moyens humains en surveillance ou les moyens technologiques, mais ma crainte est que, à un moment donné, on n'arrive plus à supporter les charges financières liées aux piscines et qu'à un moment donné, alors que l'on veut – c'est ce qui est exprimé dans *L'Écho* en octobre – que chaque enfant aille à la piscine, la crainte, c'est qu'à un moment donné, certaines structures ferment faute de moyens ou alors que le coût d'accessibilité à la piscine pour le citoyen soit prohibitif, en tous les cas dans le chef de certains.

Je vois que, pour l'année 2016, vous souhaitez trouver des sources de financement autres. Je suppose supplémentaires à celles régionales. J'aurais voulu savoir ce que l'on envisageait par là.

Voilà, pour le point piscine.

Au niveau terrains synthétiques, je salue vraiment l'idée mettre à disposition un Monsieur Synthétique. C'est vrai que l'on constate qu'on a trois problèmes généralement avec le synthétique. Le premier est lié à ce qui s'est passé au départ, c'est-à-dire dans le choix parfois des auteurs de projet, dans la qualité du cahier des charges qui a été établi et l'administration Infraspports ne sait pas vérifier l'ensemble des cahiers des charges d'une manière extrêmement précise. Il y a ensuite la problématique lors de la réalisation. Un terrain synthétique est réussi si le fond de coffre est réussi. Ce n'est pas le tout d'avoir un beau revêtement vert, il faut voir ce qu'on a mis en dessous. Puis, il y a la problématique de l'entretien. Cela, c'est vrai que certains considèrent qu'entretenir un terrain synthétique, ce n'est pas grand-chose. Or, on sait que cela nécessite au moins autant d'entretien qu'un terrain de football en herbe, pour les personnes qui s'intéressent au secteur.

J'aurai voulu, par rapport à cela, Monsieur le Ministre, attirer votre attention sur une disposition du décret de 1999 qui a été modifiée. C'est sur le fait que l'on doit garantir l'investissement au moins dix ans qu'il ne peut plus y avoir d'intervention régionale normale sur un même objet ou pour au même objet en deçà de 15 ans. Donc, il faudra attendre 15 ans. Dans le cas des terrains synthétiques, moi, je suis, même en entretenant correctement le terrain synthétique, s'il est utilisé d'une manière régulière, s'il est utilisé tous les jours, en journée, j'ai eu le cas en fait à Andenne, on a un terrain synthétique qui est utilisé par les écoles en journée et qui est utilisé tous les soirs par les clubs sportifs, à un moment donné, on atteint des milliers d'heures

d'occupation et l'on ne devrait pas considérer qu'un terrain utilisé au quotidien un nombre maximum d'heures soit traité de la même manière qu'un terrain qu'on n'utilise quatre heures par semaine. Je pense là qu'on devrait pouvoir, au niveau de l'administration, la souplesse nécessaire pour essayer d'objectiver la demande d'intervention.

Enfin, la troisième question, c'est la dernière question, c'est par rapport aux établissements scolaires, j'aurais souhaité savoir si la décision de considérer comme prioritaire la rénovation et la mise en conformité des revêtements de sol qui sont nécessaire, le revêtement de sol sportif, il est nécessaire d'en avoir dans les salles de sport, mais j'aurais voulu savoir si c'était vraiment une priorité qui avait été définie avec votre administration.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, merci pour cette partie introductive donc sur les infrastructures sportives.

Je trouve important que l'on puisse compléter le maillage de l'implantation des infrastructures, Cadasports, actuellement, notamment avec une analyse précise du secteur des piscines.

Je ne vais pas revenir sur ce que M. Sampaoli a dit, sur l'enjeu, mais le fait qu'effectivement les piscines ont un coût très important et qu'en même temps il y ait des objectifs pour que chaque enfant puisse y avoir accès dans le cadre scolaire, puisque c'est parfois, notamment les publics les plus précarisés, qui n'y auront pas accès de manière familiale. Le rôle de l'école pour rendre accessible la piscine et permettre aux enfants d'apprendre à nager dans le cadre de l'école est très important.

On regarde et l'on va évaluer les sources de financement alternatives dans les structures d'investissement, notamment pour des économies d'énergie, c'est particulièrement prégnant, ce n'est pas le seul gros coût, mais c'est quand même un coût très important. Là, nous devons mettre en œuvre des solutions originales dans lequel il y a différents partenariats et différentes sources de subventionnement pour des économies d'énergie massives dans ce secteur.

Il est intéressant aussi que vous évoquiez, dans le cadre des établissements scolaires dans ce cadastre, l'importance de mettre à disposition l'obligation qui serait faite pour les écoles de mettre à disposition leurs infrastructures une fois rénovées à destination des associations, des ASBL et des groupes de sport en soirée et le week-end, je voudrais dire. Je trouve important que l'on puisse finalement ouvrir ces réseaux. Peut-être que l'on doit, je ne sais pas ce que vous en pensez, aller plus loin éventuellement pour renforcer la disponibilité et

l'accès interréseaux entre les différentes infrastructures de sport. Il est particulièrement aberrant, tant en termes de vivre ensemble et de cohésion sociale qu'en matière budgétaire et financière de voir des infrastructures qui sont parfois séparées de quelques centaines de mètres et non accessibles aux uns et aux autres parce que les enfants, les écoles n'appartiennent pas au même réseau ou parce que les liaisons avec les associations sportives ne se font pas de manière fluide. En termes de gestion des deniers publics, c'est particulièrement important que nous ouvrons, que les portes soient ouvertes dans ce sens-là. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

En ce qui concerne les terrains synthétiques, j'ai été quand même particulièrement étonnée d'apprendre, c'est une matière que je ne suis pas tous les jours, vous le savez, mais d'apprendre les difficultés aussi nombreuses en matière de gestion des terrains. Ces terrains, on nous les présente souvent comme la panacée. Finalement, je constate qu'on va devoir mettre des moyens en remettant une personne préposée, un Monsieur Synthétique ou une Madame Synthétique – j'allais dire évidemment – je trouve très dommage que cette... Ce sont finalement des coûts cachés. Quand on a lancé la fin de la verdurisation des terrains et qu'on est passé au synthétique ou qu'on a valorisé le synthétique, pour différentes raisons sur lesquelles je ne reviens pas, mais ce sont certainement des coûts auxquels on n'avait pas pensé et qui viennent s'ajouter à la facture au niveau de la Région et aussi évidemment au niveau des communes. Je trouverais inadéquat – je ne fais pas de procès d'intention et je ne sais pas ce qu'il en est, vous avez certainement le cadastre mieux que moi, vous pourrez peut-être nous le dire – que ce soit la Région qui vienne finalement suppléer des manquements dans la manière dont on a construit, les rabotages qu'on a éventuellement faits sur les appels d'offres ou le non-suivi de chantier qui aurait été mal fait dans les communes. Je sais qu'il y a toujours des financements de la Région également pour les implanter, mais je trouverais inadéquat que l'on vienne suppléer sans plus attendre éventuellement des manquements communaux.

Je l'ai dit tout à l'heure, l'Année du vélo, il y a aussi, dans cette rubrique infrastructures sportives, un nombre important..., un budget dédié pour les abris de vélo dans les infrastructures sportives. C'est particulièrement bienvenu évidemment pour que les enfants finalement qu'on amène, ou les adultes, à faire du sport le fasse aussi, pas seulement en venant avec leur voiture à l'endroit du terrain de sport, mais puissent le faire en venant eux-mêmes en vélo. C'est aussi, de nouveau pour reprendre l'expérience dans ma commune, l'importance d'avoir des chemins cyclables qui permettent aux enfants à toute heure et quand ils ont fini leur entraînement de pouvoir rentrer en toute sécurité évidemment à la maison, mais c'est la continuation du sport pour tous et du sport complet que propose le vélo.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Par rapport aux moyens budgétaires, Monsieur Dister, pour que les choses soient très claires, les deux mesures spécifiques : à la fois les appels à projets vélo et les aides spécifiques pour les établissements scolaires dans les conditions que je vais préciser, c'est dans l'enveloppe globale, ce n'est pas un budget supplémentaire. Je dois nuancer mon propos tout de suite, en informant que dans l'ajustement budgétaire 2015, on a prévu 3,5 millions d'euros supplémentaires en engagements et ces moyens se retrouveront en liquidations en moyens supplémentaires sur 2016.

Bien sûr que je souhaiterais avoir un budget « petites infrastructures communales » et « infrastructures privées » qui soit doublé, on en ferait bon usage, mais malgré la sobriété budgétaire dont on doit faire preuve, je peux vous assurer que de très nombreux clubs sont aidés dans des sports extrêmement diversifiés. J'aurai d'ailleurs l'occasion, début de l'année, très vite, de faire le bilan parce que je trouve que c'est toujours intéressant de dire où des investissements ont été réalisés et dans quels sports ils l'ont également été. Vous verrez que cela permet d'aider un nombre considérable de clubs. Je n'en mesure pas moins les difficultés de chaque club pour exister. Le sport amateur est un sport qui ne vit que de bénévolat et d'énergie associative et on essaie donc d'être au mieux à côté des clubs, mais pas seulement par le biais du budget d'infrastructures sportives.

Au niveau des piscines – et cela rejoint cette première réflexion – bien entendu, plus on peut trouver des moyens alternatifs pour financer les piscines qui sont budgétivores, plus on garde de moyens pour les autres infrastructures sportives. C'est clair que, lors de l'approbation du plan Marshall, il y a un volume important qui a été réservé à l'UREBA pour notamment les piscines. Ce sera une manière très concrète d'aider.

Je pense également qu'il faut continuer à explorer d'autres voies, notamment européennes même si les choses sont difficiles.

La supracommunalité n'est évidemment pas la solution dans toutes les infrastructures, mais à mon avis, elle l'est dans toute une série de dossiers.

Vous me dites comment concrètement vous allez pousser à la supracommunalité. D'abord, dans le choix qui est fait. Lorsqu'on a des dossiers qui sont prêts, qui sont finalisés. Lorsque, dans un dossier, il y a un exercice de supracommunalité qui fait équitablement partager les charges sur plusieurs collectivités, je trouve que de ma part, cela mérite une attention prioritaire. Pour peu bien sûr que les besoins de la population concernée soient en phase avec l'investissement qui m'est proposé.

Il est difficile et à mon avis il ne serait pas juste de

vouloir imposer des choses en termes de supracommunalité, mais de nouvelles formes d'encouragement – et je suis ouvert à toutes suggestions à cet égard – sont de nature à positiver cette démarche qui fait en sorte que, lorsque la population de plusieurs communes bénéficie d'un investissement, il y a, d'une manière ou d'une autre, un *return* qui est opéré par rapport à la commune qui assure l'investissement.

Par rapport à votre réflexion et à d'autres questions relatives aux terrains synthétiques, j'abonde dans la suggestion que vous me faites de dire qu'il faut y associer les terrains multisports. C'est effectivement un besoin de même nature. C'est une personne qui va être là, on va voir comment l'exercice va se faire, mais c'est évidemment dans le cadre aussi de tout ce que fait déjà l'AES, l'Association des établissements sportifs. Je pense qu'il y a une vraie prise de conscience qui existe maintenant sur le fait aussi, comme cela a été souligné par l'un et l'autre, de devoir agir en amont. Plus tôt on est attentif à cet aspect des choses, mieux on pourra avoir une conception réussie d'un projet.

Par rapport à tout ce qui concerne les aides à la gestion, je pense qu'effectivement, il y a déjà beaucoup de choses qui se font, il y a d'ailleurs encore un colloque intéressant qui se tient, si ma mémoire est bonne, mercredi de la semaine prochaine à Charleroi, sur toute cette problématique.

Je suis aussi prudent que le sont M. Sampaoli et Mme Ryckmans sur ce qu'on appelle un canevas sécuritaire renforcé. Je pense qu'il faut ne jamais oublier que parfois, le mieux est l'ennemi du bien. Il y a des normes qui existent, il faut en faire l'évaluation avec des gens de l'art, mais il ne faut pas non plus compliquer en s'imaginant que le risque zéro existerait. Le risque zéro n'existe pas. Il faut donc raison garder, on l'a vu notamment aussi – et j'ai eu l'occasion de répondre à une question – concernant les normes d'encadrement.

Pourquoi a-t-on choisi comme exercice pilote finalement les revêtements de sol ? Parce qu'on s'est dit – et je pense qu'il y a eu une concertation et notamment aussi avec l'AES et l'AISF – que c'était sans doute l'occasion d'expérimenter relativement facilement cette nouvelle aide avec des besoins qui ne vont pas nécessiter des budgets faramineux si je les compare à d'autres besoins. L'avantage, c'est qu'on est vraiment ici dans des infrastructures qui existent, qu'il faut optimiser et j'en viens à la réflexion fort pertinente de Mme Ryckmans, les optimiser, c'est évidemment et ce sera dans les conditions, le décret a d'ailleurs prévu cela dans les conditions. Cela devrait être ouvert en soirée et le week-end au club. Il faudra qu'il y ait aussi l'accord de la commune et bien entendu, je suis totalement d'accord avec ce que vous dites quant au fait que lorsqu'on peut mutualiser géographiquement – ce n'est pas toujours possible – les infrastructures d'un réseau à l'autre, c'est évidemment aussi une plus-value pour tout le monde.

Je pense avoir répondu pratiquement à tout ce qui m'a été demandé, mais en tout cas, je vous tiendrai au courant de la réalisation de ces actions qui sont nouvelles et dont on mesurera au fil des mois le caractère pertinent ou bien le caractère à performer et aussi par rapport aux nécessités budgétaires que cela va entraîner.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Par rapport aux piscines, la question n'était pas innocente, mais je pense que le cadastre que vous réalisez doit, à mon avis, être à la base du processus de décision.

On va approcher des périodes électorales, on sait très bien à quel point construire une piscine est porteur électoralement. Tout le monde a envie d'avoir une petite piscine dans sa commune. Après, on essuie les plâtres avec les coûts, mais les gens aiment bien avoir une piscine, cela fait toujours bien.

Je pense que vraiment, sur base du cadastre, il faut apprécier les besoins. On a l'obligation d'apprendre à nos enfants, à la sortie des primaires, à nager. Il y a trop d'endroits où cela n'est pas possible, et je crois vraiment que. Comme vous l'avez dit, les moyens sont réduits, mais je pense que vous avez quand même la possibilité d'encourager la supracommunalité, en fonction de ces cadastres que vous allez réaliser.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Juste par rapport au terrain synthétique et aux 10 ans – 15 ans, j'aimerais quand même bien qu'on puisse à un moment donné être attentif, parce que je pense que c'est important et on ne peut pas pénaliser ceux qui mutualisent l'utilisation de leur terrain. Et pour le reste – et puis je vous laisse la parole, Monsieur le Ministre, si vous le permettez – je retire la question relative aux piscines, puisque vous y avez répondu.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - J'avais effectivement oublié de répondre à la durée de 15 ans. Vous avez raison. Parce que vous avez, tout à l'heure, les uns et les autres, énuméré les causes qui peuvent amener à la nécessité d'un entretien en disant qu'il y a des conceptions qui n'ont pas été réussies, il y a des utilisations qui n'ont pas été bien faites, et cetera.

Il y a aussi la vétusté. J'ai eu l'occasion d'aller voir à Seraing, si ma mémoire est bonne, c'était un des tout premiers terrains synthétiques. Forcément, si vous y allez maintenant, il ne ressemble plus à un terrain

synthétique. Il y a déjà de cela à mon avis plus de 15 ans et donc forcément cela intervient aussi. C'est d'ailleurs la même chose dans d'autres budgets, dans d'autres législations. On dit parfois, notamment dans le tourisme, qu'il faut garder 15 ans une vocation touristique à un équipement, et cetera. De temps en temps, il faut pouvoir aussi apprécier la validité de normes pareilles.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mottard.

M. Mottard (PS). - Une toute petite question concernant les établissements scolaires. Vous mettez que en dehors des heures d'école, l'ouverture au club sportif en dehors des plages horaires scolaires. Gratuitement ou selon des modalités à définir par l'établissement ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Il n'y aura pas, par rapport à l'appel à projet, d'impositions particulières, cela existe déjà. On a déjà beaucoup d'infrastructures qui, pour l'instant, sont mutualisées. On va s'inspirer des modèles qui existent déjà et qui, à mon avis, pour la plupart, fonctionnent très bien.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - J'avais juste une question, parce que vous me faites penser à quelque chose. Les écoles n'ont-elles pas déjà accès aux subsides Infrasports dans le cadre des centres sportifs locaux intégrés ? Quand on est un centre sportif local intégré, n'a-t-on pas accès aux subsides Infrasports ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Pour le moment, une commune ou un club ou une régie communale qui sont porteurs de projets, peuvent avoir dans leurs infrastructures l'accueil également d'écoles. À peu près toutes les infrastructures sportives que moi j'inaugure ou dont je signe l'accord de principe, reçoivent, pendant la journée, des activités scolaires.

(Réaction de M. Dister)

M. Dister (MR). - Donc, elles ont déjà accès aux subsides Infrasports ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Si c'est la régie communale qui porte le dossier, c'est la régie communale qui arbitre l'utilisation

des locaux, y compris au bénéfice des écoles.

Mme la Présidente. - Nous pouvons passer à la division organique 15 consacrée à l'agriculture, à la forêt, à la nature et à la ruralité. Qui souhaite prendre la parole ?

(Réaction d'un intervenant)

Mme Brogniez, M. Prévot, Mme Ryckmans.

La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, ce qui m'a d'entrée interpellée à la lecture de la note, c'est au moment de l'introduction du chapitre agriculture et notamment une introduction des chantiers 2016 où vous faites référence de combat à livrer auprès de la Commission européenne en faveur de mode de régulation de marché propice, je cite, à permettre un revenu décent à l'agriculteur.

Bien sûr, nous vous rejoignons sur l'objectif fondamental qui est bien premièrement d'assurer une production agricole et quantité et en qualité suffisante, à un prix rémunérateur pour l'agriculteur et un prix abordable pour le consommateur. Nous faisons quand même notre Belgique, notre petite Wallonie fait quand même partie du paysage européen. Nous contribuer quand même à façonner l'Europe et j'envisage plutôt les choses en terme de collaboration, de communication qu'en terme de combat. Cela me paraissait un peu fort comme terme. Notre tâche à nous, parlementaires, est autant que faire se peut de jouer de nos influences respectives en termes politiques. Il faut poursuivre intensément le travail de communication, de lobbying envers nos partenaires au niveau européen.

Je vous invite tout particulièrement, Monsieur le Ministre, à jouer justement de vos relations au niveau européen. Les membres du PPE étant évidemment majoritaires au sein de l'Europe. Vous l'avez souligné, nous sommes à un tiers de la législature. Mais la première année de cette législature a été consacrée par vous, par vos services à la mise en œuvre de la PAC et comme vous l'avez également souligné, de grands chantiers vous attendent. Pour en citer les principaux, le foncier agricole, la recherche agronomique, la promotion, les calamités agricoles, la gestion foncière, la ruralité, et j'en passe.

Comme cela a été dit par plusieurs de mes collègues, je pense que c'est dans 15 jours, à l'analyse du budget, que nous pourrions vraiment revenir et nous attarder sur les aspects techniques de tous ces chantiers. Je tiens, toutefois, à en épingleur un, vu son importance : la simplification administrative au bénéfice des agriculteurs. Vous semblez mettre l'accent sur ce point, notamment dans le cadre des régimes d'aide et, plus précisément, sur l'informatisation de certaines démarches, notamment sur la déclaration de superficie,

que vous avez appelée la déclaration de printemps, un terme bien léger pour cette démarche bien lourde. Est-ce le premier pas vers la simplification administrative que ce nouveau terme ?

À l'heure où les multimédias plus sérieusement, sont vraiment prépondérants dans notre société, il est évidemment opportun d'utiliser ce canal. Cependant, des chiffres clés de l'agriculture donc la revue qui est publiée par le SPF économie donnait pour 2014 comme chiffres que moins de 40 % des exploitations wallonnes utilisaient des connexions internet en 2013. C'est quand même finalement peu et je pense que ce chiffre doit guider votre réflexion sur la simplification administrative. C'est vraiment un élément auquel il faudra prendre compte.

Dans la foulée, la formation et l'accès aux outils informatiques dans le cadre agricole feront-ils partie du package simplification administrative. Tout le monde se souvient des revendications des agriculteurs en matière de simplification au niveau des transferts d'effluents d'élevage. Envisagez-vous de prendre contact ou de vous concerter avec le ministre Di Antonio pour éviter les doublons dans l'informatisation ? Pourrait-on imaginer un *package* commun ?

Du point de vue social, économique, environnemental, le secteur agricole occupe une place importante, au sens strict, l'agriculture au sens stricte, exporte six fois plus que son PIB et si l'on intègre le secteur agroalimentaire, cette portion atteint même les 12 %. Vous l'avez dit, sur le plan environnemental, énergétique, l'agriculture est appelée à jouer, à l'avenir, un rôle de plus en plus fort. Vous le soulignez via la stratégie bio-basée. Nous attendons vraiment de voir concrètement en quoi consistera cette stratégie bio-basée au niveau du secteur agricole. Les défis ne manquent pas, les moyens, en temps notamment, doivent être optimisés. Il importe donc d'être attentif au calendrier, qui existe bel et bien, et dans lequel s'inscrit la législation.

Le secteur agroalimentaire, c'est plus de 11 % du total des exportations. Au niveau des exportations, cela va des exportations d'animaux vivants à l'exportation de lait, de produits de laiteries, à l'exportation de céréales qui ont bien pour les trois domaines, en moins de dix ans, presque doublées de volume en termes de montants.

Cet aspect exportation est donc vraiment important. C'est d'ailleurs ce qui a été épinglé par une étude commanditée par la CBC banque et assurances qui souligne l'importance de la grande exportation pour l'agriculture wallonne. À la lecture de la note de votre mode de politique, nous sommes assez surpris de constater que finalement, nous n'avons pas uni notre aide de finalité économique. Voilà quelques lignes qui sont bien consacrées à la diversification et à la commercialisation, mais cela ne concerne que les circuits courts.

Nous soutenons les circuits courts et la philosophie des circuits courts. Nous en avons déjà discuté lorsque nous avons déposé la proposition de résolution visant à la valorisation de toutes les productions agricoles. Les circuits courts ont un grand rôle à jouer au niveau économique et au niveau de la valorisation du travail des agriculteurs, mais cette vision microéconomique de l'agriculture ne doit vraiment pas effacer l'aspect macroéconomique et les quelques chiffres que je viens de vous citer.

Je voudrais savoir quelle est votre position politique et stratégique quant à l'aspect exportation. Entendez-vous valoriser les outils tels que l'AWeX, WagrALIM, au sein du secteur agroalimentaire, ou plus spécifiquement agricole, ou les deux ? Je pense que la Wallonie doit se montrer plus ambitieuse tant en matière de transformation que de valorisation internationale et d'exportation.

Avez-vous pour ambition de travailler avec le ministre Marcourt, notamment, sur cet aspect des choses ?

Le secteur agricole se doit donc d'être soutenu par une politique ambitieuse qui développe à la fois une vision locale et une vision macro, je le répète.

Bien sûr, nous avons des outils notamment mis en place par l'APAQ tant au premier qu'au second pilier, mais il ne faut pas se contenter de ces deux piliers-là et il faut vraiment essayer de déployer tous les leviers sur lesquels nous pouvons agir pour dégager des perspectives positives au sein du secteur. Je pense qu'il serait aussi malvenu de se renfermer, de se replier sur nous-mêmes. La Wallonie se replie et se coupe un peu du cadre européen. Il faut faire avec. Je pense qu'il serait dommage que les handicaps, que les normes européennes qui peuvent parfois être perçues comme un handicap ne deviennent une opportunité pour les pays qui auront su faire, su en tirer le meilleur et de devoir, nous, rester sur le côté et se priver de la possibilité d'exporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je ne vais pas paraphraser la plupart des interventions de mes collègues, mais je pense que cette note de politique générale est une première tant pour M. le Ministre que pour nous, mais je pense aussi qu'à l'avenir et pour les prochains exercices, il serait peut-être bien d'uniformiser et de cadrer cet exercice. Je pense que ce serait plus confortable pour M. le Ministre et ce serait peut-être également un cadrage qui devrait être éclairant et nécessaire pour les commissaires ; ce qui nous permettrait d'éviter d'anticiper le débat budgétaire et d'éviter d'avoir l'une ou l'autre question qui serait redondante pour M. le Ministre.

Concernant la politique agricole, le grand chantier

de 2016 et je serais même tenté de dire « le grand chantier de cette législature » ce sera l'implémentation de l'APAQ 2014-2020 et on le sait très bien à la lecture du document avec tous les préalables qui j'ai pu mettre début d'intervention. Au niveau du groupe PS, on constatait qu'il y avait un manque d'éléments neufs par rapport à cela, mais peut-être justement dû à l'exercice compliqué, à la brièveté de celui-ci et comme vous l'avez très bien dit également lors de votre première intervention, Monsieur le Ministre, il y a des éléments qui ne reviennent pas puisqu'ils sont écrits dans la DPR.

On est évidemment tous d'accord pour dire que la production agricole doit être payée au prix le plus juste pour les producteurs pour que le fruit de leur travail soit rémunérateur, au prix le plus juste également pour les consommateurs et cela, c'est un combat que l'on doit mener.

Là aussi, ce sera peut-être aussi ma première question. Monsieur le Ministre, quels sont les moyens à mettre en oeuvre pour y arriver ? C'est vraiment cela qui nous intéresse au sein de cette commission. Quels seront les moyens ? Quels sont vos projets pour essayer de viser cet objectif du prix le plus juste pour nos producteurs.

Justement, par rapport à cela et comme on n'a pas un cadrage précis de nos interventions, on aurait aussi aimé, au nom du groupe PS, que l'année 2016 puisse voir deux débats au sein de nos commissions. Le premier débat, c'était le renforcement des coopératives agricoles qui me semblait être une des pistes d'avenir pour notre modèle agricole. Le deuxième débat qu'on aurait également aimé voir amener en 2016 au niveau de la commission, c'était l'interdiction de certains pesticides et même si on a déjà eu toute une série d'éléments notamment du secteur. Je pense que les commissions sont aussi un lieu pour en discuter sans tabou et voir un peu comment on peut trouver un consensus par rapport à cela.

Je ne serai pas beaucoup plus long, mais on va croire que je m'acharne sur l'APAQ-W, ce qui n'est pas vrai, mais c'est comme un outil qui reçoit, qui a un budget de 9 millions d'euros par an et donc, là aussi, je voudrais que l'année 2016 puisse permettre à l'APAQ-W de faire des campagnes publicitaires notamment plus efficaces, moins fadasses ou plus ciblées. J'ai déjà plaidé à de nombreuses reprises au sein de cette commission comme en séance plénière, je pense qu'on ne doit pas avoir peur de faire preuve d'un certain patriotisme wallon, d'un certain chauvinisme au niveau de la défense et de la promotion de nos produits agricoles. Là aussi, je voudrais que l'année 2016 soit l'année de cette promotion de nos productions et que la cible visée soit mieux rencontrée dans les mois et années à venir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vais vous poser mes questions. Il est possible, malheureusement, que je quitte la salle avant d'entendre la réponse, car je suis attendue dans une autre commission, mais je reviendrai après. Je lierai donc le compte rendu avec beaucoup d'intérêt. Je sais aussi que mes questions recourent en grande partie, celles qui ont déjà été abordées. Je ne vais d'ailleurs pas les relire in extenso.

Je voulais savoir comment vous allez avancer puisque vous annoncez l'opérationnalisation des mécanismes d'aide pour le deuxième pilier avec des appels à projets qui ont été lancés déjà cette année, une nouvelle enveloppe budgétaire pour l'engagement de 12 équivalents temps plein. Pouvez-vous nous préciser ces 12 équivalents temps plein ? Sur quoi vont-ils travailler ? Peut-être aussi, mais j'y reviendrai plus précisément dans ma question ultérieure, c'est le foncier agricole. Vous annoncez une phase décisive d'approfondissement tout en rappelant la DPR. Quelles sont donc les mesures pour 2016 ? Dans quel ordre pensez-vous avancer ?

En ce qui concerne la recherche agronomique et le fonctionnement du CRA-W, vous avez évoqué la nécessaire optimisation du CRA-W. Je pense que nous n'allons pas y revenir. On pourrait y revenir et l'on verra peut-être dans le détail des budgets, mais les questions qui se sont posées sur la manière et sur la gestion du centre de recherches agronomiques. C'est évidemment nécessaire. Vous annoncez la désignation d'un nouveau mandataire. Pouvez-vous, là aussi, nous préciser quel est le calendrier ? Quel mandat a-t-il par sa désignation ? Il est aussi évoqué un plan triennal.

Ce qui me frappe, c'est le fait que l'on annonce, pour 2016, un plan triennal de recherche agronomique 2016-2018 et donc, on va en 2016, faire le propre plan de l'année, en général on prépare en 2015, un plan pour les trois années qui suivent. Si on démarre l'élaboration d'un plan triennal en 2016, je crains qu'il ne soit opérationnel, finalisé, et cetera qu'à la fin 2016 ou bien vous me contredirez si l'agenda est différent, mais quand l'aurons-nous très précisément et quand arrivera-t-il au Parlement wallon et je pense important, dans ce cas-là que nous puissions en débattre, ici en commission et qu'il soit présenté aux commissaires puisque, on sait la nécessité et l'importance de revoir et d'approfondir les missions de ces centres de recherche agronomique et d'en assurer la meilleure gestion possible, mais qu'il soit confirmé dans les missions qu'il rend effectivement au secteur agricole quand il le fait bien.

J'ai la même question que mon collègue sur la promotion organisée par l'APAQ-W. Est-ce qu'il y a, dans le chef de l'APAQ-W ou dans votre politique en la matière, des objectifs stratégiques ou des objectifs quantitatifs qui sont donnés pour que par exemple, le clic local passe vraiment à la vitesse supérieure que son accessibilité internet soit la plus facile possible, que tous

les producteurs soient informés, soient facilités dans leur démarche d'adhésion puisqu'on sait que c'est un des moyens, je dirais, le plus concret et que vous y renvoyez toujours en disant si une telle activité locale veut démarrer ou veut soutenir les producteurs locaux et les circuits courts, allez voir sur le clic local et donc c'est outil-là qui est particulièrement important.

Enfin, vous évoquez aussi dans le plan Marshall 4.0, les 4 millions d'euros qui sont prévus pour des projets de halls-relais. Vous en avez déjà inauguré quelques-uns cette année, mais est-ce que vous avez une idée de leur localisation et notamment du maillage. Comment assurer un maillage cohérent en répondant à des appels à projet ? A partir du moment où l'appel à projets est ouvert, comment pouvez-vous garder la maîtrise d'une certaine cohérence sur le territoire wallon ?

Et enfin, je rejoins une question d'une collègue sur la simplification administrative. Cela a fait beaucoup de discussions en septembre. Où en est-on et quelles sont les perspectives pour faciliter les déclarations de différents types pour les agriculteurs et les agricultrices ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Mme Brogniez, elle souffle le chaud et le froid, puisqu'elle me dit que je suis trop dur dans certains mots, quand je parle de combat par rapport à l'Europe, et que je suis trop léger quand je parle de déclaration du printemps, mais cela me donne, en tout cas, l'occasion de rappeler la détermination qui doit être la nôtre, c'est peut-être pour cela que le mot combat est peut-être un peu fort, mais il exprime, en tout cas, la détermination qui doit être la nôtre par rapport à la résistance de la Commission européenne de voir la réalité de notre agriculture en face.

J'étais et je l'ai quitté pour être ici, à l'heure de la commission, au Conseil européen de l'agriculture et j'ai encore pu constater aujourd'hui même que la Commission n'envisage toujours pas, par exemple, de mettre en place un nouveau mécanisme de régulation au niveau du secteur laitier et donc, je ne peux me satisfaire d'une théorie qui est, pour l'instant, encore dominante à la Commission et qui fait confiance aveuglément au marché. Et je pense donc que c'est avec fermeté que l'opinion wallonne et belge doit se faire entendre par rapport à cette inertie de la Commission européenne.

En termes de simplification administrative, c'est clair que la simplification doit prendre plusieurs canaux. Le canal informatique en est un, mais n'est pas le seul. Vous avez cité les chiffres de 2013, je pense qu'en 2015, les chiffres sont différents parce qu'il y a de plus en plus

d'agriculteurs qui passent, effectivement par l'outil informatique. Mais rassurez-vous, je ne suis pas de ceux qui considèrent que pour pouvoir continuer à être agriculteur, il faudrait d'office être condamné à devenir un informaticien de première classe. C'est d'ailleurs pour cela qu'il faut que l'on garde des services extérieurs de qualité pour réserver des accueils personnalisés et efficaces aux agriculteurs sur tous nos territoires. Et c'est pour cela aussi que la formation est importante.

Par rapport à la problématique des effluents, je pourrais vous renvoyer purement et simplement à la Commission de l'environnement et à mon collègue Carlo Di Antonio, mais ce que je veux en tout cas vous dire c'est que nous sommes en contact plus que régulier par rapport à ses services et par rapport à lui et que nous avons, d'ailleurs, accompagné les associations agricoles dans plusieurs contacts de manière à ce que les décisions qui ont été prises déjà puisque certaines ont été et d'autres qui j'espère seront prises, puissent être de réelles simplifications.

Par rapport à la longue démonstration que Mme Brogniez a faite – et je dis longue sans faire de reproches – par rapport à l'importance d'être à la fois proactif en défense et en promotion des circuits courts, mais de l'être tout autant sur notre potentiel d'exportation de notre agriculture et de notre industrie agroalimentaire, je ne peux qu'être d'accord. Mais je ne suis pas le ministre de l'AWEx et donc je ne voulais pas m'étendre à ce sujet-là. Sachez, évidemment et vous faites bien de poser la question, qu'il y a des contacts très suivis et très positifs avec mon collègue, Jean-Claude Marcourt, et qu'il y a plus que par le passé des actions de collaboration entre l'APAW-W et l'AWEx, de même et je m'en félicite, il y a beaucoup plus de collaborations concrètes, y compris budgétaires et pas seulement logistiques entre le VLAM et l'APAQ-W, parfois elles sont tripartites, VLAM, l'APAQ-W, AWEx puisque nous devons aussi nous mettre dans les meilleures conditions possibles pour pouvoir émerger aux budgets de promotion qui sont ouverts par l'Europe.

Effectivement, et je réponds en cela à la question qui est quasi la question d'un mémoire que me pose M. Prévot, comment allez-vous faire pour assurer le prix le plus juste aux agriculteurs ? Si j'y réponds, on clôturera très tard, mais en style télégraphique. Réduire les charges, contribuer à réduire les coûts de production, contribuer à ce que la matière première soit payée à son juste prix, c'est-à-dire à ce que le consommateur reconnaisse la valeur d'un produit agricole, veiller à ce que la part qui revient à l'agriculteur soit la plus juste possible par rapport aux autres maillons de la filière de la chaîne agroalimentaire, veiller aussi à assurer un maximum de transformations sur place, parce que davantage on transforme nos produits dans notre région, davantage on en garde la valeur et puis veiller aussi à diversifier nos canaux de commercialisation.

Alors les canaux de commercialisation et là je

reviens à Mme Brogniez, c'est évidemment les circuits courts qui sont plus qu'un effet de mode, c'est une demande et un besoin maintenant des citoyens et des consommateurs, mais c'est aussi une manière de mieux valoriser la production, et puis, puisque nous sommes plus qu'autosuffisants au niveau de notre production agricole, veiller à s'assurer un maximum de marchés diversifiés à l'exportation avec de nouveau le rappel que plus on transforme un produit lorsqu'on l'exporte, et bien davantage on en perçoit une plus-value. C'est là aussi tout l'apport de WagrALIM, c'est tout l'apport du Plan Marshall puisque le Plan Marshall, il n'est pas que sectoriel, mais il est aussi sectoriel notamment dans tout le pôle agroalimentaire qui est évidemment une de nos richesses et un de nos fleurons au niveau de l'économie wallonne.

Renforcer les coopératives agricoles, Monsieur Prévot, nous avons déjà voulu le faire au travers du PWDR, le deuxième pilier de l'APAQ-W, où nous donnons des bonifications au niveau des agriculteurs qui déposent un dossier dans le cadre de coopératives. Nous avons aussi voulu reprojeter les mesures que le ministre Lutgen avait inaugurées en 2009, à travers cette aide de 1 000 euros à chaque agriculteur qui s'inscrit dans une coopérative, notamment de commercialisation. C'est aussi ce que nous voulons faire lorsque dans les halls relais, nous avons prévu parmi les bénéficiaires que des coopératives étaient bien entendu éligibles, et ce, en des termes extrêmement intéressants et cela me permet d'ailleurs de répondre à la question de Mme Ryckmans sur les halls relais. Il y a eu un premier appel à projets en 2011. nous venons d'en lancer un second et nous allons tenir compte dans l'appréciation des dossiers qui nous seront communiqués, d'une répartition la plus harmonieuse possible sur le territoire, pas pour faire plaisir aux porteurs de projets, mais pour que chaque bassin de population puisse se trouver le mieux possible couvert par ces infrastructures qui sont complémentaires et qui doivent être complémentaires de l'initiative privée existante. On a déjà énormément d'initiatives privées soit individuelles ou collectives qui mettent en avant le regroupement de l'offre de produits locaux transformée.

Au niveau de la problématique des pesticides, je pense qu'il serait une fois intéressant pour éviter tout le temps des renvois d'une thématique à l'autre, d'avoir une réunion des deux commissions environnement et agriculture. Je trouve que ce serait important, car je suis souvent avec d'autres, le relai de préoccupations des agriculteurs, mais je suis aussi, comme ministre de la Nature, très soucieux et notamment pour nos abeilles, mais pas uniquement de la vigilance que l'on doit avoir, mais je dois aussi, au titre de nos intérêts de notre agriculture, rappeler qu'il y a des cadres européens qui existent. Faut-il les anticiper ? C'est une discussion à avoir, et puis il y a des alternatives à rechercher et là, la recherche peut nous y aider. Par rapport à l'APAQ-W, je pense que la SOPROCO et le fait qu'il y a dans mon chef, une volonté permanente d'être à l'écoute des

besoins qui sont évoqués à la SOCOPRO en termes de promotion, devrait parfaire encore la communication de l'APAQ-W. Il y a déjà beaucoup de choses qui se font, mais il y a aussi des choses nouvelles qui doivent se faire. Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, mais je pense que par exemple, l'année prochaine, ce sont les 20 ans des journées Fermes ouvertes, c'est un concept qui a déjà 20 ans, mais qui a toujours autant de succès. Il faut peut-être simplement lui donner un petit coup de fouet pour qu'il soit davantage encore porteur d'efficacité.

Madame Ryckmans, l'équipe supplémentaire qui va venir renforcer la DGO3, c'est pour accélérer le traitement et être vraiment à l'écoute de tous les besoins en termes de gestion de l'APAQ. On est donc dans un *trend* qui est nécessaire. Vous savez aussi que l'Europe impose aussi des contrôles et que nous devons être performants à cet égard.

Par rapport au foncier, j'ai l'habitude de dire qu'il y a plus de 20 ans qu'on n'a plus touché au bail à ferme et la matière est régionalisée depuis à peine un an. Certains souhaiteraient déjà qu'on ait un nouveau bail à ferme.

(Réaction d'un membre)

Il faut y travailler. Maintenant, je pense que les uns et les autres ont pu s'exprimer. Les uns et les autres se sont d'ailleurs parfois rencontrés de manière informelle et je pense qu'il sera temps, au début de 2016 à ce que l'on organise des rencontres plus formelles et que l'on avance vers des propositions concrètes. Par rapport au programme du CRA-W, je pense qu'il est assez logique qu'il y ait une proposition qui soit formulée au ministre et puis, au Gouvernement par le nouveau mandataire qui devrait être désigné début de l'année ou qui devrait entrer en fonction début de l'année.

Ce n'est pas la problématique de deux ou de trois mois qui va y changer quelque chose. Ce qui est essentiel, surtout et cela vaut aussi pour l'APAQ-W puisqu'il y aura aussi un nouveau mandataire qui sera désigné, c'est d'avoir une vraie stratégie et avec des objectifs extrêmement concrets et qui puissent, après, être évalués et avec les éventuelles améliorations que l'on pourrait y apporter.

Mme la Présidente. - Souhaitez-vous encore intervenir sur cette division organique ?

La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Simplement répéter que pour plus de détails, pour voir aussi quels sont les moyens qui seront attribués aux différents chantiers que vous mettez en avant, on attendra les débats budgétaires. Vous avez introduit votre note en parlant de transversalité entre vos compétences, mais quand on parle de simplification administrative, il s'agit aussi, pour être efficace, de transversalité avec vos collègues du Gouvernement. Vous avez parlé de communication,

de collaboration entre les cabinets. Il est à espérer que ces échanges pourront donner des résultats concrets et à l'avantage.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je suis sauvée par ma présence, par la longueur de M. Crucke dans une autre commission. Je savais qu'il parlait longtemps, mais là, cela me permet de réagir aussi. Je voudrais juste noter qu'en ce qui concerne le CRA-W, je crains que si le nouveau mandataire est désigné en début d'année, le temps qu'il prenne ses marques, il ne va pas démarrer un plan triennal dans l'immédiat. J'ai donc l'impression que l'on va avoir une année pour rien. C'est aussi car j'ai eu l'expérience avec WBI ou Mme XX faisant fonction, on me traîne dix mois plus tard par rapport à l'audition qu'elle aurait dû faire en décembre. Ce n'est pas un procès d'intention, mais cela me semble plus cohérent même d'annoncer dès l'entame, que l'année 2016 est une année de transition et qu'on aura un plan triennal pour 2017-2018-2019, peut-être, ce qui serait cohérent avec la DPR.

Mme la Présidente. - Nous pouvons dès lors passer à la division organique 17 consacrée aux infrastructures d'accueil de la petite enfance.

Qui souhaite prendre la parole à ce sujet ?

Y a-t-il encore des commentaires sur l'exposé du ministre ?

Nous pouvons dès lors conclure ce point de l'ordre du jour.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Souhaitez-vous que le rapport passe en séance plénière ?

Non, d'accord.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 44 minutes.

(M. Bellot, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 50 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA FONCTION D'ANIMATEUR NUMÉRIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la fonction d'animateur numérique ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Merci, Monsieur le Président. Je pense que depuis que je suis parlementaire, c'est la première fois que je suis premier pour une question. J'ai presque envie de fêter cela, c'est extraordinaire, je croyais que je n'y arriverais jamais.

Monsieur le Ministre, les maisons du tourisme ont pour mission d'accueillir et d'informer le touriste sur un territoire composé de plusieurs communes. Dans votre réponse à ma question générale sur l'état du tourisme du 25 juin dernier, vous avez fait mention de la volonté du Gouvernement wallon de rationaliser le secteur du tourisme en réduisant de moitié le nombre de maisons du tourisme, poursuivant en cela un des objectifs de la DPR, qui préconise une meilleure identification des territoires et une meilleure utilisation des deniers publics de financement de ces structures.

Cette réduction du nombre de maisons du tourisme s'inscrit par ailleurs dans une certaine logique puisque l'on constate ces deniers temps que les guichets physiques n'ont plus vraiment la cote. En effet, pour préparer un voyage, la consultation de l'offre touristique sur le net devient un réflexe presque absolu.

Selon mes informations, il semblerait que vos services réfléchissent actuellement à la création d'une fonction « d'animateur numérique » afin de guider, d'accompagner les internautes dans leurs recherches pour essayer de focaliser l'attention sur les potentialités d'attrait touristique de la Wallonie.

Pouvez-vous me préciser à quel moment de l'année cette fonction pourrait voir le jour ? Un recrutement officiel (sur base d'un examen) est-il prévu ? Les futurs animateurs deviendraient-ils des agents régionaux ? Mais surtout la mutation des maisons du tourisme et c'est clair qu'on sent de nouvelles pratiques de la part

des touristes, de la part des citoyens qui vont plus facilement sur le net, où les gens sont pratiquement tous interconnectés et le réflexe premier, bien sûr, c'est d'aller visiter le net pour savoir tout ce qu'avant on demandait à une maison du tourisme. Maintenant, c'est vrai que c'est plus facile d'aller directement sur le net. Merci Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur Onkelinx a totalement raison quand il dit que les habitudes des touristes ont été complètement modifiées par les outils numériques.

C'est clair que la plupart des choix des destinations se font maintenant à travers les outils smartphone, internet, et cetera. Nous avons voulu être à côté des opérateurs touristiques, en renforçant l'expertise de chacune et de chacun et en mettant à disposition, sur chacun des territoires provinciaux, un spécialiste qu'on a qualifié d'animateur numérique.

Les décisions vont être confirmées très rapidement pour que les choix en coordination bien entendu avec tous les territoires concernés puissent se faire rapidement et que sur le terrain, cet appui à chaque opérateur qu'il s'agisse des maisons de tourisme, des syndicats d'initiative, des offices communaux puissent être en place de manière à ce que tout le monde soit mieux armé, pas seulement pour que l'offre touristique d'un territoire soit davantage connue sur Internet, mais aussi pour que, par exemple, la définition d'un projet de site internet, le choix même d'un logiciel, l'examen d'un marché informatique, et cetera puissent être appréhendés de manière plus professionnelle en visant le rapport qualité-prix et en visant l'excellence puisque c'est l'excellence qui est nécessaire dans le service aux touristes et dans la prospection d'un nouveau marché touristique.

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - C'est vraiment une mission d'appui que l'animateur numérique aura vis-à-vis de tous les opérateurs touristiques d'une province donnée. Il a une mission d'appui et de coordination, éventuellement, et de conseils, en tout cas.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES SITES DE RÉSERVATION EN LIGNE
ET LEURS DÉRIVES DANS LE SECTEUR DE
L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les sites de réservation en ligne et leurs dérives dans le secteur de l'hôtellerie et la restauration »

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, on reste effectivement dans la lignée de la question puisque ma question est propre notamment à la réalisation de réservations par les touristes, qui se branchent sur les sites Internet.

Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, si vous avez été interpellé par des hôteliers ou des restaurateurs qui se connectent sur Booking avec les dérives que cela peut procurer.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Les plateformes touristiques internationales de réservation en ligne sont devenues aujourd'hui incontournables. Il n'est plus envisageable de ne pas tenir compte de l'impact de ce type de sites Internet dans les actions de promotion touristique, ceci d'autant plus que les études démontrent que les commentaires en ligne ont, à 69 %, une influence majeure sur le choix d'un établissement. L'e-tourisme est une réalité que nul ne peut plus ignorer.

Toutefois, certaines pratiques en la matière laissent à désirer et entraînent un manque à gagner pour nos hébergements wallons. J'ai, comme vous, suivi l'actualité française relative au combat mené par les hôteliers français à l'encontre de Booking.com. Ce dernier leur imposait une parité tarifaire qui les empêchait de pratiquer des tarifs plus attractifs sur d'autres sites de réservation que ceux pratiqués sur Booking.com.

Dans l'exemple français, cela s'est résolu par le fait que les hôteliers ont accepté un engagement de Booking.com relatif à la suppression de cette clause tarifaire, mais uniquement sur les canaux de réservation indirects comme Expedia et Trip Advisor. Cela n'est

donc pas valable pour le site propre de l'hôtel. La victoire n'est donc que partielle.

Pour ce qui est de la Belgique, une démarche à l'encontre de la situation faisant l'objet de votre question n'est possible qu'au niveau fédéral. L'autorité belge de la concurrence s'est ainsi emparée de la problématique. Les trois fédérations – FedHoReCa Wallonie, Horeca Bruxelles et Horeca Vlaanderen – sont associées à la démarche et les hôteliers ont été interrogés à cet effet.

Nous suivons et nous appuyons bien entendu leur démarche.

Au niveau du contenu des publications de commentaires sur la toile, il est impossible d'exercer un contrôle. Fort heureusement, les sites des opérateurs les plus suivis disposent d'outils de « modération » et permettent aux prestataires de réagir aux commentaires postés. À cet égard, on ne peut qu'encourager les prestataires à se former aux techniques de marketing et de communication dans ce domaine.

C'est aussi, finalement, une des utilités des opérateurs numériques dont j'ai évoqué tout à l'heure la prochaine installation dans les territoires provinciaux.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour la réponse. Effectivement, les opérateurs ont quasi des situations de monopole et effectivement il faudra se concerter au maximum de manière finalement à ce que les restaurateurs ne soient pas les otages in fine de ces systèmes de promotion et de réservation avec toutes les dérives qu'ils peuvent entraîner.

QUESTION ORALE DE M. SAMPAOLI À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE PROJET DE FUSION DES MAISONS DU TOURISME »

QUESTION ORALE DE M. DISTER À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE MAISONS DU TOURISME »

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES CONDITIONS RELATIVES AUX HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX D'ACCUEIL DES SYNDICATS D'INITIATIVE ET DES OFFICES DU TOURISME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région :

- de M. Sampaoli, sur « le projet de fusion des maisons du tourisme » ;
- de M. Dister, sur « la réduction du nombre de maisons du tourisme » ;
- de M. Crucke, sur « les conditions relatives aux horaires d'ouverture des bureaux d'accueil des syndicats d'initiative et des offices du tourisme ».

Les questions sont retirées.

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'ANNONCE DE LA CRÉATION D'UN VILLAGE SPORTIF À MARCHE-EN-FAMENNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la

Représentation à la Grande Région, sur « l'annonce de la création d'un village sportif à Marche-en-Famenne ».

M. le Président. - La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, dernièrement, lors de l'annonce de l'octroi d'un subside aux infrastructures sportives marchaises, vous avez clairement indiqué votre intention de créer dans cette commune – je vous cite – « une future capitale du sport avec une diversification vers de nouveaux sports ».

La création d'un véritable village sportif semble déjà sur les rails et en négociation avec les autorités marchaises.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en dire plus ?

S'agit-il d'un projet pilote ? Avez-vous l'intention de terme d'installer de telles structures dans d'autres régions de la Wallonie ?

Comptez-vous lancer un appel à projets afin de permettre à différentes communes de proposer leur candidature à ce type de projet ?

Finalement, plus largement, cela s'inscrit-il dans une vision politique sportive qui voudrait centrer la pratique du sport à des endroits stratégiques, signifiant par là l'obligation pour les sportifs d'autres régions de se déplacer dans de tels centres pour pratiquer leur sport ?

Avez-vous budgétisé ce projet ? Avec quel type de financement ? Ce choix aura-t-il des répercussions sur le financement d'autres projets élaborés par d'autres communes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Rassurez-vous, je ne vais pas créer de toutes pièces une capitale du sport à Marche, mais fait exceptionnel par rapport à de nombreuses autres communes, les autorités marchaises ont centralisé au maximum les infrastructures sportives sur un même site.

Le bâtiment principal, outre deux plateaux sportifs et de nombreux bureaux, est composé du centre culturel, mais également de la piscine. Vous ajoutez à cela une piste d'athlétisme avec en son centre un terrain de football, un hall de tennis *indoor*, six terrains extérieurs, un deuxième terrain en herbe dédié à la pratique du rugby et du football, des salles de squash, bref, une concentration bénéfique pour nos sportifs ainsi qu'une visibilité accrue pour promouvoir le sport.

Quand j'ai parlé de village sportif, c'est justement

pour venir encore renforcer l'attractivité du lieu et permettre à une ville de se démarquer des autres par l'intérêt qu'elle porte au monde associatif sportif.

Par cette expression, j'ai également marqué ma volonté de voir les investissements futurs se réaliser sur ce site et aux abords afin d'éviter une dispersion des projets.

Je crois que la centralisation offre des opportunités de collaboration sportive, de réorientation sportive, des économies d'échelle ainsi qu'une forme d'émulation en permettant à différents sportifs de se rencontrer quotidiennement.

En outre, les écoles fréquentent ces infrastructures, ce qui permet un rendement optimal des installations. Ce qui n'est pas toujours envisageable. Bref, je souhaite conserver et encourager cet esprit de communauté sportive.

Par ailleurs, le site est appelé à évoluer. D'une part, certaines installations sont devenues obsolètes, je pense à la piste d'athlétisme, d'autres sont tout simplement devenues trop exiguës suite à l'augmentation démographique constante de cette ville. Je pointe également le dynamisme des clubs locaux qui encouragent assurément de plus en plus de gens à pratiquer du sport.

La ville planche en collaboration avec le centre sportif local sur différents dossiers d'infrastructures afin de répondre aux éléments que je viens de donner. Ainsi la modernisation des infrastructures de tennis est déjà en cours.

D'autres dossiers sont en cours d'élaboration auprès du SPW Infrasports, je pense à la rénovation de la piste d'athlétisme ou à la transformation du deuxième terrain en herbe en terrain synthétique.

Mais rassurez-vous, d'autres communes fonctionnent sur le même modèle. Je pense par exemple à Nivelles ou à Herve. Si cette concentration est une aubaine, je reste soucieux des projets plus ruraux qui me sont soumis. Et je pense avoir déjà fait la démonstration que je le suis.

En effet, la ville ne peut tout concentrer. Nos clubs sportifs doivent pouvoir continuer à envisager leur développement et leur avenir dans nos villages.

Il n'y a pas de budget particulièrement affecté à ce projet tout comme il n'y avait, par exemple, pas de budget préalablement affecté à une ville que vous connaissez bien et où, là aussi, il y a eu la mise en réseau d'infrastructures. C'est ainsi que, et comme vous avez réussi à lire votre question sans sourire, je vais continuer de formuler ma réponse en essayant de contenir mon sourire, pour la Ville de Neufchâteau, par exemple, la Fédération Wallonie-Bruxelles, au niveau du centre ADEPS, en cinq ans, aura dépensé pas moins de 7 342 960,19 euros.

Et toujours, sans doute, grâce à l'action de son dynamique député-bourgmestre, la Wallonie, en cinq ans, aura, à travers 11 dossiers – dont je ne vous imposerai pas la lecture – dépensé 2 406 620 euros, toujours au bénéfice de cette belle ville de Neufchâteau.

Donc vous voyez, à Neufchâteau, comme à Marchen-Famenne, le sport se porte bien et nous avons besoin d'infrastructures de qualité pour le faire vivre.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour la réponse effectivement, dans vos propos puisque c'étaient des propos forts, Marche, future capitale du sport, on a un peu l'impression que plus rien n'existe à côté. Je sais que c'est évidemment une commune qui vous est chère et effectivement, en tant que chestrolais, je sais aussi que les infrastructures sportives y sont importantes. Contrairement à ce que vous dites, tout le mérite n'en revient pas évidemment à l'actuel bourgmestre, mais peu importe.

En tout cas, je suis rassuré d'entendre que finalement, ce n'est pas un concept. Vous faites un peu un état des lieux et tant mieux effectivement s'il y a des synergies et une communauté sportive qui se parle et qui réalise son loisir à des mêmes endroits. Finalement, il n'y a pas réellement et j'en suis rassuré, de villes qui vont être privilégiées à ce niveau-là.

Merci, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. SAMPAOLI À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'ACCESSIBILITÉ ET LE
FINANCEMENT DES PISCINES PUBLIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sampaoli à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'accessibilité et le financement des piscines publiques ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES AMÉNAGEMENTS DES COURS
D'EAU »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les aménagements des cours d'eau ».

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, lorsque je vous pose des questions écrites, vous répondez en ce qui concerne l'aménagement des cours d'eau, notamment, en faisant allusion aux articles 556 et 557 du Code civil selon lesquels le propriétaire d'une parcelle perd du terrain à cause de l'érosion provoquée par les méandres des cours d'eau tandis que l'autre propriétaire, opposé au premier, gagne du terrain.

Je pense que cela ne correspond pas tout à fait à la réalité du terrain parce que, dans la plupart des cas que je connais – je vis dans une région très riche en cours d'eau – personne ne gagne quelque chose, notamment si les cours d'eau sont à la base de zones Natura 2000.

Je demande donc si on ne devrait pas proposer une nouvelle façon de gérer les cours d'eau afin d'avoir un meilleur sentiment d'acceptation des règles relatives à la gestion des cours d'eau par les propriétaires et les utilisateurs des terrains. Comment faire pour que les agriculteurs ne doivent pas remettre tous les deux ou trois ans de nouvelles clôtures, puisque par les méandres les cours d'eau se déplacent ? Quel bilan peut-on tirer de l'obligation de clôturer le long des cours d'eau ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, les articles 556 et 557 du Code civil encadrent l'érosion due aux méandres d'un cours d'eau et la manière dont celle-ci influence la propriété du terrain érodé. Ces deux articles prévoient que les alluvions profitent au propriétaire riverain du côté opposé des berges érodées, sans que le riverain du côté érodé ne puisse venir réclamer le terrain perdu.

L'obligation de la clôture des berges émane de la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables, ainsi que de l'arrêté royal du 5 août 1970 portant règlement général de police des cours d'eau non navigables, et a été appliquée sur la moitié des cours

d'eau non navigables wallons. Cette législation a récemment été renforcée :

- tout d'abord, par le décret du 10 juillet 2013 instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable ;
- ensuite, par l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 octobre 2013 organisant l'obligation de clôturer les terres pâturées situées en bordure des cours d'eau. Cette législation concernant l'accès du bétail aux cours d'eau est très importante pour la qualité de nos cours d'eau et pour la préservation de la biodiversité qu'ils abritent ;
- enfin, par l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 octobre 2013 organisant un régime de subvention en faveur des éleveurs pour l'équipement des pâtures le long des cours d'eau et permettant aux agriculteurs d'obtenir une aide pour l'aménagement de leurs clôtures et de leurs abreuvoirs.

À ce propos, des aides ont été accordées à 233 exploitations agricoles pour une longueur totale de berges clôturées de 226 kilomètres.

En Natura 2000, les cours d'eau ont un statut un peu plus particulier : ils constituent un habitat particulier pour la biodiversité. Pour rappel, Natura 2000 provient de deux directives européennes que sont la directive Oiseaux et la directive Habitats. De ce fait, les cours d'eau en Natura 2000 obtiennent un statut de protection spécifique. Il est en effet interdit d'en modifier le parcours ou d'empêcher l'évolution naturelle du cours d'eau. L'objectif poursuivi est la préservation de l'habitat naturel, propice à une diversité importante d'espèces animales et végétales.

Enfin, la Wallonie s'inscrit dans la lignée des pays comme l'Allemagne, la France, l'Italie ou encore la Pologne, en réaffirmant l'intérêt impératif des directives Oiseaux et Habitats et qui ne souhaitent pas revenir sur les dispositions prescrites par celles-ci. Vous savez que c'est un débat qui s'est installé au cœur de l'Europe et que nous avons une position ferme en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je remercie le ministre pour la réponse, mais je m'abstiens de répliquer parce que, dans une autre commission, à cause de ma présence ici, on a fait un incident. Excusez-moi, je dois tout de suite retourner dans l'autre commission.

**QUESTION ORALE DE MME LECOMTE À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'ÉCHINOCOCCOSE ALVÉOLAIRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lecomte à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'échinococcose alvéolaire ».

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte pour poser sa question.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre, l'échinococcose alvéolaire ou maladie du renard est une pathologie pernicieuse. L'homme peut être contaminé en ingérant des œufs de ce parasite que l'on retrouve sur les végétaux ou les baies sauvages contaminés par les excréments du renard. Bien que rare, cette maladie peut avoir effectivement des conséquences dramatiques et engager le pronostic vital d'une personne infectée, d'autant que la période d'incubation est de 5 à 10 ans, voire 15.

Récemment, au Grand-Duché de Luxembourg, l'Administration de la nature et des forêts a procédé à l'analyse de 60 renards morts. Vingt pour cent d'entre eux étaient porteurs de la maladie.

En France, parmi les régions dites d'« endémie » figurent la Lorraine et les Ardennes, départements limitrophes de la Wallonie où ce carnivore sauvage est également en recrudescence. Il va de soi que l'augmentation de la population de renards influe sur le risque de transmission de cette maladie à l'homme.

De plus, incitant aux activités en forêt, l'été, particulièrement chaud de cette année, a été synonyme d'abondance de fruits des bois, singulièrement les fraises, poussant à ras le sol, engendrant un risque sanitaire accru pour les amateurs de cueillettes spontanées et de dégustations immédiates.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

À l'instar de l'Administration de la nature et des forêts luxembourgeoise, votre département procède-t-il à des analyses spécifiques sur les renards ? Selon quels critères les renards analysés sont-ils sélectionnés ?

Dans l'affirmative, quelle section de votre département est en charge de ces analyses ? Quelle est la prévalence de renards infectés par l'échinococcose en Région wallonne ?

Eu égard à la gravité potentielle de cette maladie, aux difficultés de la diagnostiquer et, a fortiori, de la

soigner, une information de prévention est-elle prévue par votre département ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, l'échinococcose alvéolaire est une zoonose parasitaire bien connue en Wallonie et particulièrement dans les milieux qui sont les plus en contact avec le renard.

La prévalence de ce parasite chez le renard est importante en Wallonie et peut varier d'une année à l'autre en fonction de la prolifération de campagnols qui, je le rappelle, sont la source de contamination du renard. La dernière étude concernant la présence du parasite au sein de la population vulpine date de 2003 et 2004. Pour fixer les idées, suivant les techniques d'analyse utilisées et les régions sondées, on observerait des taux d'infestation variant d'un peu moins de 10 % dans le Brabant à plus de 40 % dans le Luxembourg. Par rapport à des études antérieures qui dataient de 1993-1995, ces taux ne semblent pas en augmentation.

Depuis le début de cette année, le réseau de suivi sanitaire de la faune sauvage analyse systématiquement les renards reçus vis-à-vis de l'échinococcose. Au stade actuel, 25 % se sont avérés être infectés, mais le nombre de renards analysés reste encore assez faible, puisqu'ils étaient 16.

L'Institut scientifique de santé publique, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, a édité un document d'information sur l'échinococcose alvéolaire humaine. Ce document est disponible sur le site de l'institut.

Le nombre de personnes infectées par ce parasite est extrêmement faible en Belgique. De 1999 à 2009, 10 personnes à peine ont été identifiées comme positives.

Je rappelle les précautions élémentaires à prendre pour diminuer le risque de contamination :

- porter des gants à usage unique et un masque pour manipuler les renards et autres animaux infectés, vivants ou morts, ainsi que leurs excréments ;
- éviter de consommer des légumes crus provenant de jardins accessibles à des renards ou des fruits sauvages crus provenant d'un endroit potentiellement souillé par des renards infectés. Le lavage ne suffit pas, il faut absolument les cuire avant de les manger. Conditions de cuisson : 10 minutes à 60 degrés, 5 minutes à 70 degrés ou une minute à 100 degrés. La congélation domestique à -18 degrés est sans effet ;

- se laver les mains à l'eau chaude et au savon après tout travail impliquant un contact avec de la terre potentiellement contaminée – qu'il s'agisse de travaux agricoles ou de jardinage – ou après avoir brossé ou caressé un chien ou un chat ayant séjourné dans une région à risque ;
- vermifuger toutes les quatre semaines avec un médicament actif sur ce parasite les chiens et les chats vivant dans une région potentiellement à risque.

En résumé, pas de panique, mais en zone endémique, respectons les précautions et pensons au diagnostic sérologique précoce.

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète et pour toutes les mesures de prévention qu'il nous a détaillées avec force. Cela étant, manifestement le bon sens ne suffit pas. Les précautions d'usage et habituelles ne suffisent pas, vous l'avez bien signifié: je suis un « petit peu victime de la chose ». C'est aussi fait exceptionnel par rapport aux années précédentes. Il y avait des fraises des bois dans les forêts. On est quand même tenté de le faire et tout adulte responsable on est tenté de les manger sur place. Or, même si on les lavait en rentrant chez soi pour les consommer, cela ne suffirait pas. Trêve un petit peu de plaisanterie par rapport à cette maladie que si elle est extrêmement dommageable et difficilement d'ailleurs diagnostiquable ; s'il y a une information qui est disponible sur le site d'où vous faisiez référence, ce serait peut-être bien qu'il y ait une publicité à cet endroit.

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'INTERDICTION DE LA CHASSE AU
GRAND GIBIER DANS LES TERRITOIRES
CLÔTURÉS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'interdiction de la chasse au grand gibier dans les territoires clôturés ».

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, j'aimerais aborder avec vous la problématique de la

chasse dans les territoires clôturés. Je pensais honnêtement que c'était réglé de longue date, mais visiblement, il y aurait des différences d'interprétation. Comme vous le savez, avant 1994, on pouvait chasser dans des territoires clôturés, dans des parcs, ce qui à mon sens, n'était absolument pas éthique et à l'encontre des valeurs que défendent beaucoup de chasseurs. C'était autorisé et par le décret de 1994 révisant la loi de 1882 sur la chasse, cela a été interdit ; très bonne chose. Il y a des dérogations qui disent que l'on peut chasser s'il y a des clôtures qui garantissent la sécurité des personnes. On parle notamment des clôtures le long des grandes routes pour empêcher que le gibier ne traverse et ne provoque des accidents. Il peut également y avoir des protections, à savoir des clôtures afin de protéger les cultures ou encore le maintien du bétail, comme beaucoup de prairies qui sont clôturées ou tout simplement quelques fils pour empêcher que le sanglier fasse des ravages dans les clôtures. Jusque-là, les choses sont claires. Certains prennent ce texte vraiment mot pour mot. Le texte dit aussi que c'est le Gouvernement wallon qui devra figer la hauteur des clôtures en question. C'est comme cela qu'en 1999, il aura fallu quand même un peu de temps, on dit que les clôtures de protection des personnes qui garantissent, la hauteur, c'est 5 mètres et pour le bétail et les cultures, c'est 1,20 mètre.

Puis, il y a une série de circulaires qui sont prises. On interprète. La justice s'en mêle. En 2011, la Cour d'appel de Liège condamne une personne qui avait fait de la loi une interprétation un peu trop laxiste, et à force de mettre des clôtures de protection un peu partout, avait refait un parc, ce qui n'était pas du tout l'idée de la loi. Ce que confirmera ce jugement sera confirmé par la Cour de cassation en 2012.

Finalement, en novembre 2013, votre prédécesseur prend une circulaire pour essayer de mettre tout le monde d'accord. Je vais simplement lire le premier paragraphe de cette circulaire qui dit : « La présente circulaire a pour objet de fournir aux agents du DNF ainsi qu'à ceux de l'unité antitraçonnage du département de la police et des contrôles, un commentaire explicatif et des directives concernant l'interdiction légale de la chasse du grand gibier dans les territoires clôturés ». C'est une circulaire bien fouillée et qui comporte quelques pages. Il y avait quand même un flou artistique. Votre prédécesseur dit : « Voilà, je vais prendre une circulaire pour fixer définitivement les choses ». Cela avait l'air de ne pas trop mal se passer. Je n'ai plus entendu dernièrement de gros problèmes de personnes qui essayaient de transgresser la loi en chassant dans des territoires clôturés ou partiellement clôturés.

Dernièrement, un substitut du Procureur du Roi de la Province de Luxembourg a pris contact avec différentes chasses et lui n'a pas du tout la même interprétation que la circulaire. Il dit que la loi est précise et dit qu'il ne peut pas y avoir de clôture du tout, quasi ou alors on ne

peut pas chasser à ces endroits, même si c'est pour la protection des personnes, des cultures ou le maintien du bétail. Il enjoint ces chasses ou les communes qui sont propriétaires de ces clôtures de tout démonter pour l'année prochaine.

Première question. Comment se fait-il que le substitut ne tienne pas compte de la circulaire qui est bien claire ? Ce n'est pas du tout en faveur de qui que ce soit qui explique simplement ce que l'on peut faire et pas faire. Il paraît qu'il aurait même dit qu'il s'asseyait sur la circulaire et que c'était la loi et uniquement la loi et la jurisprudence, puisqu'il y a eu des condamnations. Quel est votre avis sur la question ? Si, à un moment donné, on doit commencer à tout déclôturer, comme il l'indique, cela posera réellement des problèmes pour la sécurité des gens. Il y a déjà comme cela régulièrement des accidents. Vous pouvez demander au président de la commission sur son territoire à Rochefort. Malheureusement, il y a des morts de temps en temps. Quand on prend un sanglier de plein fouet ou un cervidé, cela peut aller jusqu'à la mort de l'automobiliste. Si l'on déclôture, il pourrait y en avoir plus. Si l'on retire les clôtures, il y aura plus de dégâts dans les cultures. J'imagine que les agriculteurs ne seront pas contents et ils auront raison ou bien on dit, on maintient tout cela, mais on ne chasse plus ! Il va y avoir une surdensité de gibier et l'on n'aura rien réglé ! Voilà ce qui est en train de se passer pour l'instant, alors que je pensais que tout cela était réglé de longue date. Cela me semble bizarre. J'aimerais avoir votre avis sur la question.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, quelques commentaires pour cette question dont je vous remercie. Elle met en avant une difficulté.

Je dois d'abord rappeler la séparation des pouvoirs. Je ne peux pas intervenir par rapport à des jugements et des arrêts qui ont été prononcés. Je dois aussi dire qu'effectivement, un tribunal ou une cour doit faire respecter la constitution et les lois. Une circulaire n'est effectivement qu'un ordre, une recommandation qui est donnée. Il semble bien que la circulaire puisse à un moment donné peut-être être insuffisante. Je vais voir ce qu'il y a lieu de faire. J'ai demandé un rapport plus complet à l'administration.

Je pense qu'une initiative devra être prise. On ne peut pas encore vous en donner l'exacte mesure. Je ne peux, en tout cas, laisser les choses en l'état. Sinon, il en irait de la sécurité des personnes. C'est pour moi prioritaire. Il y a des initiatives qui seront prises, mais je veux d'abord être bien éclairé au niveau de l'administration.

Je vous remercie d'avoir posé cette question qui met en lumière une réelle difficulté.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je partage tout à fait les propos de M. le Ministre. Il y a la séparation des pouvoirs. Simplement, rien n'empêche qu'il y ait un contact avec le parquet pour voir réellement quelle est leur volonté. De voir à quel niveau, on peut articuler ou pas les choses. À ce moment-là, il faut peut-être prendre un complément de législation, voire une circulaire interprétative complémentaire. Je pense qu'il faut rapidement trouver une solution. On sera vite l'année prochaine. On sera vite à la saison de chasse 2016 et je sais que vous êtes fort attentif et vous avez entièrement raison, à la sécurité des personnes. Si rien n'est fait rapidement, il pourrait y avoir de gros problèmes. Si on ne chasse plus, vous le savez comme moi, il y aura un autre problème qui est celui de la surdensité du gibier, avec tout ce que cela comporte. Il y a encore eu des auditions aujourd'hui qui ont mis en évidence qu'une surdensité de gibier pouvait également poser problème dans d'autres secteurs. J'attends avec impatience de savoir ce que vous pourrez faire sur la question. J'imagine que l'on aura l'occasion d'en reparler.

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA FUTURE FÉDÉRATION DE PÊCHE DU
SOUS-BASSIN DE LA HAINE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la future fédération de pêche du sous-bassin de la Haine ».

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, un pêcheur n'est pas un homme comme les autres ! En effet, force est de constater que la presse a récemment mis en lumière les difficultés rencontrées par la Fédération des sociétés de pêche et de pisciculture à progresser dans un dossier commun qui est celui de l'agrément pour la constitution de nouveaux sous-bassins et en particulier dans la région du centre.

En effet, plusieurs contacts ont été pris. Il semblerait, je mets tout cela au conditionnel, qu'un dialogue sain et positif n'arrive plus dans la Région du centre.

En effet, plusieurs contacts ont été pris et il semblerait, et je mets bien tout cela au conditionnel, qu'un dialogue sain et positif n'arrive plus à s'imposer parmi ces différents acteurs du monde de la pêche. Si la Fédération des sociétés de pêche et de pisciculture du centre a bien envoyé un certain nombre de courriers pour pouvoir envisager la possibilité d'une coopération, d'une collaboration, d'un échange, d'une réunion, tous ces courriers sont restés sans limites et sans réponses.

Il nous avait été dit que la Maison wallonne de la pêche avait un rôle de facilitateur, vous nous l'avez confirmé la dernière fois vous même. Mais toujours avec des difficultés semble-t-il pour qu'un dialogue sain s'installe sur un même pied d'égalité avec les autres fédérations sur un dossier. Et même pour arriver à une rencontre sur le territoire de pêche des acteurs de l'institution.

Le Président de la Maison wallonne de la pêche est également Président de la Fédération de la Dorne. Hors, la perspective serait bien que le sous-bassin de la Haine et de la Dorne n'en fasse plus qu'un. Mais la Fédération du centre aurait quelques questions, quelques revendications et il semble que ce Président n'entende pas facilement ce genre de questions. Alors, en serait-on au point de devoir remettre un volet sur l'objectivité ? D'autant plus qu'il semble qu'il y a en permanence un garant du délai du cadre législatif qui interfère dans ce type de débat.

Quoi qu'il en soit, concrètement le temps passe, les portes se ferment, la date de clôture pour les demandes de candidatures est le 28 novembre prochain. Donc, dans moins de deux semaines et le risque est majeur si le dialogue n'est pas réinstauré. Une école comme celle de cette fédération vieille de 80 ans qui propose des stages, des animations, une école de pêche qui est je crois, unique pour les enfants et plus particulièrement les enfants présentant un handicap physique ou mental, donc pratiquement plus de 28 000 enfants en 30 ans et qui risquerait de ne plus bénéficier du Fonds piscicole et d'autres subsides, ce qui fait près de 10 000 par an, une institution qui offre une qualité du service risque de se retrouver en extrême difficulté, voire de devoir passer dans le privé et cela, évidemment, à un moment où plus que jamais le sport, la pêche peut présenter un véritable point positif pour l'intégration de tous - et donc si l'issue reste négative - cela aura un impact néfaste sur l'accessibilité pour tous à cette institution locale.

Dès lors, Monsieur le Ministre, avez-vous pu avoir toutes les assurances que tout a été fait du côté de la Maison wallonne de la pêche pour entendre les doléances de la Fédération des sociétés de pêche et de pisciculture du centre ?

Serait-il encore possible, malgré l'échéance très brève, de mettre en place une médiation qui soit constructive et efficace qui reconnaisse bien les intérêts des territoires ? Il y va de la passion de centaines

d'hommes oserais-je dire, aussi de femmes et surtout d'une image qui serait tout à fait désolante de voir se dégrader aussi simplement peut-être parce que des hommes n'arrivent pas à se parler sans aucune médiation.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à cette question capitale.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, la réforme de nos structures halieutiques, comme le prévoit le décret du 27 mars 2014, doit permettre un dialogue constructif au sein d'une seule entité agréée qui regroupe, au sein d'un même sous-bassin hydrographique, les intérêts des sociétés de pêche qui sont titulaires de droit de pêche ou présentes et actives sur les voies hydrauliques.

Dans la majorité des sous-bassins, les fédérations concernées dialoguent de façon constructive entre elles.

Relativement à la future fédération de pêche du sous-bassin de la Haine, il y a lieu d'encourager un dialogue constructif avec le Président de l'actuelle Fédération des sociétés de pêche et de pisciculture du centre pour lever les difficultés qui persistent et trouver un consensus permettant à tous les acteurs concernés de s'y retrouver et d'être mis sur un même pied d'égalité. Cette démarche doit s'inscrire dans les objectifs du décret. C'est dans ce contexte que la Maison wallonne de la pêche multiplie les tentatives de rapprochement, de consensus et d'accord.

Si d'aventure aucun accord ne pouvait être trouvé, je tenterai une ultime médiation avant de décider, en application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2015 relatif au régime d'agrément des fédérations de pêche. Je ne manquerai pas de vous tenir personnellement et étroitement informée du suivi de ces démarches.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrhién.

Mme Zrhién (PS). - Monsieur le Ministre, je me permettrais une fois de plus de vous inviter non seulement à venir rencontrer cette institution qui n'est pas très loin de l'écomusée et qui vous permettrait de découvrir une merveilleuse région qui s'appelle Lheureux, La Louvière et Soignies. Vous le savez bien que vous êtes largement attendu et je pense que votre présence pourrait mettre, je n'oserais pas dire un peu de baume sur le cœur de tous ces pêcheurs qui en ont un peu marre d'avoir de la friture sur la ligne en permanence.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
MONSIEUR M. COLLIN, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À
LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'IMPACT DU GRAND CORMORAN SUR
LES RIVIÈRES WALLONNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'impact du grand cormoran sur les rivières wallonnes ».

M. le Président. - La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, en matière de conservation de la nature, on a déjà eu évidemment quelques questions cocasses et je m'en veux aujourd'hui de m'être parfois moqué de certains de mes collègues, mais je n'étais évidemment pas naturellement sensibilisé à l'impact du grand cormoran sur nos rivières wallonnes, mais force est de constater que plusieurs concitoyens m'ont justement interpellé par rapport à cette thématique.

Monsieur le Ministre, depuis près de quinze ans maintenant, on assiste à une véritable invasion de grands cormorans. Cet oiseau est un terrible prédateur pour les poissons de nos rivières, au point que certaines d'entre elles sont littéralement vidées de leurs poissons.

Ce qui est paradoxal avec cet oiseau, c'est qu'il y a près de 40 ans qu'il est considéré comme une espèce protégée alors qu'aujourd'hui, il n'est plus en danger et sa présence provoque un déséquilibre écologique préjudiciable.

Je pense qu'il est temps de s'attaquer réellement à ce problème et on ne peut évidemment pas financer des programmes de restauration des frayères et dans le même temps les laisser se faire vider par ces oiseaux.

J'aurais deux petites questions très simples, Monsieur le Ministre. Quels sont les moyens prévus d'endiguer la présence de cet oiseau chez nous ? Comment faire pour lui faire perdre son statut d'espèce protégée puisqu'elle ne l'est plus à l'heure actuelle ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, sur base de deux recensements annuels mi-novembre et mi-janvier coordonnés par AVES le nombre maximum de grands cormorans hivernant en Région wallonne au cours des

trois derniers hivers serait estimé entre 2 500 et 3 000 individus. Concernant les couples nicheurs, pour les 9 colonies connues, le nombre en 2014 et 2015 se situe légèrement en dessous des 400 couples, seuil qui était dépassé entre 2004 et 2012. Il y avait environ 450 couples qui avaient été recensés. Selon cette étude, la population de cormorans aurait donc évolué légèrement à la baisse ces dernières années en Région wallonne.

Par contre, la répartition géographique a évolué. Alors qu'au début des années 2000, les grands cormorans étaient essentiellement cantonnés en Meuse, ils se seraient progressivement dispersés sur les autres cours d'eau entraînant localement une pression importante sur certaines espèces de la faune piscicole, augmentant leur vulnérabilité et pouvant mettre à mal les programmes de restauration ou de réintroduction déployés par les acteurs de terrain.

Actuellement le DNF délivre régulièrement des dérogations à la loi sur la conservation de la nature pour l'effarouchement et le tir légal d'individus en hivernage. Pour les deux années 2013-2014, 64 autorisations ont été délivrées pour le tir de respectivement 754 et 743 individus. Ces autorisations visent soit des piscicultures ou pêcheries pour le motif de prévention des dégâts, soit des tronçons de rivières pour le motif de protection des espèces patrimoniales de poissons ou de zones de fraies. Il s'agit de la truite, de l'ombre, du barbeau ou du brochet. Au niveau des rivières, plusieurs sous-bassins hydrographiques font l'objet de dérogations : la Semois; l'Ourthe, l'Amblève, la Vesdre, la Mehaigne, la Lesse, le Viroin. Ces dérogations sont délivrées à la demande des fédérations de pêche, de manière coordonnée en visant la protection des secteurs les plus vulnérables.

L'espèce est protégée par la directive européenne Oiseaux et il n'est donc pas possible de revoir son statut de protection au niveau régional. Néanmoins, comme le prouvent les chiffres cités ci-dessus, la législation actuelle autorise l'octroi de dérogations, ce qui permet une régulation de la population.

Une simplification des procédures d'octroi des dérogations est envisagée, ce qui nécessite une modification de la loi sur la conservation de la nature et donc un décret et des arrêtés d'application. Mon cabinet travaille actuellement avec l'administration sur un projet de modification.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. J'entends bien qu'il y a une légère baisse qui est enregistrée, mais que le problème, d'après ce que vous nous dites, est plutôt une délocalisation justement de ces grands cormorans et il n'empêche que je me suis un petit peu renseigné après avoir été sensibilisé. Certains cours d'eau qui ont des soucis avec cette surpopulation de grands cormorans.

J'espère que l'on sera attentifs à cette délocalisation. J'entends évidemment que vous travaillez également sur un projet de décret visant à simplifier l'octroi des dérogations. Je pense que, pour ce genre de problématique, c'est évidemment un pas dans le bon sens.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la lutte contre le braconnage ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, l'Unité antibraconnage de la Région wallonne a dénombré 12 cas de braconnage en 2014.

Certains conseils cynégétiques pensent que ce nombre est sous-estimé, ils sont en effet toujours confrontés à des faits de braconnage. La région proche de la frontière française se dit particulièrement touchée par cette pratique. Des braconniers français y viennent abattre des lièvres. Ce petit gibier conserve une bonne valeur marchande en France. On parle de 25 euros le lièvre, donc c'est assez lucratif pour le braconnier.

L'année passée, une question avait été posée sur le braconnage, je l'avais trouvée un petit peu farfelue, parce que je pensais que le braconnage n'existait plus et depuis quelques semaines je me rends compte que le braconnage est en recrudescence et notamment dans le village à côté du mien, ce qui m'interpelle doublement.

Sait-on déjà si le nombre de faits de braconnage recensés a évolué en 2015 ? Confirmez-vous, comme vous l'aviez donné comme information préalablement, un déclin du braconnage en Wallonie, comme vous l'affirmiez il y a quelques mois ?

Connaît-on la part de braconnage due éventuellement à des citoyens de pays voisins sur notre territoire ?

Lutter contre le braconnage n'est évidemment pas simple, on peut le concevoir, mais d'aucuns estiment que la coordination entre les services du DNF et de l'UAB n'est pas optimale.

En février dernier, vous deviez rencontrer justement l'UAB pour faire le point sur cette question. Qu'a donné cette rencontre ? Des difficultés ont-elles été pointées et le cas échéant, qu'avez-vous mis en place pour y remédier ? Une réorganisation a-t-elle été nécessaire ?

Plus précisément, de quelle manière les services du DNF et de l'UAB peuvent-ils aider les conseils cynégétiques confrontés aux actes de braconnage ? En effet, l'origine des auteurs, puisque l'on parle dans mon exemple de Français, engendre bien évidemment des difficultés en matière de répression.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, les services de police, quels qu'ils soient, ne relèvent évidemment jamais toutes les infractions commises vis-à-vis des dispositions légales et réglementaires qu'ils sont amenés à devoir contrôler. Par ailleurs, le nombre annuel de dossiers répressifs ouverts n'a de valeur en soi que s'il peut être comparé avec celui d'autres années, et pour autant que la pression exercée en matière de répression reste identique d'une année à l'autre.

Je ne dispose d'aucune donnée statistique concernant le nombre de dossiers en matière de braconnage pour l'année 2015, qui n'est de toute façon pas terminée. Je puis cependant vous préciser que le nombre de procès-verbaux pour des infractions à la loi sur la chasse dressés par l'Unité antibraconnage en 2014 est de 197, dont plus de la moitié sont des procès-verbaux initiaux, c'est-à-dire au départ d'une infraction.

Renseignements pris auprès de l'UAB, je confirme l'existence d'une bande de braconniers sévissant sur la frontière franco-belge au niveau du Hainaut et visant plus particulièrement le lièvre. L'UAB et le Département de la nature et des forêts enquêtent de concert à ce sujet et ont des contacts avec leurs homologues français de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

En ce qui concerne la collaboration entre les deux services, de l'avis même de ces services, elle est bonne. Je n'ai à mon niveau aucune information selon laquelle cette collaboration se passerait mal. Je peux vous dire qu'aujourd'hui encore, les deux services collaborent étroitement dans un dossier de tenderie.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Pour commencer, au niveau des chiffres, je peux concevoir qu'effectivement vous n'avez pas les données statistiques pour l'année complète, mais j'aurais voulu savoir si éventuellement on voyait une évolution sur les quelques mois écoulés. On est quand même au mois de novembre.

Je ne conteste pas que la collaboration puisse être bonne entre l'UAB et le DNF, mais de contacts que j'ai pu avoir avec différents membres de conseils cynégétiques le problème est plus celui de la rapidité d'action même si évidemment, on peut encore le répéter, c'est assez difficile d'être sur le terrain partout et tout le temps et justement à l'endroit où le braconnage aura lieu, mais je pense que c'est un phénomène qui a l'air de s'amplifier. Est-ce dû au contexte économique ? Il faudra surveiller, sinon c'est un retour à des pratiques ancestrales qui n'existaient plus.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE NOURRISSAGE DU GRAND GIBIER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le nourrissage du grand gibier ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA MODIFICATION DU CAHIER
GÉNÉRAL DES CHARGES DES VENTES DE
BOIS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la modification du cahier général des charges des ventes de bois ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE PROJET DE RÉVISION DES
DIRECTIVES EUROPÉENNES RELATIVES À LA
PROTECTION DE LA NATURE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le projet de révision des directives européennes relatives à la protection de la nature ».

La question est retirée en l'absence de son auteur.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA SAUVEGARDE DE LA PERDRIX
GRISE ET DE LA SARCELLE D'HIVER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la sauvegarde de la perdrix grise et de la sarcelle d'hiver ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, dans une précédente intervention, vous nous aviez précisé que selon l'Union internationale pour la conservation de la nature, la perdrix grise et la sarcelle d'hiver étaient reprises en préoccupation mineure en raison d'un faible risque de disparition en Belgique. Dès lors, vous avez considéré que l'interdiction de la chasse de ces espèces n'était pas opportune.

Depuis, j'ai eu l'opportunité d'avoir des contacts avec d'autres spécialistes. La population de sarcelles serait, d'après eux, en diminution dans toute l'Europe et particulièrement en Wallonie où elle présenterait un risque extrême d'extinction.

De même, les effectifs de perdrix seraient passés de 15 000 dans les années 70 à 3 900 aujourd'hui. Là encore le risque d'extinction est réel.

Monsieur le Ministre, je m'en remets à vous puisque les échos sont différents. Pouvez-vous confirmer l'information que j'ai reçue, ou l'infirmer ?

Pourquoi défendre cette position quand on sait que votre collègue et prédécesseur citait la perdrix grise au rang des régressions marquées et en tête des espèces qui présentent la plus grande inquiétude ?

Ma question est relativement simple, est-il envisageable de suspendre la chasse de ces deux espèces pour une durée de x ou y et d'étudier l'impact de cette décision sur les populations concernées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, en ce qui concerne la sarcelle d'hiver, c'est une espèce présente en Wallonie en hivernage et en migration. Les effectifs de sarcelles d'hiver à l'échelle du continent semblent en lente augmentation grâce à la prise en compte de l'importance de leurs habitats et aux mesures de conservation dans leur pays de nidification. Les prélèvements cynégétiques en Wallonie ne présentent donc pas un facteur majeur d'extinction comme d'aucuns semblent l'affirmer.

La perdrix grise, espèce patrimoniale des plaines cultivées, est en déclin. Le défi à relever aujourd'hui, comme j'ai déjà pu le dire, est celui de concilier « agriculture rentable » et « faune sauvage » en impliquant en partenariat tous les acteurs dont particulièrement les agriculteurs.

Pour remédier à la diminution de notre faune de plaine, il y a lieu d'agir sur la restauration du milieu. Le verdissement de la Politique agricole commune est une étape dans cette direction tout comme le respect de la conditionnalité en agriculture. L'incitation réelle à une adhésion massive au programme agroenvironnemental pour créer un maillage écologique et l'intégration de la protection de la biodiversité dans certains systèmes de production nécessitent une longue sensibilisation, beaucoup de concertation et la participation de tous les acteurs des territoires, dont les chasseurs, les propriétaires et les conservateurs de la nature.

Néanmoins, il convient de ne pas généraliser ce constat de déclin de la perdrix grise. Localement, des populations sont en effet encore bien développées chez nous, en particulier dans le Hainaut. Il faut d'ailleurs souligner que les plus fortes tendances à la hausse sont observées dans des territoires chassés. Cela s'explique par l'intérêt porté par les chasseurs à la conservation de l'espèce mais aussi de toute la petite faune des plaines. Les prélèvements cynégétiques sont marginaux par rapport aux autres causes de mortalité. On peut les

évaluer de 5 à 10 %.

Une interdiction de la chasse pénaliserait certainement ces efforts et n'offrirait en contrepartie absolument aucune garantie d'un effet positif sur les populations de perdrix. Dans les pays ou régions où la chasse à la perdrix grise a été interdite, le processus d'extinction de cette espèce ne s'est pas ralenti.

En conclusion, je soutiens une chasse durable, qui s'inscrit dans les principes d'un tel développement. Dès lors, je n'envisage pas de suspendre la chasse à ces deux espèces.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces précisions. Je dois me rendre à l'évidence que les personnes que j'ai eu l'occasion de rencontrer ne partagent pas l'avis que vous nous démontrez ce soir. J'entends bien que l'interdiction de la chasse pure et dure n'est peut-être pas, voire probablement pas une solution. Vous avez émis d'autres pistes et donc, je pense qu'il serait intéressant de suivre l'évolution et de voir exactement ce qu'il en est afin de peut-être reprendre, dans un futur relativement proche, d'autres pistes si tel était le cas.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À
LA REPRÉSENTATION À, SUR « LE MODÈLE
« FAIRCOOP » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le modèle « Faircoop » ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le 22 octobre, Faircoop, la coopérative de la marque Fairebel, a lancé un appel public à son financement.

L'occasion peut-être de vous demander, Monsieur le Ministre, tout d'abord, quelle est la place de cette coopérative dans le secteur laitier wallon ?

Ce modèle est-il de nature à améliorer le revenu des agriculteurs ?

Fairebel est une marque apparue sur le marché à la suite de la crise du lait de 2009. Son nom, bien choisi, rappelle une production belge et équitable. Cela étant, il convient de souligner qu'il s'agit d'un lait qui est conditionné au Grand-Duché et qu'il semble que rien ne garantisse l'origine belge, voire wallonne du lait contenu

dans les briques ou dans les produits Fairebel transformés.

Là aussi, Monsieur le Ministre, je me dirige vers vous pour savoir si vous me confirmez également cette information.

Fairebel est la marque de la coopérative Faircoop.

Pouvez-vous nous dire qui sont les principaux coopérateurs de Faircoop ?

Aujourd'hui, afin de financer leur modèle, les coopérateurs lancent un appel public au financement. Comment analysez-vous cette situation ?

Les crises laitières successives ont sensibilisé les consommateurs aux réalités et aux problèmes rencontrés par nos producteurs laitiers. Ce que l'on peut craindre à travers cet appel public, c'est une forme de détournement de la sympathie populaire. En effet, les citoyens qui participeraient à cet appel ne financeraient-ils pas directement et indirectement des producteurs allemands, luxembourgeois ou flamands tout autant que des wallons ?

Est-ce pour vous une réponse efficace aux fluctuations du marché du lait ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, la coopérative Faircoop a été constituée fin 2009 par des agriculteurs dans un contexte de crise laitière. La mission que s'est assignée cette coopérative est de valoriser l'ensemble du lait de ses coopérateurs dans une structure de prix équitable.

Selon les informations dont je dispose, le nombre d'agriculteurs coopérateurs est de plus de 550 sur les 7 000 producteurs laitiers, situés dans les trois Régions du pays.

En Wallonie, Faircoop n'est pas un acheteur agréé de lait. Le travail de récolte et d'emballage du lait, des produits dérivés est effectué via des partenariats avec des structures existantes.

Après avoir créé sa propre marque de lait Fairebel, lait effectivement conditionné au Grand-Duché, mais lié à un échange de lait entre laiteries wallonnes et luxembourgeoises, la coopérative a développé une glace en collaboration avec un glacier de Francorchamps ainsi que deux fromages en collaboration avec une société bien connue du Pays de Herve.

On ne peut que saluer les initiatives des entreprises qui cherchent à accroître la valeur ajoutée aux produits agricoles de notre Région et à veiller à ce que celle-ci

revienne aussi aux producteurs.

Le modèle coopératif est dans ce cadre un modèle à privilégier. Le Gouvernement s'y est engagé et tant mon collègue en charge de l'économie que moi-même y sommes attentifs.

Face aux difficultés d'accéder à du capital, de plus en plus de coopératives font le choix d'un appel public à l'épargne pour financer leur croissance. Ce modèle est intéressant, car il permet une implication des coopérateurs-consommateurs dans la vie de la coopérative. Pour autant que les agriculteurs coopérateurs conservent une capacité de décision dans ces coopératives - c'est le cas chez Faircoop avec la création de deux types de parts - je ne peux qu'être favorable à ce type d'initiatives.

Comme pour tout produit financier, il revient à chaque investisseur de bien s'informer, tant sur la finalité des fonds investis que sur les risques encourus.

Lorsque vous investissez dans des produits financiers complexes, je ne suis pas certain que vous disposiez des mêmes informations détaillées que celles fournies par les différentes coopératives liées à l'agriculture ayant ouvert leur capital aux consommateurs.

Au-delà de ce projet particulier, je soutiens les initiatives des producteurs ayant comme objectifs de se regrouper et de négocier les prix tout en assurant la vente et la promotion de leurs produits et en réduisant les coûts.

Pour rappel, j'ai prolongé la mesure d'aide permettant d'octroyer un montant de 1 000 euros aux producteurs qui investissent dans des coopératives pour la transformation ou la commercialisation des produits issus de leur élevage.

Il existe plusieurs initiatives dans le domaine agricole qui vont dans le sens que celui qui est proposé et je pense qu'à cet égard, il ne faut faire preuve d'aucun ostracisme et que toutes les initiatives sont positives du moment qu'elles visent à la fois à mieux rémunérer les agriculteurs, du moment qu'elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre et du moment que, de manière générale, elles visent à soutenir notre agriculture dans un contexte européen et mondial particulièrement difficile.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - J'entends bien votre dernière phrase, Monsieur le Ministre, à mieux rémunérer nos agriculteurs, soutenir au mieux notre modèle agricole. Vous l'aurez évidemment compris, mon but ici et le fil conducteur de mon intervention n'étaient nullement de remettre en cause le principe de coopérative, mais je souhaitais vraiment être rassuré sur la finalité justement de cette coopérative et être certain - et cela rejoint un peu les dernières interventions que j'ai pu avoir ici au

sein de cette commission, toujours l'assurance que l'on va dans le bon sens et que l'on soutient nos productions locales.

Les réponses que vous avez apportées à mes questions sont de nature à me rassurer par rapport à cela, mais je ne manquerai pas de rester vigilant justement par rapport aux prochaines actions éventuelles de la coopérative.

**QUESTION ORALE DE MME LECOMTE À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE BROYAGE DES POUSSINS MÂLES EN
RÉGION WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lecomte à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le broyage des poussins mâles en Région wallonne ».

La parole est à Mme Lecomte pour poser sa question.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre, chaque année en France, 50 millions de poussins mâles sont tués dans d'horribles souffrances. En effet, dans la filière « œuf », les mâles ne sont majoritairement pas exploités puisqu'ils ne pondent pas d'œufs, la souche de gallinacés utilisée n'étant pas la même que pour les poulets de chair. Les procédés d'élimination des poussins sont principalement de deux ordres : soit par « broyage », soit en les exposant au dioxyde de carbone.

Bien que la mise à mort par broyage des poussins soit une pratique légale encadrée par un règlement européen de 2009, de nombreux parlementaires français ont interpellé le ministre de l'Agriculture, M. Foll, pour rendre plus digne la mise à mort de ces gallinacés. En Allemagne, le ministre de l'Agriculture, M. Schmidt, a annoncé l'interdiction prochaine de l'élimination des poussins mâles dans les couvoirs. Ce « massacre » légalisé sera remplacé par la spectrométrie. Cette méthode proposée par l'Université de Leipzig permet de déterminer le sexe des poussins à partir du troisième jour de développement, de manière à empêcher leur naissance. À l'horizon 2017, l'Allemagne devrait ainsi être le premier pays européen interdisant le massacre des poussins mâles.

Monsieur le Ministre, j'en viens à mes questions.

Qu'en est-il en Région wallonne ? Le broyage et l'utilisation du dioxyde de carbone sont-elles des

techniques couramment utilisées dans la mise à mort des poussins mâles ?

Dans l'affirmative, la spectrométrie, méthode utilisée en Allemagne, pourrait-elle représenter une alternative ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, il n'y a actuellement aucun couvoir en Wallonie et donc, aucun poussin tué dans les conditions que vous décrivez.

Il apparaît effectivement que les règles en matière de bien-être animal pour l'abattage des poussins d'un jour doivent être conformes aux normes contenues dans le règlement européen de 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Il en ressort que les techniques du broyage, ainsi que du gazage, sont acceptées si elles assurent une mort immédiate aux animaux.

Mais je vous rassure, nous ne sommes pas concernés par la question d'une alternative en Wallonie, puisque nous n'avons aucun couvoir en Wallonie et donc, je le répète, aucun poussin qui finirait dans les conditions que vous nous avez décrites avec autant d'émotion.

M. le Président. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Je remercie effectivement M. le Ministre pour sa réponse. En voilà une bonne nouvelle.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE SUIVI DES DOSSIERS RELATIFS À LA
PRIME POUR LA VACHE ALLAITANTE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le suivi des dossiers relatifs à la prime pour la vache allaitante ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, pourriez-vous refaire le point sur les aides couplées et, plus précisément sur la prime à la vache allaitante ?

Suite aux notifications de références envoyées aux agriculteurs, combien de recours l'administration a-t-elle reçus ? Quels étaient les principaux motifs évoqués ?

L'administration a-t-elle traité tous les dossiers ? Tous les contentieux ont-ils été réglés ?

Pouvez-vous également nous dire la proportion de fermes qui se retrouvent « perdantes » depuis la mise en place du nouveau système ? Quel est le montant moyen des pertes enregistrées dans les exploitations ? Peut-on s'attendre, à l'avenir, et en conséquence de cela, à une affluence de vaches âgées sur le marché ?

Pour certaines exploitations, le nouveau système a par contre eu un effet favorable. Si oui, savez-vous dans quelle mesure et dans quelle proportion ?

Je souhaite vraiment revenir également sur les troupeaux partagés. Combien de recours avez-vous eus précisément concernant cette situation des troupeaux partagés ? Combien de dossiers ont déjà été traités ? Les propriétaires d'un troupeau partagé n'ont pas eu l'avance au 16 octobre dernier étant donné qu'un recours a été introduit.

Ne pensez-vous pas que ces dossiers devraient être traités de façon prioritaire, vu que les exploitations rencontrent des difficultés de liquidité et qu'aucune avance n'a pu leur être versée ? Quelles solutions préconisez-vous dans ce cas précis ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, le régime des « aides couplées » en faveur des femelles viandeuses remplace le système de « Prime aux vaches allaitantes ». Tous les agriculteurs, détenant au moins un troupeau bovin ou ovin, ont reçu, en mars, la notification de leurs nombres de référence. À cette notification était joint un formulaire de demande de revoir ou de rectifier certaines données.

Ce sont 2 271 agriculteurs ont profité de cette possibilité. Ces demandes de révision sont ventilées comme suit :

- détail des calculs, des demandes non formelles ou non motivées ou diverses : 24 % ;
- rectification des références suite à des fusions, scissions, ou transfert d'exploitations : 21 % ;
- octroi de la référence complémentaire aux jeunes agriculteurs lors d'une reprise ou création d'exploitation : 10 % ;
- octroi d'un supplément pour la construction d'une étable chez les agriculteurs installés depuis plus de 10 ans : 16 % ;
- les cas de forces majeures en 2013 avec prise en

considération de l'année 2012, essentiellement pour épizooties : 15 % ;
- types raciaux : 14 %.

Le traitement se termine en ce qui concerne les quatre premières catégories de révision, soit environ 70 % des dossiers.

Il n'existe pas de comparaison possible entre les exploitations « perdantes » ou « gagnantes ». Les critères d'octroi des aides, les enveloppes et les configurations des exploitations étant très différents entre les anciennes (quota vache allaitante et prime à l'herbe) et les nouvelles primes. Répondre à la question des pertes enregistrées dans les exploitations est techniquement difficile et impossible à ce stade des procédures. Je rappelle encore que le budget global est en diminution, ce qui induit une perte généralisée pour ces primes.

Pour soulager la trésorerie des exploitations, j'ai chargé mon administration de procéder à un paiement anticipatif dans les limites de la réglementation européenne. Les producteurs ayant atteint au moins un seuil d'éligibilité, soit 6 785 (dont 4 859 pour les bovins femelles viandeux) ont reçu ce 16 octobre 2015 un montant moyen de 6 000 euros.

Pour les 198 troupeaux partagés, mes services déplorent une dizaine de calculs anormaux et mettent tout en œuvre pour régulariser la situation. Instruction formelle leur a été rappelée dans ce sens. Cependant, il faut la plupart du temps renvoyer l'agriculteur à certaines de ses obligations en matière d'enregistrement des mouvements de ses animaux. Nous mettons, en tout cas, vous le savez, tout en œuvre au niveau de l'administration pour essayer d'accélérer les choses au mieux. Mais vous n'ignorez pas la complexité également de certaines situations.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Je note les différentes statistiques que je n'ai pas retenues. Je serai attentive à l'écrit. Je peux comprendre la complexité des choses. Les premières avances qui ont été versées le 16 octobre, j'aurais voulu avoir une idée du délai dans lequel les derniers dossiers partagés seront réglés et résolus. La situation est complexe dans certaines exploitations qui sont concernées par ces troupeaux partagés. Comme ailleurs, les difficultés financières sont là. Le temps paraît long quand c'est ainsi.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA POLITIQUE DE PROMOTION DU
LAIT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la politique de promotion du lait ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, Monsieur le Ministre, parfois, on a l'impression de lire tout et son contraire et c'est extrêmement dommage par rapport au monde agricole et particulièrement par rapport aux producteurs de lait qui n'ont déjà pas la vie facile. Suivant les publications qui sortent, même si elles ne sont pas fondées, cela risque de créer un certain scepticisme chez les consommateurs particulièrement dommage par rapport au monde agricole et au monde des producteurs de lait, en particulier.

Outre la crise frappant les secteurs laitiers depuis plusieurs mois, on en a suffisamment parlé, on assiste comme je viens de l'évoquer à un certain mouvement qui tend à enlever le lait du régime alimentaire prétendant que le lactose étant devenu un nouvel interdit alimentaire. Il se peut qu'il y ait des personnes peut-être allergiques par rapport au lactose, mais de là à en faire une généralité, c'est vraiment causer un énorme dommage.

Pour faire face à cela et soutenir la filière, l'APAQ-W (l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité) vient, elle, de lancer une campagne de promotion des bienfaits du lait, avec en *guest star* l'athlète Nafissatou Thiam et le judoka Toma Nikiforov.

La Wallonie mène aussi l'opération « Lait à l'école », en collaboration avec l'Union européenne, pour encourager la distribution de briques de lait dans les établissements scolaires.

Monsieur le Ministre, ma question est finalement simple. Peut-on être certain que ces campagnes de promotion vont profiter aux producteurs wallons ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, la campagne de

promotion, lancée par l'APAQ-W en cette fin d'année, est une campagne que l'on peut qualifier de générique et qui vise les bienfaits du lait. Celle-ci se place à côté d'autres initiatives nombreuses qui ont pour but de sensibiliser d'autres cibles ou acteurs prescripteurs.

La question de la promotion générique est effectivement complexe et doit dépasser les événements conjoncturels qui émaillent les communications médias.

L'APAQ-W est d'ailleurs actuellement sollicitée pour s'associer aux communications génériques du VLAM, son équivalent flamand, sur le fromage et le beurre dans le cadre d'une campagne soutenue par l'Union Européenne.

À côté de cela, l'APAQ-W développe et soutient divers programmes nutritionnels à destination du grand public et aussi des prescripteurs de la santé.

C'est ainsi qu'au travers de l'European Milk Forum, avec le VLAM, divers colloques et autres communications scientifiques sont régulièrement organisés. Ainsi le 21 octobre, plus de 200 nutritionnistes ont participé à un symposium sur les produits laitiers. C'était le 12e Congrès Européen de Nutrition à Berlin. De même, le 18e Congrès de Nutrition et Santé se tient à Bruxelles les 20 et 21 novembre avec comme invité principal le programme d'information paneuropéen « Milk, nutritious by nature » lancé à l'initiative de l'European Milk Forum soutenu par l'APAQ-W et le VLAM. L'EMF travaille en étroite collaboration avec des nutritionnistes et suit de très près l'évolution des connaissances et des recommandations scientifiques. Dans les médias, ces derniers jours, vous avez entendu toute une série de scientifiques démontrer véritablement tous les préjugés et les erreurs pseudo scientifiques qui avaient été avancées par les détracteurs du lait.

L'objectif est d'informer les décideurs, les scientifiques, le large secteur des conseillers en nutrition et en santé, ainsi que les médias, et d'entamer avec eux un dialogue concernant la richesse en nutriments du lait et des produits laitiers et le rôle, ainsi que la place des produits laitiers dans une alimentation saine et équilibrée. C'est en travaillant ensemble que la consommation de lait sera réellement soutenue sur le terrain.

Quant à l'approche wallonne de la production laitière, celle-ci est soutenue au travers des communications produites, et notamment le lait sous la marque « Bande des Félaït » produit par la laiterie qui récolte près de 60 % du lait produit en Wallonie.

En conclusion, Monsieur Stoffels, chaque campagne a son but, ses cibles, son utilité. Il est opportun de multiplier les messages en fonction de ces différentes cibles. Je crois aussi qu'il est opportun d'avoir une certaine régularité à toutes ces campagnes.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Heureusement, Monsieur le Ministre, je vous rejoins là dessus, qu'il y a des scientifiques qui viennent de corriger les propos pseudoscientifiques suivant lesquels le lait pourrait constituer quelque part un aliment quasi « dangereux ». S'il y a des coins au monde où les gens souffrent parce qu'ils ont trop peu de denrées alimentaires, chez nous, on est justement en train de faire parfois des scénarios tout à fait inverses. On a beaucoup de denrées alimentaires et en plus de qualité et on fait souffrir des gens parce qu'ils ont recours à ces denrées alimentaires. C'est paradoxal et cela a le mérite d'être corrigé.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES CONVENTIONS DE REPRISES ET
L'AIDE À L'INSTALLATION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les conventions de reprises et l'aide à l'installation ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, la Commission européenne avait autorisé le paiement anticipé des aides PAC à partir du 16 octobre dernier. La Région wallonne a annoncé vouloir s'inscrire positivement dans cette démarche et une avance de 70 % des aides accordées pour le soutien couplé a été réalisée à cette échéance.

Depuis lors toutefois, aucune autre avance n'a été consentie.

Le 28 septembre dernier, Monsieur le Ministre, vous précisez, en réponse à plusieurs questions sur ce sujet, que votre objectif était de pouvoir payer les avances des aides directes selon un calendrier très proche de celui des années antérieures.

L'article 75 du règlement 1306/2013 précise que la fourchette des paiements des aides PAC se situe entre le 1er décembre et le 30 juin de l'année civile suivante. Qu'en est-il précisément pour le versement des paiements de base, des paiements verts, des paiements jeunes et des *top-ups* ? Très clairement, quand auront lieu les prochains versements de ces diverses aides PAC ?

Quel sera le pourcentage des aides versé d'ici la fin de l'année ? L'administration rencontre-t-elle les objectifs de calendrier ? Merci pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, j'ai déjà expliqué les spécificités de cette année de transition en commission.

Le règlement européen de la réforme de la PAC oblige un recalcul de tous les droits sur de nouvelles bases. Au stade actuel, ces calculs ne sont pas encore définitifs, d'une part, du fait de la complexité de la mise en œuvre et, d'autre part, du fait des réponses et d'interprétation tardives de la Commission.

Les agriculteurs n'ont donc pas encore pu recevoir le décompte final de leurs droits et les prévisions de la façon dont ils vont converger durant la programmation. Après réception de cette information, ils auront un délai de recours.

Le système européen mis en place, à enveloppe fermée, fonctionne sur la base d'un dénominateur constitué du nombre d'hectares éligibles. Tant que le calcul du dénominateur n'est pas définitif, les montants versés ne peuvent être que des avances.

Afin de rencontrer au mieux les difficultés de trésorerie des agriculteurs, j'ai donné instruction à mon administration d'effectuer des paiements anticipatifs, pour distribuer une enveloppe la plus importante possible. Je le répète, les soldes – tout le monde le sait – ne pourront être versés qu'après finalisation complète de tout ce processus de réforme.

En année normale, l'organisme payeur doit payer de décembre à juin de l'année suivante. Le paiement anticipatif accordé cette année a permis de payer dès le 16 octobre sous certaines conditions.

Une première tranche liée au soutien couplé de 40 millions d'euros a été versée le 16 octobre dernier.

Une première tranche portant sur les aides liées aux surfaces, comprenant, d'une part un montant de 58 millions d'euros représentant 70 % de l'enveloppe financière globale prévue pour le paiement de base et, d'autre part, un montant de 14 millions d'euros au titre du verdissement pour les agriculteurs exemptés de l'obligation des 50 % de surface d'intérêt écologique sera versé cette semaine.

Le paiement redistributif et le paiement jeune seront liquidés fin décembre. Ce seront, par conséquent, près de 63 % de l'enveloppe totale des paiements directs qui auront été versés aux agriculteurs fin 2015.

Ensuite, des paiements seront étalés jusqu'à ce que les soldes puissent être payés au printemps 2016.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Je remercie M. Le Ministre pour ses réponses. J'espère que vous avez les moyens de faire pression sur la Commission européenne pour qu'elle puisse accélérer ses démarches. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'OBSERVATOIRE DU FONCIER
AGRICOLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'Observatoire du foncier agricole ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, ma question porte sur l'observatoire du foncier agricole. Le Code wallon de l'agriculture adopté l'année passée prévoit la mise en place de l'Observatoire de ce foncier qui a pour mission de répertorier et d'analyser les ventes de biens immobiliers agricoles sur l'entièreté du territoire régional. Il devrait établir chaque année un rapport sur la situation foncière.

Cet outil est important pour envisager et a fortiori mettre en œuvre une réforme du foncier, annoncée dans la DPR.

Pouvez-vous faire le point sur la mise en place de l'Observatoire ? Quels sont les moyens dévolus à cette structure ? Quel est le calendrier prévu pour sa mise en œuvre ?

Il devrait également être joint à un cadastre du foncier rural aux mains des pouvoirs publics, permettant d'identifier les terres agricoles susceptibles de rentrer, à terme, dans une banque de réserve foncière. Un tel cadastre, qui existe en province du Luxembourg à votre initiative, Monsieur le Ministre, n'est pas disponible dans toutes les provinces de la Wallonie.

Que pensez-vous de mettre cette démarche en route ? Quelle méthodologie vous semblerait la plus utile ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, l'article D.357 du Code wallon de l'agriculture n'est actuellement pas en vigueur. Comme prévu à l'article D.426, il revient au Gouvernement wallon de fixer la date de son entrée en vigueur.

Mon administration travaille à cette mise en œuvre qui devra faire l'objet d'un arrêté d'exécution du Code. Des travaux sont notamment menés avec la Fédération royale du notariat belge afin de faciliter et d'automatiser les échanges d'information.

Par ailleurs, la CPDT s'est vu confier la mission de poursuivre sa recherche intitulée « système d'informations foncières et politiques publiques ».

Cette recherche s'intéresse à l'amélioration de la circulation de l'information foncière, à l'identification des besoins des acteurs de terrain et débouchera sur une série de recommandations sur l'opportunité de créer une ou plusieurs structures spécifiques, en tenant compte des orientations déjà prises dans le Code pour ce qui concerne le foncier agricole.

L'orientation définitive et les questions budgétaires relatives à la mise en œuvre de l'observatoire foncier agricole seront tranchées à l'examen des résultats de cette recherche et des travaux en cours au sein de mon administration.

Concernant le cadastre du foncier rural aux mains des pouvoirs publics, je ne peux qu'encourager tous les pouvoirs publics à réaliser ce travail que j'avais eu l'occasion de mener pour la Province du Luxembourg dans ma fonction précédente de député provincial.

Les différents projets en matière de foncier sont étroitement liés. Je ne veux donc pas m'enfermer dans un calendrier, mais croyez bien que ma volonté est d'aboutir durant cette législature sur ces dossiers primordiaux pour l'avenir de notre agriculture et de l'installation des jeunes en particulier.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre. J'entends bien votre volonté d'avancer sur ces deux axes, même si vous ne souhaitez pas être enfermé dans un calendrier, j'aimerais savoir si le CPDT a mis un calendrier à ses recherches. Pour quand a-t-il prévu de remettre ses recommandations ? Concernant le cadastre du foncier, si vous souhaitez encourager les pouvoirs publics à le faire, avez-vous une idée plus précise ou plus avancée pour les encourager à se faire ?

QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES CONVENTIONS DE REPRISE ET L'AIDE À L'INSTALLATION »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les conventions de reprise et l'aide à l'installation ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, désormais, comme prévu dans le PWDR, un jeune agriculteur qui s'installe et qui n'est pas établi en qualité de chef d'exploitation exclusif doit démontrer qu'il exerce un contrôle effectif seul ou conjointement avec d'autres agriculteurs sur l'exploitation, et ce, tant au niveau des décisions relatives à la gestion, aux bénéfices et aux risques financiers.

À ce titre, plusieurs conditions sont exigées au niveau wallon sur base du règlement 807/2013 de l'UE et notamment : « Le jeune agriculteur doit signer une convention dans laquelle il s'engage à être un des chefs d'exploitation ».

Or, concrètement, pour certains jeunes agriculteurs, ce point précis pose problème. En effet, pour les jeunes qui ont repris en mars dernier soit au moment de la déclaration PAC – la déclaration de printemps comme vous l'avez appelée – et qui ont rédigé une convention de reprise à ce moment, cette condition n'était pas exigée.

Mes questions sont les suivantes.

Dès lors, pour ces cas précis, qu'en est-il concrètement ? Leur dossier a été introduit dans la machine administrative, mais, de bonne foi, sans l'article de la convention qui les engage à être chefs d'exploitation. Un addendum est-il envisageable ?

Quelle est la procédure à suivre afin de leur permettre d'accéder à l'aide à l'installation ?

Si aucune solution n'est mise en place, ces jeunes ne pourront bénéficier de l'aide à l'installation et se trouveront par conséquent dans une situation financière difficile.

Merci pour vos réponses

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures

sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, effectivement, l'arrêté ministériel n'a pas prévu de période de transition pour ces jeunes qui ont 12 mois pour introduire leur dossier après leur reprise effective.

Or, le PwDR n'a été adopté qu'en juillet 2015, condition qui était alors inconnue, comme vous le soulignez au moment de la signature par ces jeunes de leur convention de reprise.

Je m'attèle à prendre toutes les dispositions tant en interne que vis-à-vis des autorités européennes pour régulariser cette situation.

Et croyez bien que le maximum est fait dans ce sens.

Mme Brogniez (MR). - Encore une fois, j'espère que des solutions seront trouvées dans des délais plus que raisonnables, les plus brefs possibles pour éviter que des jeunes, en plus ici des jeunes agriculteurs, ne se retrouvent dans une situation financière encore plus complexe que celle liée aux difficultés du marché que l'on connaît à l'heure actuelle. Nous reviendrons sur ce point...

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES EFFETS CANCÉRIGÈNES DE LA
CHARCUTERIE ET DE LA VIANDE ROUGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les effets cancérigènes de la charcuterie et de la viande rouge ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'ÉLEVAGE DE PORCS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'élevage de porcs ».

La question est retirée en l'absence de son auteur.

**QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. COLLIN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA
NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET
DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES,
DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA
GRANDE RÉGION, SUR « LE
DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE LAINE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le développement de la filière laine ».

La question est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 16 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. François Bellot, Président
Mme Laetitia Brogniez, MR
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région
M. Philippe Courard, PS
M. François De Meersman, Secrétaire général de l'Union nationale des entreprises du bois (UNEBO)
M. François Desquesnes, cdH
M. Olivier Destrebecq, MR
M. Christophe Dister, MR
M. Hughes Frère, partenaire de l'Union nationale des entreprises du bois (UNEBO)
M. Bernard Hoffmann, partenaire de l'Union nationale des entreprises du bois (UNEBO)
M. Hubert, Président de la section exploitation forestière de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO)
Mme Carine Lecomte, MR
M. Maurice Mottard, PS
M. Gilles Mouyard, MR
M. Alain Onkelinx, PS
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Vincent Sampaoli, PS
M. Edmund Stoffels, PS
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	administration de l'éducation physique et des Sports
AES	Association des établissements sportifs ASBL
AISF	Association interfédérale du sport francophone
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AVES	pôle ornithologique de Natagora
AWeX	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CGT	Commissariat général au tourisme
CITW	Centre d'ingénierie touristique de Wallonie
CLDR	commission(s) locale(s) de développement rural
COCOF	Commission communautaire française
CoDT	Code du développement territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPDT	Conférence permanente du développement territorial
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DNF	Département de la nature et de la forêt
DPR	Déclaration de politique régionale
EMF	European Milk Forum
FEDER	Fonds européen de développement régional
PAC	la politique agricole commune
PIB	produit intérieur brut
PWDR	Programme wallon de développement rural
SCRL	société coopérative à responsabilité limitée
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAB	Unité anti-braconnage
UNEBO	Union nationale des entreprises du bois
UREBA	utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments publics
VLAM	Vlaams Centrum voor Agro- en Visserijmarketing vzw
WagrALIM	pôle de compétitivité de l'agro-industrie wallonne